

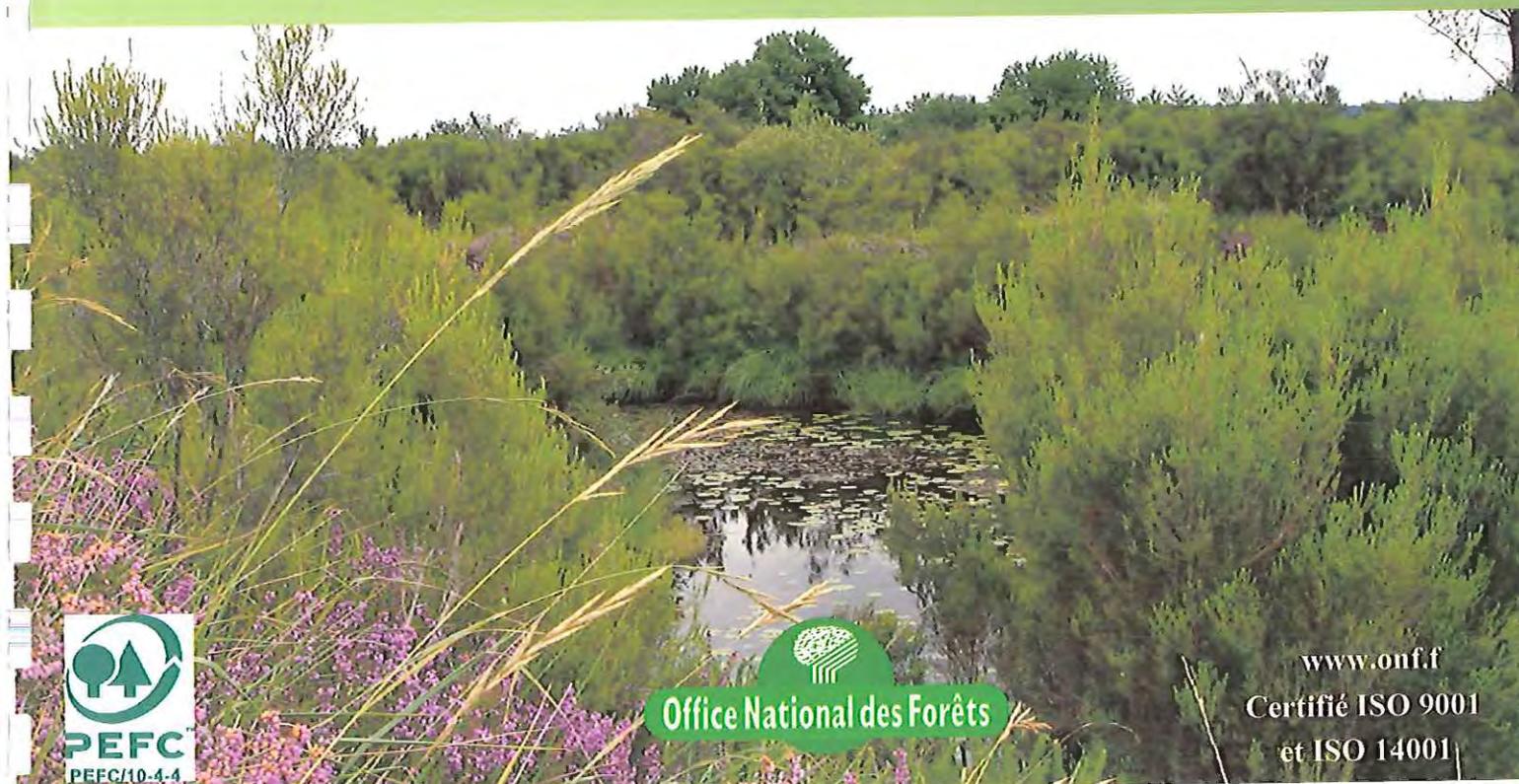


Forêt Domaniale de Moulière

surface : 4 235 ha 08 a

Révision d'aménagement

2008 - 2019



www.onf.fr
Certifié ISO 9001
et ISO 14001

OFFICE NATIONAL DES FORETS
TERRITOIRE CENTRE-OUEST
Agence Régionale : Poitou-Charentes
Unité territoriale de la Vienne
Service aménagement ligérien

Département : 86 Vienne
Arrondissements : Poitiers et
Châtelleraut
Cantons : Saint-Julien l'Ars,
Saint-Georges-les-Baillargeaux,
Vouneuil-sur-Vienne
Région IFN : 86.4 Brandes
DRA : Bassin ligérien

FORET DOMANIALE DE MOULIERE

Surface cadastrale : 4 164 ha 30 a
Surface géographique : 4 235 ha 08a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER (2008 – 2019)

Première série de production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages : 3 729,00 ha

Deuxième série d'Intérêt écologique particulier : 506,08 ha

Traitement : futaie régulière et conversion en futaie régulière

Essences principales

(% en surface au début de l'aménagement)

Chêne	: 38,0 %
Pin maritime	: 35,0 %
Pin laricio	: 5,0 %
Chêne/pin sylvestre	: 4,0 %
Pin sylvestre/chêne	: 2,0 %
Chêne rouge	: 1,5 %
Pin sylvestre	: 1,5 %
autres feuillus	: 0,5 %
autres résineux	: 0,5 %
Vides boisables (landes)	: 10,0 %
Vides non boisables	: 2,0 %

Altitudes

Supérieure : 70 m
Moyenne : 125 m
Inférieure : 140 m

Rédigé par : Joël MABILLE,
Chef Technicien Forestier,
Chef de projet
SIG : Michèle MORINEAU

Sommaire

PREAMBULE - SYNTHÈSE	4
O - PRESENTATION GENERALE DE LA FORET.....	6
0.1 – Designation et situation de la foret.....	6
0.2 - Contenance.....	6
0.3 – Parcellaire et cantons forestiers.....	7
1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL.....	8
1.1 - Facteurs écologiques.....	8
1.2 – Habitats naturels	12
1.3 - ZNIEFF (zones d'intérêt écologique, floristique et faunistique)	13
1.4 - Flore.....	14
1.4.1 - Etages et séries de végétation.....	14
1.4.2 - Relevé des espèces remarquables.....	14
1.4.3 - Répartition des essences forestières – classes de fertilité	15
1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables.....	17
1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements.....	17
1.5 - Description des peuplements forestiers.....	19
1.5.1 - Principaux types de peuplement rencontrés dans la forêt	19
1.5.2 - Synthèse globale des grands types de peuplements.....	21
1.5.3 Caractéristiques principales des peuplements.....	22
1.5.4 – Conclusions : calcul de la surface disponible à la régénération.....	24
1.6 - Relevé des espèces animales remarquables	25
1.7 - Risques naturels d'ordre physique pesant sur le milieu.....	26
1.8 - Risques d'incendie.....	26
2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	27
2.1 - Production ligneuse	27
2.2 – Faune sauvage - Activités cynégétiques.....	28
2.3 - Accueil du public	28
2.4 - Paysages	29
2.5 - Richesses culturelles	31
2.6 - Autres sujétions : concessions au 01 janvier 2008.....	32
2.7 - Statuts ou dispositions particulières de protection pouvant se superposer au régime forestier	32
2.7.1 Eléments relatifs à une réglementation zonale :	32
2.7.2 Eléments relatifs à un zonage et relevant d'un cadre contractuel.....	34
3 - GESTION PASSEE.....	35
3.1 – Bilan du dernier aménagement: 1997 - 2006.....	35
3.2 - Autres actions concernant les milieux naturels de la forêt.....	37
3.3 - Etat des limites et équipements.....	39
3.3.1 - Matérialisation des limites périmétrales	39
3.3.2 - Equipements de desserte	39
3.3.3 - Réseau d'assainissement des parcelles.....	40
3.3.4 - Equipements cynégétiques.....	40
3.3.5 - Equipements concernant les risques d'incendie	40
3.3.6 - Equipements pour l'accueil du public.....	41
3.3.7 - Dispositifs de recherche.....	41
4 - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX –.....	42
4.1 - ANALYSE des problèmes posés - Solutions envisagées.....	42

4.2 - Objectifs principaux - Division de la forêt en séries	44
4.3 - Décisions fondamentales relatives à la première série	44
4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement.....	44
4.3.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité.....	46
4.3.3 - Détermination de l'effort de régénération.....	47
4.3.4 - Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)	51
4.4 - Décisions fondamentales relatives à la DEUXIEME série.....	56
5 - PROGRAMME D'ACTIONS.....	57
5.1 - Dispositions concernant le foncier – Travaux de maintenance	57
5.2 - actions EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE BOIS.....	57
5.2.1 - Opérations sylvicoles : coupes.....	57
5.2.2 - Opérations sylvicoles : Itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS).....	83
5.3 - Actions en faveur du maintien de la biodiversité.....	86
5.3.1 - Biodiversité et sylviculture.....	86
5.3.2 - Gestion des milieux associés.....	87
5.3.3 - Actions en faveur de la chênaie domaniale (ligne d'action DOCOB).....	87
5.3.4 - Actions spécifiques en faveur de la série d'intérêt écologique.....	88
5.3.5 - Financement des travaux dans le cadre Natura 2000.....	90
5.4 - Dispositions concernant l'équipement général de la forêt	90
5.5 - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche	91
5.6 - Dispositions en faveur de l'accueil du public	91
5.7 - Dispositions en faveur des paysages	93
5.8 - Protection des sites d'intérêt culturel	93
5.9 - Mesures générales concernant la défense contre les incendies	93
6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	94
6.1- récoltes prévisibles	94
6.2 - recettes prévisibles	98
6.2.1 - Recettes de l'aménagement passé (1997 – 2007) :	98
6.2.2 – Recettes prévisibles :	98
6.3 - Dépenses prévisionnelles	100
6.3.1 – Dépenses passées.....	100
6.3.2 – Dépenses prévisibles	101
6.4 – BILAN FINANCIER	103
7. ANNEXES.....	107
Liste des cartes.....	108
Les annexes comportent 58 pages numérotées de 1 à 56.	108
Données non reproduites dans l'aménagement, mises à disposition pour le suivi d'aménagement	108

PREAMBULE - SYNTHÈSE

LA FORÊT DE MOULIERE : UNE FORÊT DE PRODUCTION AVEC DE FORTS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Située en limite du bassin ligérien, la Forêt Domaniale de MOULIERE d'une surface de 4235 ha se caractérise par des peuplements variés feuillus ou résineux. Elle renferme les landes à bruyères du Pinail, milieu remarquable. Située à 15 km de Poitiers, la fréquentation nombreuse est assez cantonnée.

Le chêne et le pin maritime sont les deux essences principales qui occupent à proportion égale 73% de la surface. Les peuplements mélangés chêne et pin sylvestre occupent 6%. Le pin laricio promis à un bel avenir occupe 5%. Le chêne pédonculé très minoritaire est très localisé. Les landes occupent une surface importante de 10%.

Les futaies vraies sont très majoritaires avec 3 230 ha soit 75% de la surface. Les futaies-sur-souches pures ou en mélange avec le pin sylvestre occupent 450 ha. Le reliquat est constitué de quelques peuplements irréguliers.

L'intégralité de la forêt bénéficie d'un statut Natura 2000. Une zone de Conservation Spéciale (ZSC) concerne les landes du Pinail. L'intégralité de la forêt est en Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour favoriser la chênaie domaniale comme habitat d'espèces oiseaux remarquables.

La forêt est déséquilibrée en âge et en diamètre aussi bien pour le chêne que pour le pin maritime. En particulier, les gros bois sont sous représentés. La surface susceptible d'être renouvelée pour les 10 prochaines années est donc limitée à 305 ha. Au-delà de cette période, l'effort de renouvellement des pins maritime sera très important avec la contrainte de régénérer 1260 ha en 40 ans.

Pour ces raisons, l'aménagement sera d'une courte durée de 12 ans couvrant la période 2008 – 2019.

A l'objectif déterminant de production de chêne sessile, de pin maritime et laricio s'associe la protection des milieux et des paysages. Ainsi, la forêt est divisée en deux séries. La première série de production intègre les mesures environnementales concernant la chênaie domaniale. La deuxième série d'intérêt écologique particulier concerne les landes du Pinail.

Le groupe de régénération d'une surface de 326 ha est constitué d'une partie des parcelles ayant atteint le diamètre minimum attendu et de futaies-sur-souches mélangées où la durée de survie des pins sylvestre est limitée.

Les mesures propres à la préservation de la biodiversité seront conformes au document d'objectifs Natura 2000 en cours de validation élaboré par l'opérateur qui est la LPO Vienne.

En dehors des mesures d'ordre général, la réponse aux attentes environnementales et paysagères se décline selon deux axes principaux :

- Pour la chênaie domaniale, mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence, d'îlots paysagers, variété des traitements sylvicoles avec un groupe irrégulier, maintien de surfaces significatives en gros bois.

- Pour le Pinail, protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire s'appuyant sur un plan de renouvellement périodique des landes.

Un projet fédérateur d'accueil du public pourrait se développer sous le pilotage d'un comité de massif.

Cet aménagement s'inscrit dans une démarche de gestion durable à l'échelle du bassin ligérien. Il optimise la production ligneuse et confirme la dimension environnementale de Moulière. Les aspects d'accueil du public et de préservation des paysages ne sont pas négligés pour autant.

La gestion forestière s'inscrit dans un système de planification forestière sur le long terme. L'aménagement est renouvelé conformément à la loi d'orientation forestière - Code Forestier – article L 133-1 et suivants

La Directive Régionale d'Aménagement (DRA) du Bassin Ligérien en cours d'approbation ministérielle, constitue le cadre de cet aménagement.

Les préconisations de cet aménagement sont proposées au regard des principaux constats de l'état des lieux de cette forêt et en cohérence avec les grandes orientations forestières nationales et celles de la DRA.



FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

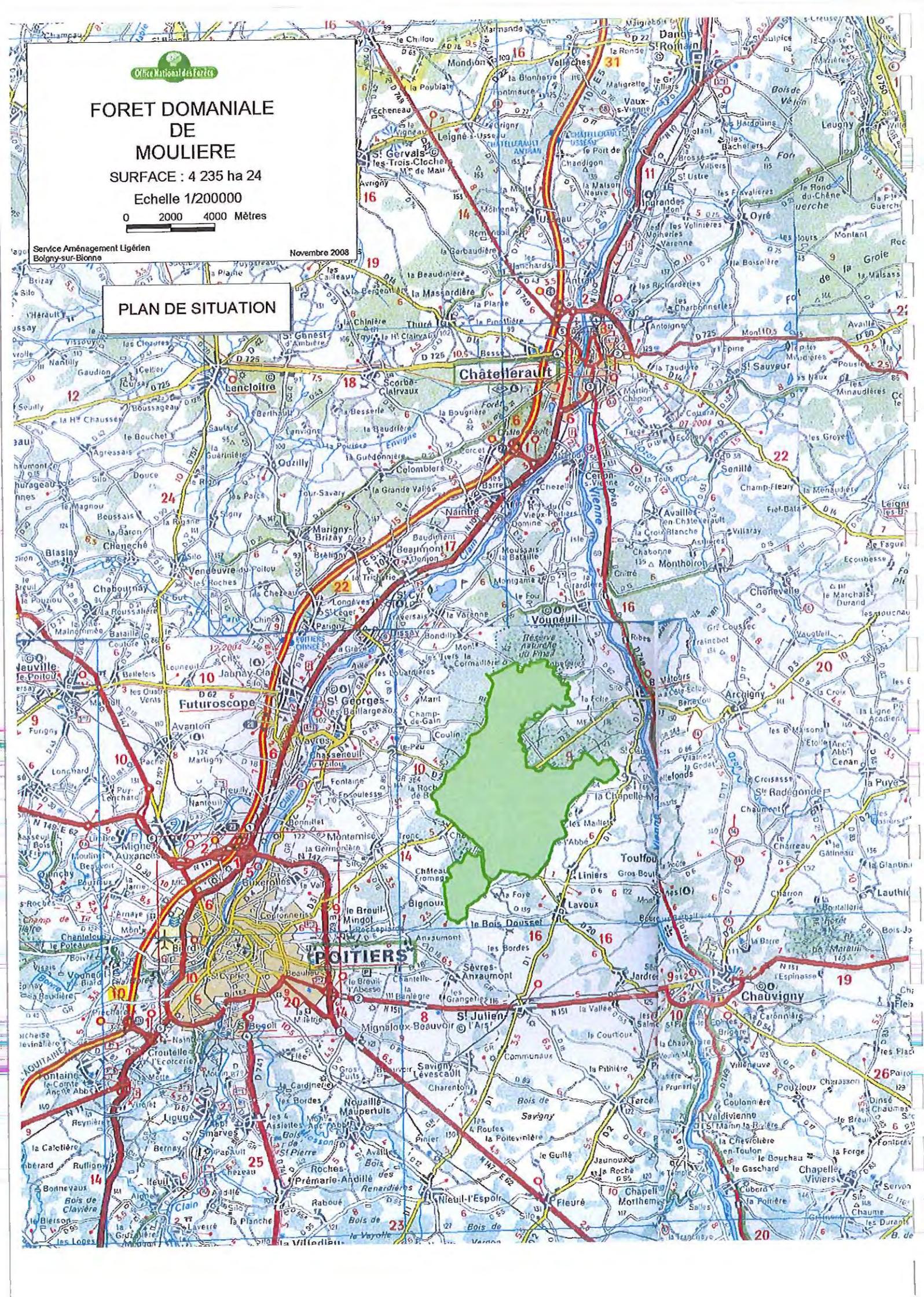
Echelle 1/200000

0 2000 4000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

PLAN DE SITUATION



O - PRESENTATION GENERALE DE LA FORET

0.1 – DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

La Forêt Domaniale de Moulière se compose de 3 parties :

- Le massif de Moulière, le plus important occupe une surface de 2 977 ha.
- Le massif de Touche-le-Comte ou du Bignolas, d'une surface de 411 ha. Il est séparé de Moulière par la Vallée des Mœurs.
- La Petite Forêt ou « Pinail », d'une surface de 847 ha. Son histoire différente de Moulière lui confère une particularité par la présence de milieux remarquables liés aux grandes surfaces de landes à Bruyères.

La forêt se répartie sur le territoire de 9 communes. La gestion est actuellement assurée par l'Agence Régionale de Poitou-Charentes, Unité territoriale de la Vienne.

Origine de la forêt – Eléments d'histoire

Pour l'essentiel de sa surface, la forêt de Moulière est attachée au royaume de France depuis le début du XIIIème siècle. Le Comté de Poitou, alors fief continental du roi d'Angleterre, Jean-sans-Terre est confisqué par le roi de France, Philippe Auguste. De forêt royale, elle devient domaniale à la révolution.

La partie Nord, appelée « petite forêt » ou « Pinail » fut réunie à la couronne en 1482 avec le vicomté de Châtelleraut. Ensuite, les nombreux droits d'usage concédés donnèrent lieu à des contestations de propriété par des usagers et les communes riveraines. L'Etat fut définitivement reconnu propriétaire par le jugement en cassation du 13 mai 1964.

0.2 - CONTENANCE

Généralités	Surface
Surface cadastrale :	4 164 ha 29 a 30 ca
Surface retenue pour la gestion:	4 235,08 ha
Surface boisée en début d'aménagement :	4 156,28 ha
Surface en sylviculture :	3 691,71 ha

La **surface géographique** retenue pour la gestion est de 4 235,08 ha. Elle est calculée sur système d'information géographique (SIG) géoréférencé en Lambert II étendu. Le périmètre est calqué en priorité sur l'orthophotoplan et le cadastre. Le plan comprend les coordonnées géographiques des bornes posées lors de la délimitation du Pinail. La surface des chemins ruraux tombés en désuétude est intégrée dans la surface gérée.

- Les vides représentent une surface de 78,80 ha dont 46,15 ha de pare-feux et 25,59 ha de prairies à gibier.
- La surface hors sylviculture est de 464,57 ha dont 430,55 ha de landes à bruyères.

Problèmes fonciers

Ils sont liés à de nombreux chemins ruraux tombés en désuétude et à des routes forestières non cadastrées. Un important travail sur la voirie en forêt afin de « toiletter » le cadastre avait été entrepris au début du précédent aménagement par Jean-Louis Bentz, chef du service juridique et foncier de la DT, en relation avec les communes de situation. Ce travail qui ne s'était pas conclu pourra servir de référence si une procédure foncière était relancée.

Procès-verbaux de délimitation et bornage

- Procès-verbal de délimitation et bornage du 23 mai 1860 pour les massifs de Moulière et de Touche-le-Comte. Il n'existe pas de contestations sur ces périmètres parfaitement matérialisés par des bornes et fossés.

Un fossé de périmètre entre Moulière et la Petite Forêt a été creusé suite à l'ordonnance de 1688 pour cantonner les droits d'usage. Il a été repris entre 1979 et 1981.

- Délimitation et bornage du Pinail, communes de Vouneuil-sur-Vienne et Bonneuil-Matours, réalisé par le Cabinet Biget-Saux entre 1996 et 2000

Tous les documents (plans et procès-verbaux) sont archivés dans les locaux ONF à Poitiers.

Voir en annexe 1 - FONCIER, le détail des différentes surfaces, une description de la situation foncière accompagnée d'une carte de l'état du foncier et d'une liste des chemins avec leur situation juridique, le détail de la délimitation du Pinail.

0.3 – PARCELLAIRE ET CANTONS FORESTIERS

La forêt compte 341 parcelles d'une surface moyenne de 12,42 ha. Pour cet aménagement, il est créé 522 unités de gestion :

- 472 pour la surface boisée ou boisable et les landes
- 50 pour les « vides » (prairies, emprises, mare) dont 14 pour les pare-feux

Moulière se caractérise par une mosaïque de peuplements et une futaie par parquets pour certaines parcelles. Ainsi, le nombre important d'unités de gestion se justifie pour les besoins du suivi d'aménagement :

- Différenciation des essences feuillues et résineuses à l'exception du mélange chêne/pin sylvestre codifié comme tel.
- Différenciation des essences résineuses ayant des parcours sylvicoles différents.
- Identification des vides n'entrant pas dans la surface productive (prairies, emprises) et identification des pare-feux pour un massif à risque d'incendie reconnu.

Le massif de Moulière porte encore trace des **cantons forestiers**. Bien que sur les communes de Bignoux, Dissay, La-Chapelle-Moulière, Liniers et Montamisé le cadastre ne mentionne plus de cantons, la mémoire collective a gardé les anciennes appellations. Elles figurent encore sur les cartes IGN. Moins précis que le parcellaire, les cantons sont encore utilisés pour se localiser (Voir carte du parcellaire et des cantons).

FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

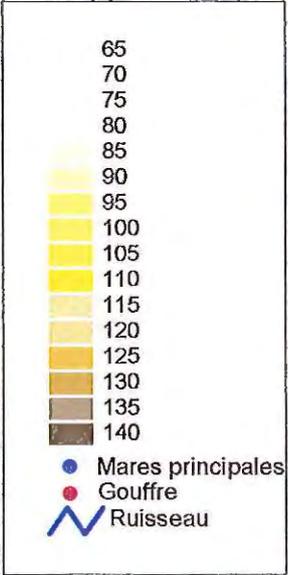
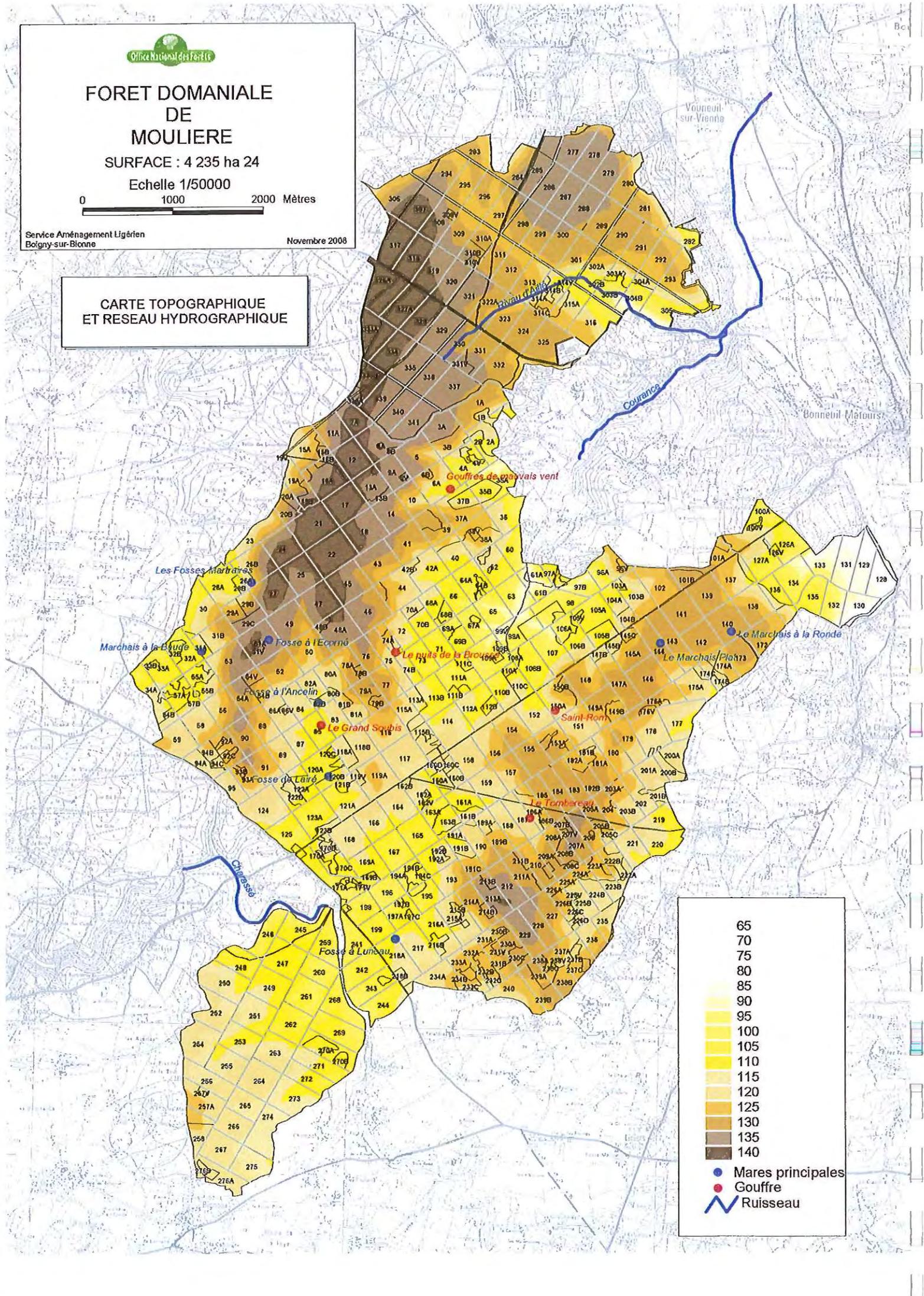
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

CARTE TOPOGRAPHIQUE ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE



1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES

Topographie et hydrographie

La forêt occupe un plateau faiblement ondulé compris entre les vallées du Clain à l'ouest et de la Vienne à l'est.

Son altitude moyenne est de 125 m. L'altitude minimum est de 70 m à l'extrême nord-est du Bois Prieur. Le massif atteint un maximum de 140 m en plusieurs points.

Le réseau hydrographique se caractérise par un manque d'eau courante. Le seul ruisseau quasi-permanent est le Rivau d'Aillé au Pinail.

Par contre, la forêt est riche en mares permanentes ou temporaires:

Au Pinail, l'extraction ancienne de pierres meulières a laissé de nombreux trous d'eau d'inégales surfaces.

Ailleurs, les mares proviennent d'effondrements karstiques sur des affleurements de calcaires jurassiques.

Le réseau hydrographique est complété par les points d'eau artificiels DFCI.

Au nord, le Pinail occupe un plateau entrecoupé par le bassin du Rivau d'Aillé. Depuis la Chapelle-Moulière, la ligne de partage des eaux suit grossièrement le GR364 puis la Route Forestière du Chêne l'Abbé. De chaque côté, les vallées sèches dessinées par le relief drainent la forêt vers deux grandes vallées. Le bassin de la Courance au nord-est rejoint la Vienne. Le bassin du Charassé au sud-ouest rejoint le Clain. Le relief décline généralement doucement vers les grandes vallées à l'exception de deux versants plus abrupts. Le périmètre Est du Pinail domine un aplomb au-dessus de Chabonne. Puis, le Bois Prieur présente une falaise ayant servi anciennement de carrière de pierre calcaire.

Le canton du Bignolas est séparé du grand massif par la vallée asséchée des Moeurs.

Climat

Le climat est de type océanique tempéré

La moyenne des précipitations (source Météo France- station en forêt, MF du Plan de Moussel 1981-1995) est de **711 mm**.

La température moyenne (*source idem*) est de **11,5°**. Les mois les plus froids sont janvier-février avec 5 °C, le plus chaud juillet avec 19,8 °C.

Le nombre annuel de jours de gelées est de 65, concentrés de novembre à février. Mais, les gelées printanières sont fréquentes pouvant occasionner des dégâts aux régénérations de chêne.

Les variations annuelles sont assez importantes. Ainsi, sur la période 1981-1995, les extrêmes sont :

- pour la température moyenne annuelle, 10,3 °C et 12,6 °C.
- pour la pluviométrie, 590 mm et 848 mm.

L'insolation moyenne annuelle est de 1 900 h.

Les vents dominants sont de secteur Ouest-Sud-Ouest d'influence océanique et porteurs de

FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

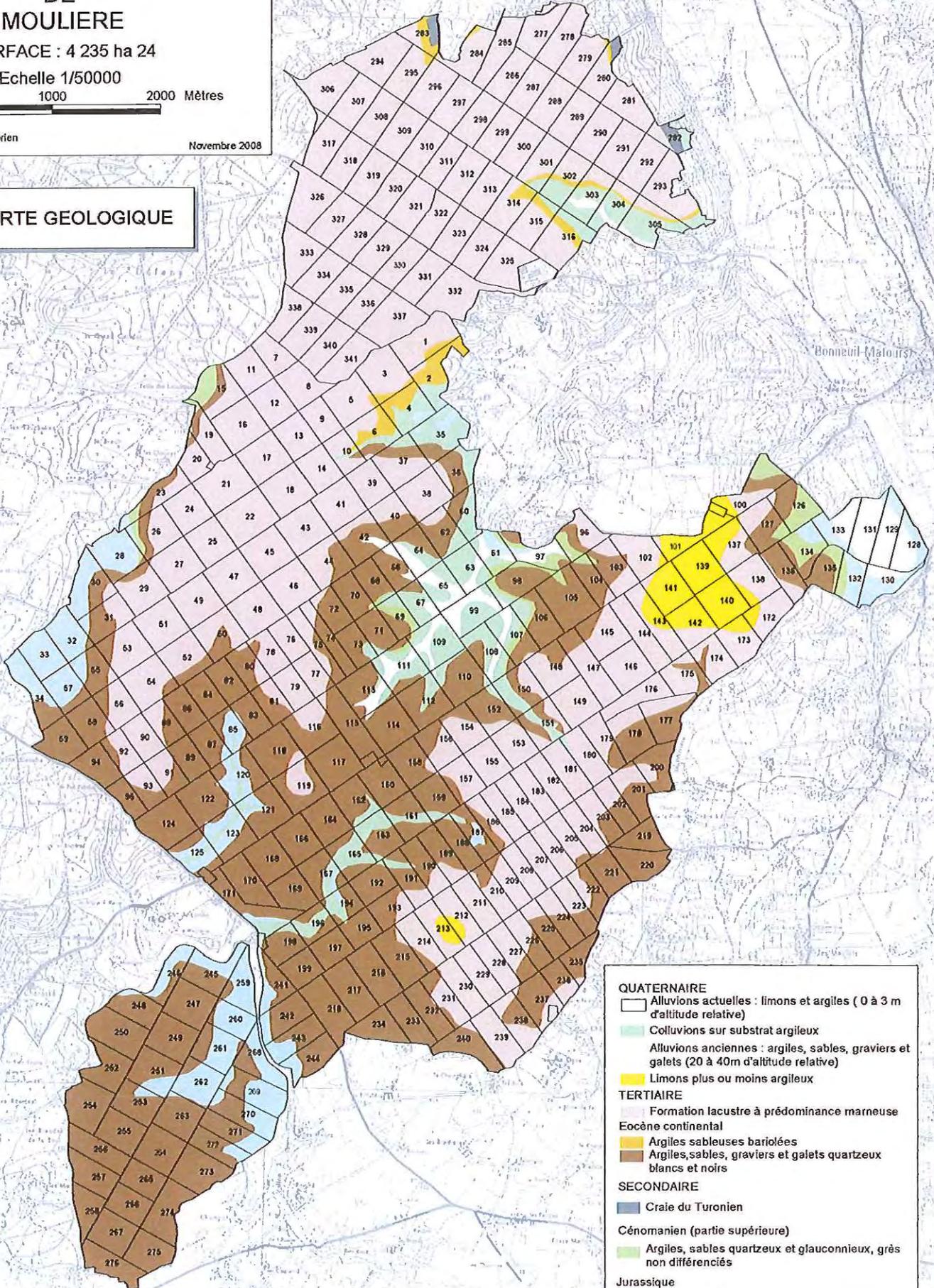
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

CARTE GEOLOGIQUE



QUATERNAIRE

- Alluvions actuelles : limons et argiles (0 à 3 m d'altitude relative)
- Colluvions sur substrat argileux
- Alluvions anciennes : argiles, sables, graviers et galets (20 à 40m d'altitude relative)
- Limons plus ou moins argileux

TERTIAIRE

- Formation lacustre à prédominance marneuse
- Eocène continental**
- Argiles sableuses bariolées
- Argiles, sables, graviers et galets quartzeux blancs et noirs

SECONDAIRE

- Craie du Turonien
- Cénomannien (partie supérieure)**
- Argiles, sables quartzeux et glauconieux, grès non différenciés
- Jurassique**
- Calcaires du Jurassique

pluie.

En conclusion, le climat de type océanique tempéré, doux et assez humide est favorable à la végétation. Mais, Moulière occupe une position inégale et parfois moyenne au regard des exigences auto-écologiques des différentes essences. Des diagrammes ombrothermiques de l'*ancien* aménagement, on tire les conclusions suivantes :

- le chêne sessile et le pin maritime sont parfaitement adaptés.
- le pin laricio est limite mais adaptable au regard des changements climatiques
- le pin sylvestre, le chêne pédonculé et le chêne rouge sont moyennement adaptés avec un risque lié aux changements climatiques. Le déficit en eau pourrait s'accroître et la température deviendrait trop élevée pour le pin sylvestre.

Géologie

Les assises les plus anciennes sont des **calcaires jurassiques**. Ils affleurent très localement canton du Rivau, Bois Prieur (ancienne carrière en périmètre), Les Tombeaux au Bignolas, vallée des Mœurs et du grand Soubis.

Ils sont à l'origine de phénomènes karstiques sous forme de gouffres localement appelés « soubis ». Ils ont un double intérêt :

hydrologique : les eaux de ruissellement d'une partie de la forêt sont évacuées par ces gouffres vers les nappes profondes.

Historique et paysager : ils constituent une des curiosités paysagères dans un massif peu accidenté.

Des dépôts du tertiaire ont ensuite recouvert la forêt :

Argilles, sables, graviers, et galets quartzeux blancs et noirs de l'éocène continental : formation détritique à dominante sableuse. Elle affleure au centre et au sud de la forêt.

Marnes lacustres du Ludien – stampien : ces marnes blanches à nodules de calcaire présentent des lits de silifications jaunes et brunes qui ont fourni la « pierre meulière ».

La formation précédente est presque partout recouverte par des **argiles grises panachées et des argiles limoneuses à Meulière du plio-quatenaire**. Elle occupe les plateaux où l'altitude dépasse 125m. On la trouve donc sur tout le Pinail où elle déborde sur le nord de Moulière, ainsi que sur une bande à l'est du massif. Au Pinail, l'exploitation ancienne de la pierre meulière a laissé un **ensemble de mares** remarquables sur le plan biologique.

Les autres formations minoritaires sont :

- une bande de limons argileux altérés au Marchais plat
- une bande d'argile et sables quartzeux (ancienne terrasse de la Vienne) au Bois Prieur
- des alluvions et colluvions quaternaires de bas de pente, dépressions et vallons secs : vallées du Rivaud, Rivau d'Aillé, des Trembles, du Grand Soubis, des Mœurs, du Grand Clos, Brune, du Bignolas.

FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

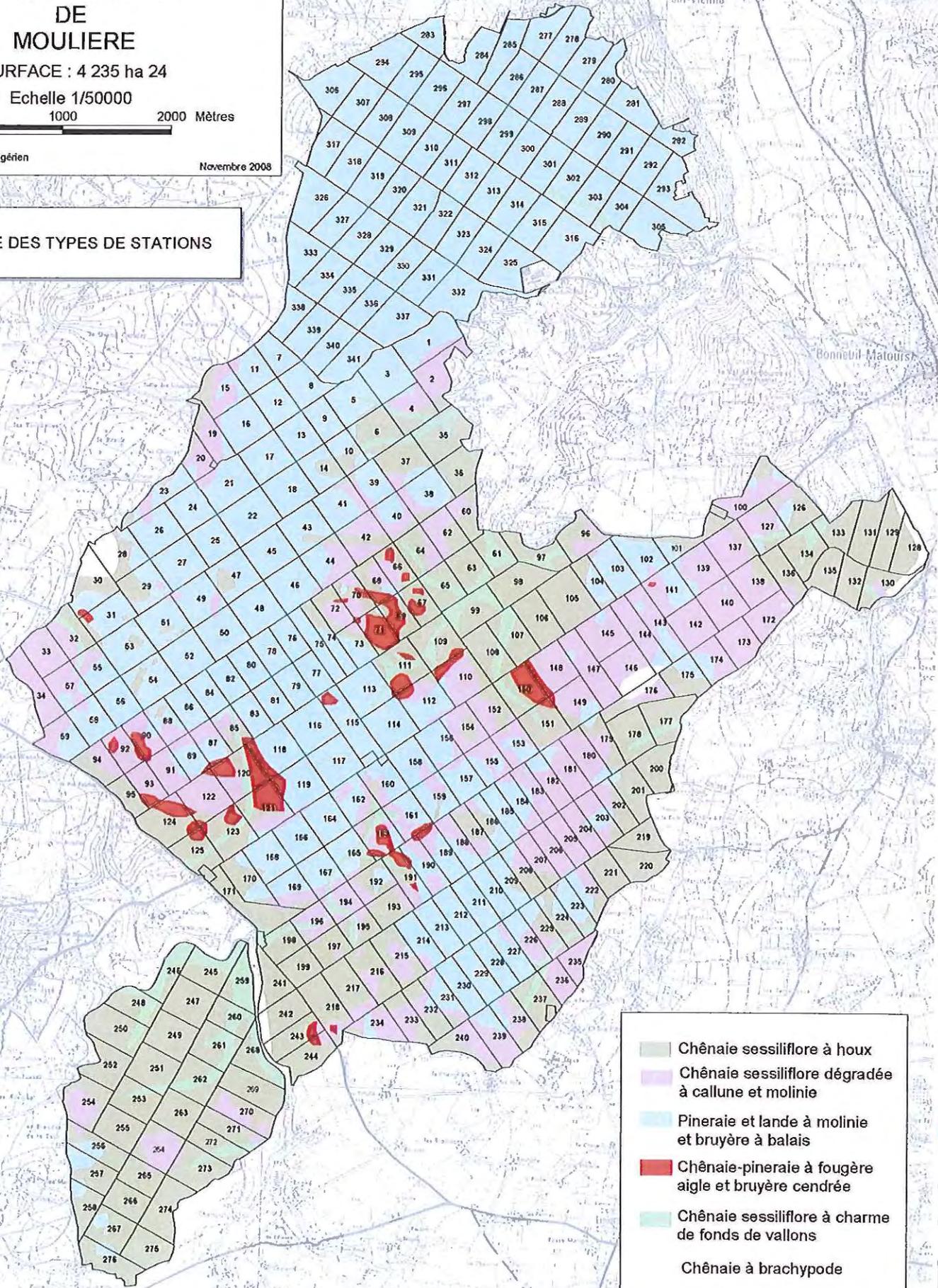
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bonne

Novembre 2008

CARTE DES TYPES DE STATIONS



- Chênaie sessiliflore à houx
- Chênaie sessiliflore dégradée à callune et molinie
- Pineraie et lande à molinie et bruyère à balais
- Chênaie-pineraie à fougère aigle et bruyère cendrée
- Chênaie sessiliflore à charme de fonds de vallons
- Chênaie à brachypode

Type	Sous type	Etude Duchauffour Sol/Station	Sol Aménagement 1997	Station Aménagement 1997	Correspondance Station DRA	Surface (ha)	%	Essences objectif
I	la	Chênaie acidiphile et chênaie à mull	lessivé	Chênaie sessiliflore à houx sur sol lessivé à Moder	BL06 – chênaie acidiphile	1 183	28%	Principale : Chêne sessile Secondaires : Merisier, Alisier torminal, cormier
I	lb	Chênaie acidiphile et chênaie à mull	Brun colluvial	Chênaie sessiliflore à charme de fonds de vallons	BL04 – chênaie-charmaie des milieux riches	164	4%	Principales : Chêne sessile, Merisier
I	lc	Chênaie acidiphile et chênaie à mull	Brun calcique	Chênaie à brachypode	BL03 – Chênaie-charmaie calcicole	30	1%	Principales : Chêne sessile Erable champêtre Secondaires : Merisier Alisier torminal, cormier
II		Chênaie dégradée à molinie, sur pseudogley	Lessivé acide	Chênaie sessiliflore dégradée à callune et molinie	BL07 – Chênaie acidiphile	752	18%	Principales : Chêne sessile Pin sylvestre Pin laricio
III		Lande à molinie et brande	Sol à pseudogley superficiel	Pineraie et lande à molinie et bruyère à balais	BL09 –chênaie acidiphile hydromorphe	2 029	48%	Principale : Pin maritime Hors sylviculture
IV		Chênaie dégradée ou pineraie sur sol à horizon superficiel sableux ou caillouteux	Podzol	Chênaie-pineraie à fougère aigle et bruyère cendrée	BL08 – chênaie hyper-acidiphile	84	2%	Principales : Pin laricio Pin sylvestre Secondaires : Chêne sessile
					TOTAL	4 242	100%	



FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

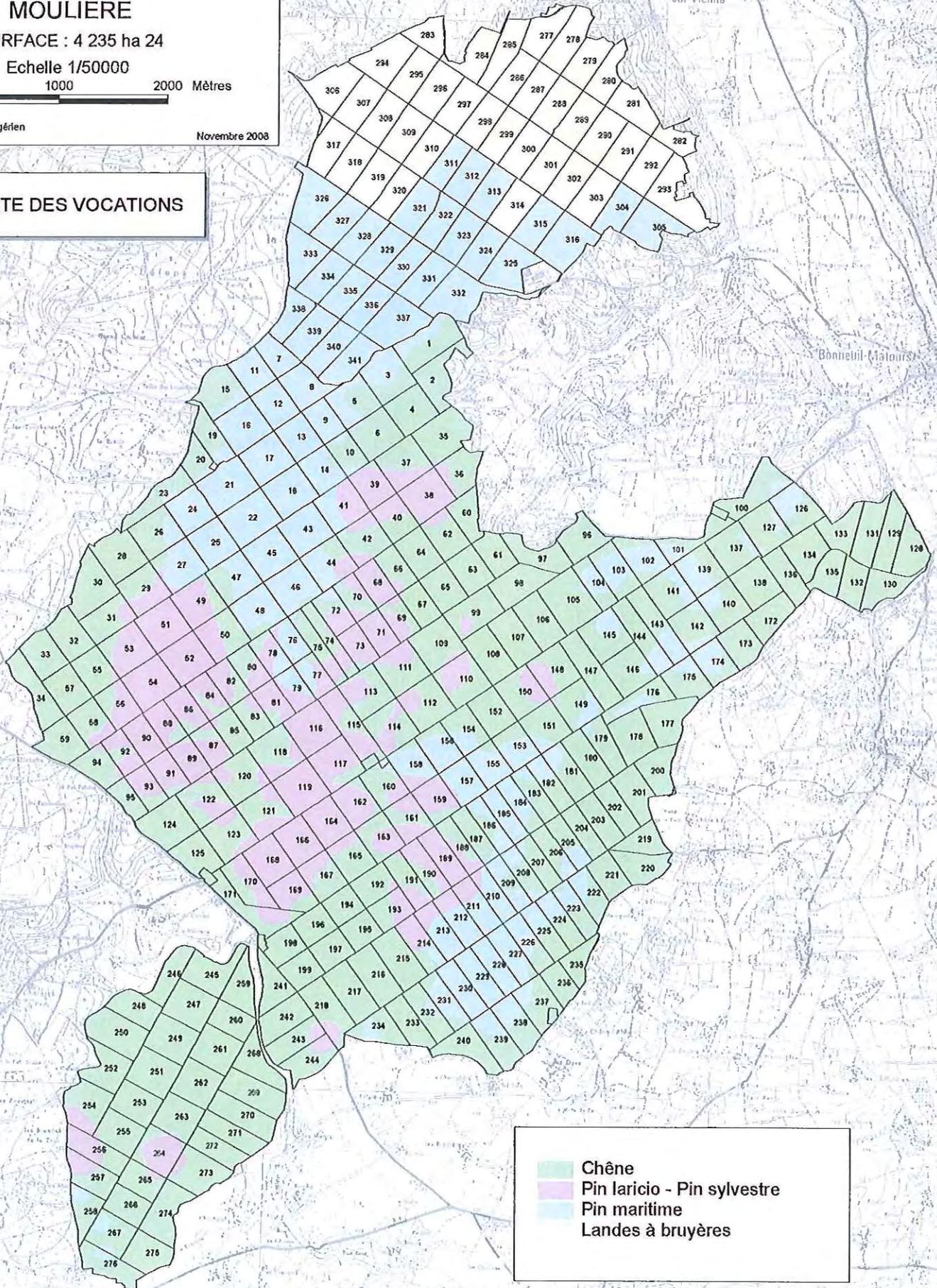
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

CARTE DES VOCATIONS



Conclusion : choix des essences objectifs au regard des contraintes écologiques

La prise en compte des contraintes écologiques et des changements climatiques prévisibles permet de retenir **3 essences objectifs principales** :

Le **chêne sessile** constitue l'essence feuillue principale.

- Le **pin maritime** sera réservé aux stations à très forte hydromorphie dès la surface.

- Le **pin laricio de Corse** représente (avec le pin maritime) l'essence présente sur le massif qui supporte le mieux les sécheresses estivales. A ce titre, il permet de mettre en valeur les sols sableux épais, mais ne doit cependant pas être utilisé sur les sols à forte charge en cailloux.

Le **pin sylvestre** et le **chêne pédonculé** ne sont pas retenus comme essences objectif à cause du risque d'inadaptation lié aux changements climatiques à venir. Un dépérissement massif de chêne pédonculé a touché la forêt voisine de Châtellerault.

Les particularités du **pin sylvestre** doivent compter. Il est assez plastique et convient sur presque toutes les stations. La belle qualité des sujets présents est le résultat d'une bonne adaptation de leur provenance qui est inconnue. Ainsi, le pin sylvestre fait partie du paysage de Moulière comme « essence adaptée ». Mais, les dépérissements récents de pins adultes au Marchais Plat mettent en évidence les risques encourus. Pour ces raisons, le pin sylvestre est maintenu comme essence d'accompagnement du chêne, mieux adapté qu'en peuplements pleins.

La sylviculture devra favoriser les essences secondaires en tant qu'accompagnement et/ou en mélange dans l'étage dominant, à savoir :

- Le **châtaignier** qui s'est maintenu en taillis simple sur de faibles surfaces sera favorisé en sous-étage.

- Le cortège d'essences acidiphiles : bouleau, alisier torminal

- Le charme et les feuillus précieux (pommier, le poirier, sorbier domestique) sur les zones localisées d'affleurements calcaires.

Le **hêtre** n'est pas retenu. Il sera conservé en sous-étage quand il est présent.

1.2 – HABITATS NATURELS

La forêt de Moulière est réputée pour ses landes et pour la diversité d'habitats et d'espèces hébergées dans cette partie nord de la forêt. Il faut ajouter à ces richesses spécifiques aux landes, les habitats de type « pelouse » que l'on retrouve sur les accotements du réseau de circulation et les habitats de tourbières et mares intra-forestières.

Les habitats d'intérêts communautaires retenus pour la désignation du Site d'Intérêt Communautaire « Landes du Pinail » sont au nombre de 10 dont 3 prioritaires au titre de la Directive Habitat.

Habitat nom « usuel »	Code Natura 2000	Code Corine Biotope
Habitats prioritaires :		
Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix	4010	31 – 11
Pelouses acidiphiles à Nard raide	6230	35 – 1
Végétation des tourbières hautes actives	7110	51 – 1
Autres habitats		
Habitats des eaux acides peu profondes	3110	22.11 X 22.31
Habitats de plantes naines des sols détrempés	3130	22.12 X (22.31 et 22.32)
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée ou libre submergée	3150	22.13
Lacs et mares dystrophes naturels	3160	22.14
Landes sèches et mésophiles collinéennes	4030	31 – 2
Prairie humides à hautes herbes	6410	37 – 31
Tourbières basses alcalines	7230	54 - 2

Pour une analyse exhaustive, on se reportera à l'étude de J.C Rameau, à partir de l'étude stationnelle de Ph.Duchauffour et de l'étude phytosociologique de M.Perrinet.

De plus, la chênaie joue un rôle important comme habitat des espèces « oiseaux » dont la présence a conduit à la création de la ZPS.

1.3 - ZNIEFF (ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE)

Après l'actualisation des ZNIEFF en 2007, la situation est la suivante :

- La totalité de la forêt domaniale est comprise dans la ZNIEFF de type II n° 881, « Massif de Moulière ». Cet ensemble biogéographique remarquable d'une surface de 8 135 ha englobe la domaniale et les forêts privées riveraines, Bois du Fou, Bois du Défens, Roche de Bran.

A l'intérieur, se superposent 2 ZNIEFF de type I, zones écologiques remarquables :

N° 241 – « Forêt de Moulière », d'une surface de 4990 ha, communes de Bignoux, Bonneuil-Matours, Dissay, La Chapelle Moulière, Liniers, Montamisé, Saint-George-les-Baillargeaux. Elle comprend les formations forestières chênaie sessiliflore, chênaie acidiphile à acidiphile hydromorphe, pineraies.

N° 205 – « Le Pinail », d'une surface de 853 ha, communes de Bonneuil-Matours, Vouneuil-sur-Vienne et Saint-Cyr, lande à éricacées, eaux oligotrophes permanentes et temporaires, tourbière à sphaignes, suintements marneux.

Les anciennes ZNIEFF 202, 203, 204 sont comprises dans la nouvelle ZNIEFF n° 241.

FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

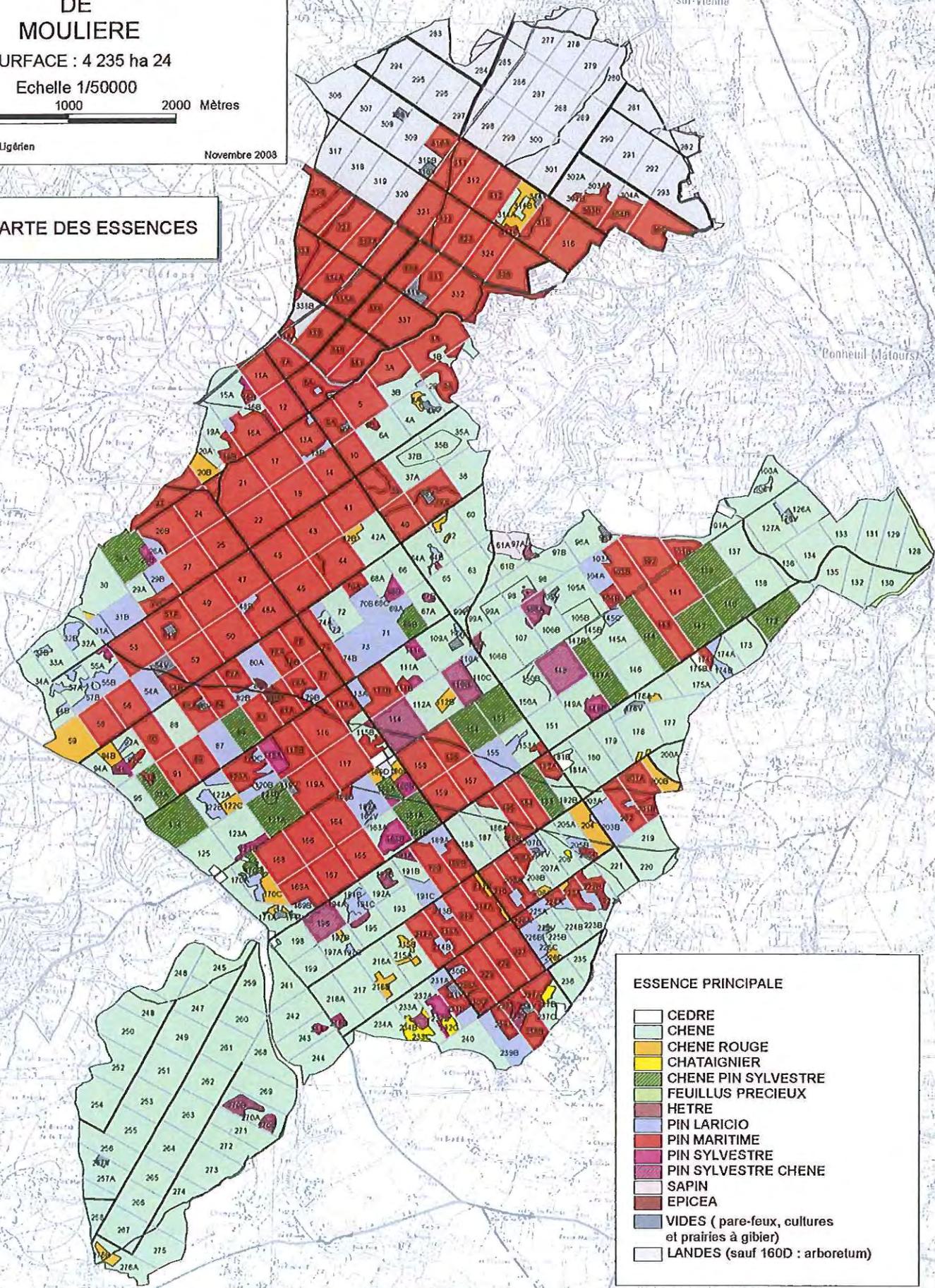
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bonne

Novembre 2008

CARTE DES ESSENCES



ESSENCE PRINCIPALE

- CEDRE
- CHENE
- CHENE ROUGE
- CHATAIGNIER
- CHENE PIN SYLVESTRE
- FEUILLUS PRECIEUX
- HETRE
- PIN LARICIO
- PIN MARITIME
- PIN SYLVESTRE
- PIN SYLVESTRE CHENE
- SAPIN
- EPICEA
- VIDES (pare-feux, cultures et prairies à gibier)
- LANDES (sauf 160D : arboretum)

1.4.3 - Répartition des essences forestières – classes de fertilité

Le chêne et le pin maritime sont les essences dominantes de Mouillère. Elles occupent 73% de la surface. La répartition est sensiblement égale entre feuillus et résineux. Les peuplements mélangés sont en diminution à cause des dépérissements des pins sylvestre adultes. Ils occupent moins de 10% de la surface.

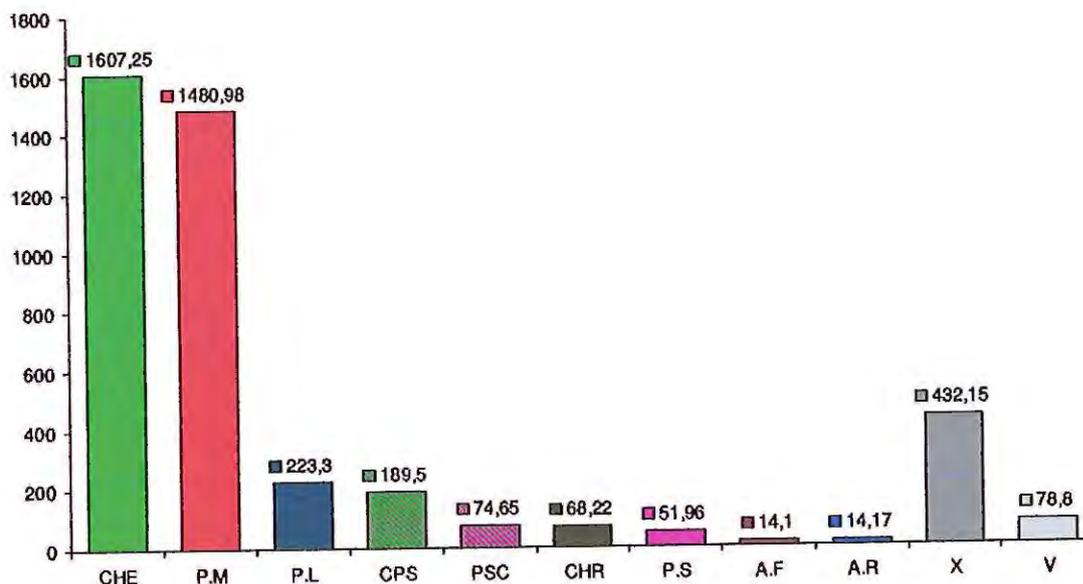
Les landes du Pinail occupent une surface proche de 430 ha soit 10% de la surface. Ces reliques des anciennes brandes du Poitou ont justifié le classement en ZPS et ZSC.

Essence principale	Code Ess	Surface (Ha)	%	Feuillus/ résineux	Surface (Ha)	%
Pin maritime	P.M	1480,98	35,0%	Résineux	1770,41	42%
Pin laricio	P.L	223,30	5,0%			
Pin sylvestre	P.S	51,96	1,5%			
Autres résineux	A.R	14,17	0,5%			
Chêne	CHE	1607,25	38,0%	Feuillus	1689,57	40%
Chêne rouge	CHR	68,22	1,5%			
Autres Feuillus	A.F	14,10	0,5%			
Chêne majoritaire et Pin sylvestre (> 20%)	CPS	189,5	4,5%	Mélangés	264,15	6%
Pin Sylvestre majoritaire et chêne (> 20%)	PSC	74,65	2,0%			
Landes	X	432,15	10,0%	Landes et vides	510,95	12%
Vides	V	78,80	2,0%			
	Total	4235,08	100%		4235,08	100%

- Il s'agit de la surface des peuplements par essence prépondérante au début de l'aménagement.

Voir carte des essences forestières

Surfaces par Essence

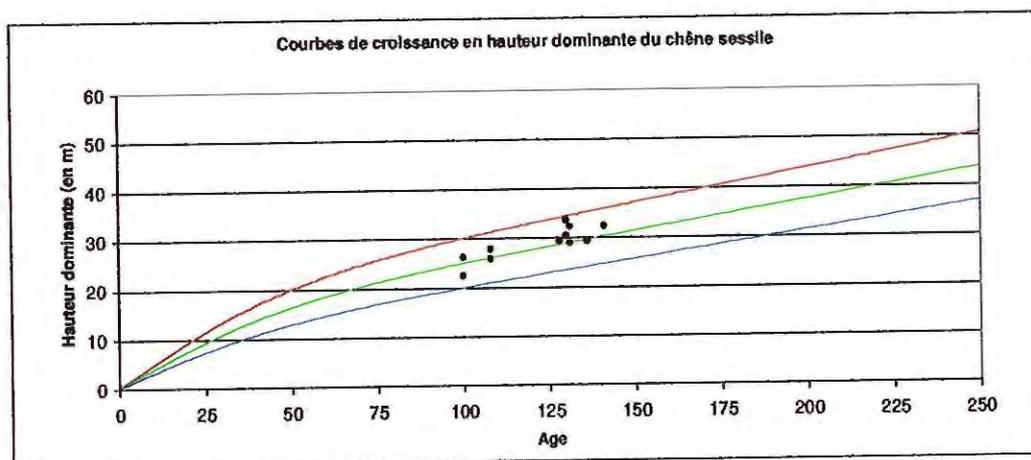


Les autres feuillus comprennent le châtaignier (8,16 ha), le hêtre (1,26 ha) et les feuillus précieux (4,68 ha). Les autres résineux sont composés de sapin sp (7,48 ha), épicéa sp (3,05 ha) et cèdre (3,64 ha).

➤ proportion des chênes : une dominance du chêne sessile

Le chêne sessile est largement majoritaire (94 % de la surface terrière totale du chêne sur la zone inventoriée). Le chêne pédonculé est principalement localisé au Bignolas, sur le périmètre nord-ouest et dans un noyau centré sur la parcelle 261. Il est aussi observé en mélange avec le sessile dans les parcelles 30, 32, 33, 34, 55 et 55. Voir carte en annexe – présence du chêne pédonculé dans la zone inventoriée

Les diagnostics sylvie et les inventaires permettent d'appréhender la **classe de fertilité** du chêne au travers des hauteurs dominantes recensées. La forêt de Moulière est, comme le montre le graphique ci-dessous, dominée par la classe de fertilité 2 (bonne fertilité) pour les peuplements de 100 à 135 ans.



1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Arbres remarquables présents en FD de Moullère :

Parcelle	Essence	Libellé	D130 cm(1997)	Hauteur (m)	Age estimé
152	CHS	Arbre à tronc unique	120	34	200
161	CHS	Arbre à tronc unique	140	39	300
237	CHS	Groupe de 3 arbres	65	21	150

La parcelle 237 renferme un ensemble remarquable de 2 triplettes de gros diamètres surnommée « les six frères ».

Le chêne sessile du rond des Renardières est à signaler pour la valorisation paysagère qu'il apporte au carrefour.

Le quercetum de Moussel, parcelle 160, est constitué d'une collection de 39 espèces de chêne.

Peuplements classés :

Il existe deux peuplements classés :

- Un pour le chêne sessile portant le n° 02-CR-004, d'une superficie de 126,67 ha, parcelles 215ptie, 216 à 218, 249 à 251, 261 et 262.
- Un pour le chêne rouge d'Amérique, portant le n° 02-CB-011, d'une superficie de 1 ha.

1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Sur chênes :

Défoliateurs feuillus : la dernière grosse attaque de chenilles défoliatrices date des années 1992-1993. Le bombyx disparate avait alors provoqué des défoliations totales sur l'ensemble des peuplements feuillus de la forêt. Les secteurs concernés la première année (le Bois Prieur, le sud du Bignolas, le Grand Recoin) avaient toutefois été épargnés la seconde année.

La forêt n'a connu aucune attaque notable de géométrides, de tordeuse verte ou de processionnaire du chêne au cours des 20 dernières années.
L'émergence de hanneton forestier constatée en 2007 n'a pas provoqué de dégâts significatifs.

Dépérissement :

Les seuls dépérissements notables de feuillus constatés ces dernières années sont ceux qui ont affecté localement le chêne pédonculé, dans le canton du Bignolas (P261 et 262) en 2005 et 2006. Un volume de 200 m³ a été exploité soit un prélèvement moyen de 15 m³/ha..

Les suivis phytosanitaires réalisés sur la placette renecofor, notamment la notation du déficit foliaire, peuvent rendre compte de l'évolution de l'état général de la chênaie de Moullère.
Les zones de pédonculés cartographiées lors de l'inventaire devront être surveillées.

Oïdium du chêne :

Aucune infestation printanière massive, très dommageable pour l'équilibre physiologique des chênes, n'a été observée à ce jour.

Les faibles attaques régulièrement observées en fin d'été sont sans conséquences pour les peuplements.

Le Bupreste du chêne :

Provoque des mortalités de petites branches (de 2 à 6cm de diamètre), dommageables surtout pour les jeunes peuplements récemment dépressés. Ces dégâts sont régulièrement observés de façon sporadique depuis une quinzaine d'années. Aucune mortalité d'arbre n'est à signaler.

Agrile du chêne :

Présente, aucun dégâts significatif à ce jour.

Scolyte du chêne :

a provoqué la mortalité de quelques chênes sur des secteurs localisés, limités à quelques ares.

Sur autres essences feuillues :

Observations très ponctuelles de chancre du châtaignier, et de Collibie en fuseau et de Zeuzère sur chêne rouge.

Sur pins :

Dégâts de gel sur des pins maritimes de souche portugaise constatés après le gel de 1985. Les parcelles 24 à 27 sont concernées.

Dépérissement du Pin sylvestre :

Il est constaté plus particulièrement depuis 2005. En 2007, un plan d'action est programmé pour leur exploitation dès le début de cet aménagement. Le dépérissement est concentré sur les peuplements mélangés chêne/pin sylvestre du Marchais plat, parcelles 147, 148, 150 à 154. Il est difficile d'évaluer la part des conditions climatiques sur ces pins adultes. Ces coupes rases de pins ont une incidence sur le choix des parcelles à ouvrir en régénération. Ce phénomène présage d'une disparition du mélange actuel chêne/pin sylvestre dans les futaies-sur-souches.

Chenille processionnaire du pin :

La dernière attaque significative remonte à la fin des années 80. Un traitement aérien avait eu lieu sur les jeunes pineraies du massif du Pinail.

Armillaire :

Présence, dégâts faibles et localisés

1.5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

Le protocole de description et d'inventaire est décrit en annexe 4; Il est complété par les 3 cartes de peuplements par placette et les 2 tableaux des données dendrométriques par parcelle chêne et pins.

1.5.1 - Principaux types de peuplement rencontrés dans la forêt

Les typologies retenues se réfèrent à la codification territoriale

La codification territoriale des types de peuplements est appliquée. Elle s'exprime sur 5 caractères :

- Le premier identifie la **structure** : F : la futaie régulière vraie, C : la futaie sur souche, S : le taillis sous futaie, T : le taillis simple, I : l'irrégulier, V : Espace non boisable hors sylviculture, X : surface boisée hors sylviculture, H : hors cadre (maisons forestières et terrain de service).

- Les trois caractères suivants identifient l'**essence** ou les essences dominantes : CHE : chêne sessile et pédonculé, AFP : autres feuillus de production, P.S : pin sylvestre, PL : pin laricio, PM : pin maritime DOU : Douglas, AR : autres résineux, EPC : épicéa, CPS : chêne(>50 %) + pin sylvestre (20 à 50 %), PSC pin sylvestre(>50 %) + chêne (20 à 50 %)

- Le dernier caractère identifie le **diamètre moyen** du peuplement principal (diamètre quadratique moyen) : R : régénération en cours (issue de l'ancien aménagement comportant encore des bois sur pied au 31/12/2007), S : hauteur inférieure à 3 m, coupes de régénération terminées, E : hauteur supérieure à 3 m non commercialisable (en général H< 10-12 m), 1 : diamètre moyen 10-15 cm, 2 : diamètre moyen 20-25 cm, 3 : diamètre moyen 30-35 cm, 4 : diamètre moyen 40-45 cm, 5 : diamètre moyen 50-55 cm, 6 : diamètre moyen 60-65 cm, 7 : diamètre moyen 70cm et plus.

La répartition des surfaces selon l'occupation du terrain est la suivante :

Occupation terrain	Code	Surface (ha)	%
Surface production		3 724,13	88 %
Hors sylviculture (landes, arborétum)	X	432,15	10 %
Vides (prairies, emprises EDF, mare)	V	78,80	2 %
Total surface aménagée		4 235,08	100 %

Code « X » : la surface décrite correspond à la surface non boisée par nature qui comprend les landes et l'arboretums de Moussel. Elle diffère de la surface par destination reportée au tableau de répartition des surfaces, paragraphe 0.2 qui intègre les îlots de sénescence et les parcelles devant retourner à l'état de landes (464,57 ha).

Répartition des types de peuplements selon la codification territoriale

Structure	R	S	E	Diamètres							Total production
				1	2	3	4	5	6	l	
Essence											
FCHE		119,72	178,34	397,37	206,21	178,18	125,49	121,84	12,22		1339,37
FP.M		8,27	36,07	141,36	567,19	605,82	84,21				1442,92
FP.L		15,16	13,18	15,40	148,99	30,57					223,30
AFP		2,41	44,28	14,39	8,93	2,89					72,90
FP.S		18,11	9,53	3,62	10,07	4,53	2,80	3,30			51,96
FA.R			3,64		7,48						11,12
FEPC					3,05						3,05
FHET					1,26						1,26
FCPS			6,07								6,07
FPSC	15,38				6,43	16,59	36,25				74,65
CCHE	79,06					9,55	78,31	89,56		11,40	267,88
CCPS	7,96					5,75	143,90	25,82			183,43
IP.M										38,06	38,06
TCHT			6,85		1,31						8,16
Total (ha)	102,40	163,67	297,96	572,14	960,92	853,88	470,96	240,52	12,22	49,46	3 724,13

Le code « AFP » concerne principalement le chêne rouge à l'exception des parcelles 128 et 129 (feuillus précieux).

La forêt se caractérise par un grand nombre de types de peuplements (54) de surfaces inégales. Les plus importants sont les futaies de pin maritime de diamètre 30-35 cm (605,82 ha) et de diamètre 20-25 cm (567,19 ha).

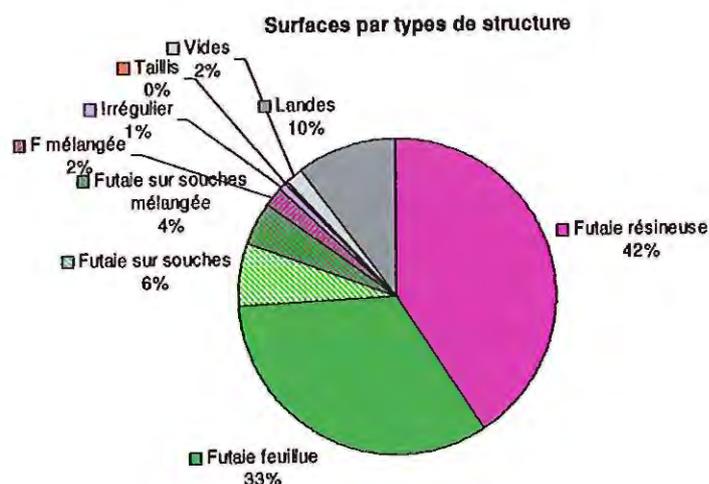
Le pourcentage de 10% de la surface occupée par un milieu naturel, non forestier, constitue une particularité de Moulière.

Voir Annexe 22, l'état de repartition parcellaire des types de peuplements et classements d'aménagement par unités de gestion

1.5.2 - Synthèse globale des grands types de peuplements

Code forêt	Types de structures	Surface (ha)	Code DT	Grands types	Surface (ha)
FR	Futaies résineuses	1732,35	F	Futaies	3226,60
FF	Futaies feuillues	1413,53			
FM	Futaies mélangées	80,72			
C	Futaie sur souches	267,88	C	Futaie sur souches	451,31
CM	Futaie sur souches mélangées	183,43			
I	Futaie irrégulière	38,06	I	Futaie irrégulière	38,06
T	Taillis simple	8,16	T	Taillis simple	8,16
	Total surface boisée	3724,13			3724,13
V	Vides	78,80			
X	Hors sylviculture	432,15			
	Total vides et landes	510,96		vides et landes	510,95
	Total surface aménagée	4235,08			4235,08

Les peuplements mélangés concernent l'association chêne/pin sylvestre.

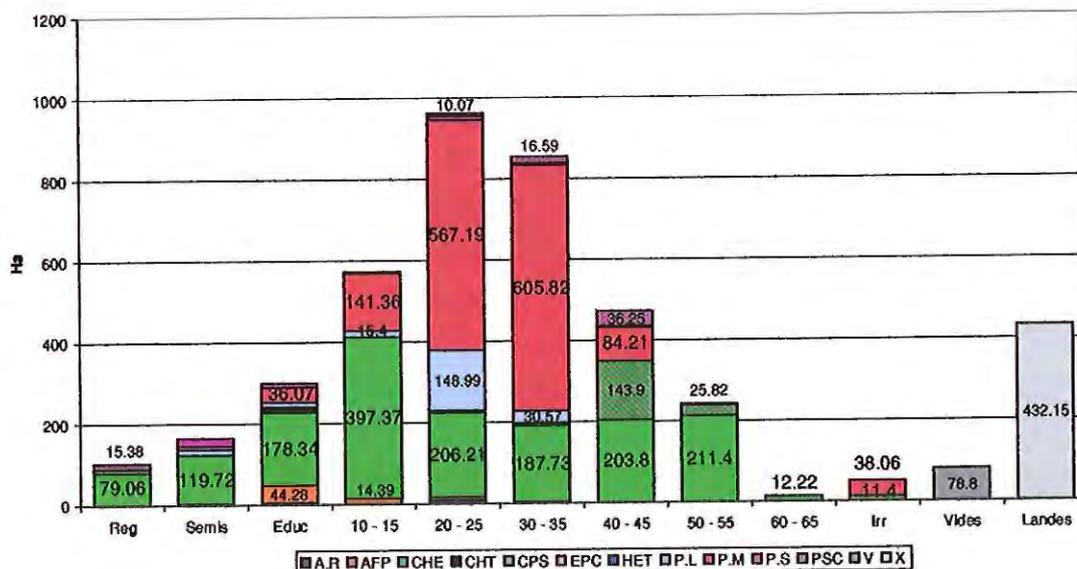


La futaie vraie est majoritaire et occupe 76% de la surface pour 3 227 ha. Elle est principalement partagée entre le chêne pur pour 33% et le pin maritime pour 41%. Les futaies mélangées chêne/pin occupent 2% de la surface. Par contre, les futaies sur souches à chêne pur ou en mélange avec le pin sylvestre occupent 10% de la surface pour 451 ha. La conversion n'est pas terminée et il subsiste 451 ha de futaies sur souches de chêne pur ou en mélange avec le pin sylvestre. Une surface importante (10%) est consacrée aux milieux remarquables (landes à bruyère) qui occupe 432 ha.

1.5.3 Caractéristiques principales des peuplements

➤ Surfaces par Diamètre et par essence : un déséquilibre dans les classes de diamètre

Surfaces par catégories de Diamètre et par Essences

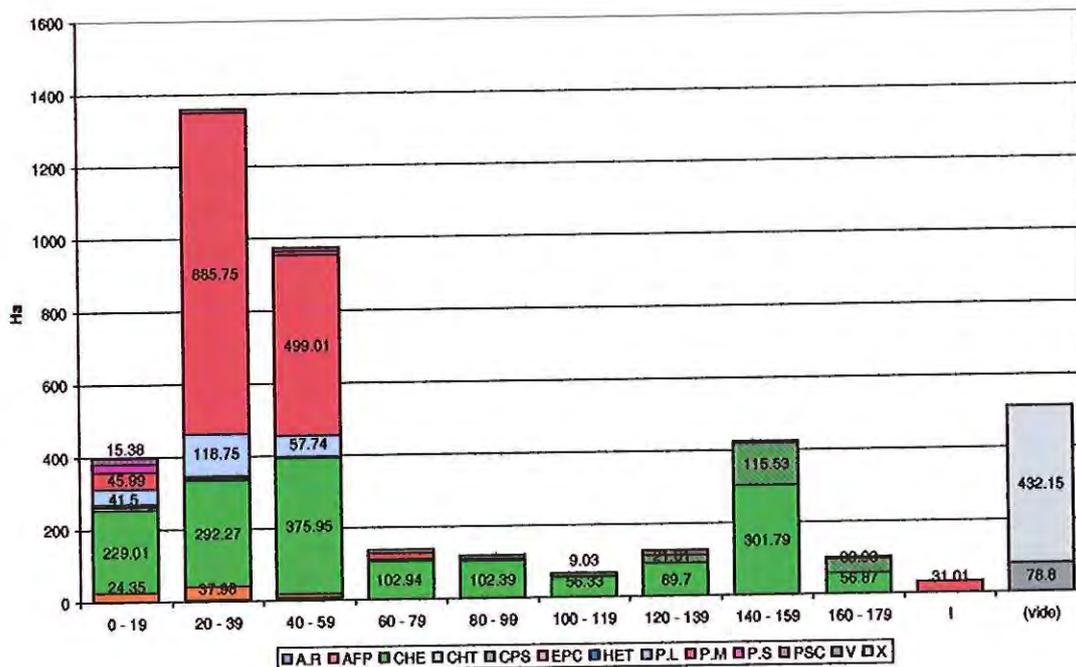


Les futaies vraies de chêne sont assez régulièrement réparties. Cependant, l'effort de régénération important depuis 1960, se caractérise par une surface importante de jeunes peuplements. La totalité des régénérations en cours, peuplements aux stades semis et éducation est de 406 ha.

Ce graphique montre un **déficit en gros bois** aussi bien en feuillus (diamètre 60-65 cm) que résineux (Diamètre 40-45 cm)

On observe aussi pour le pin maritime, un déséquilibre au profit des petits bois et bois moyens. Ils proviennent de plantations très importantes réalisées sur une période de 35 ans entre 1950 et 1985 (1 385 ha).

Parallèlement, le graphique des surfaces par âge et par essence montre un déficit en vieux bois.

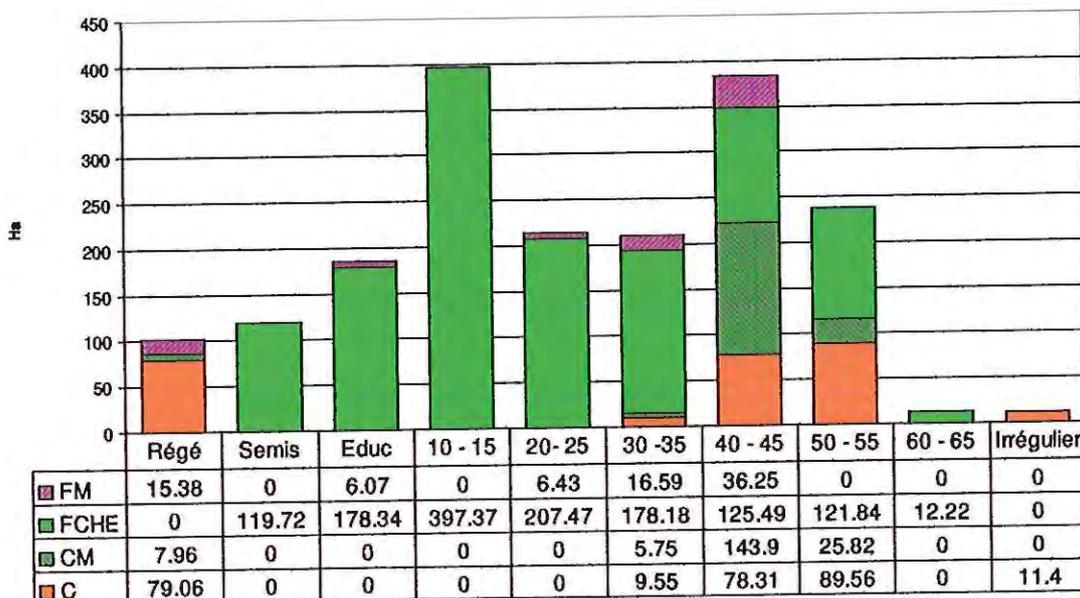


Remarques complémentaires :

Une partie des de 500 ha de pin de 40-60 ans n'a pas atteint la classe de diamètre 40-45 cm, probablement par un déficit de réalisation des éclaircies juvéniles.
La difficulté à définir un âge moyen des futaies-sur-souches rend l'approche diamètre plus pertinente pour le chêne.

➤ pour les peuplements à chêne majoritaire, une meilleure répartition des classes de diamètre

Surfaces peuplements à chêne : 1873 ha



FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

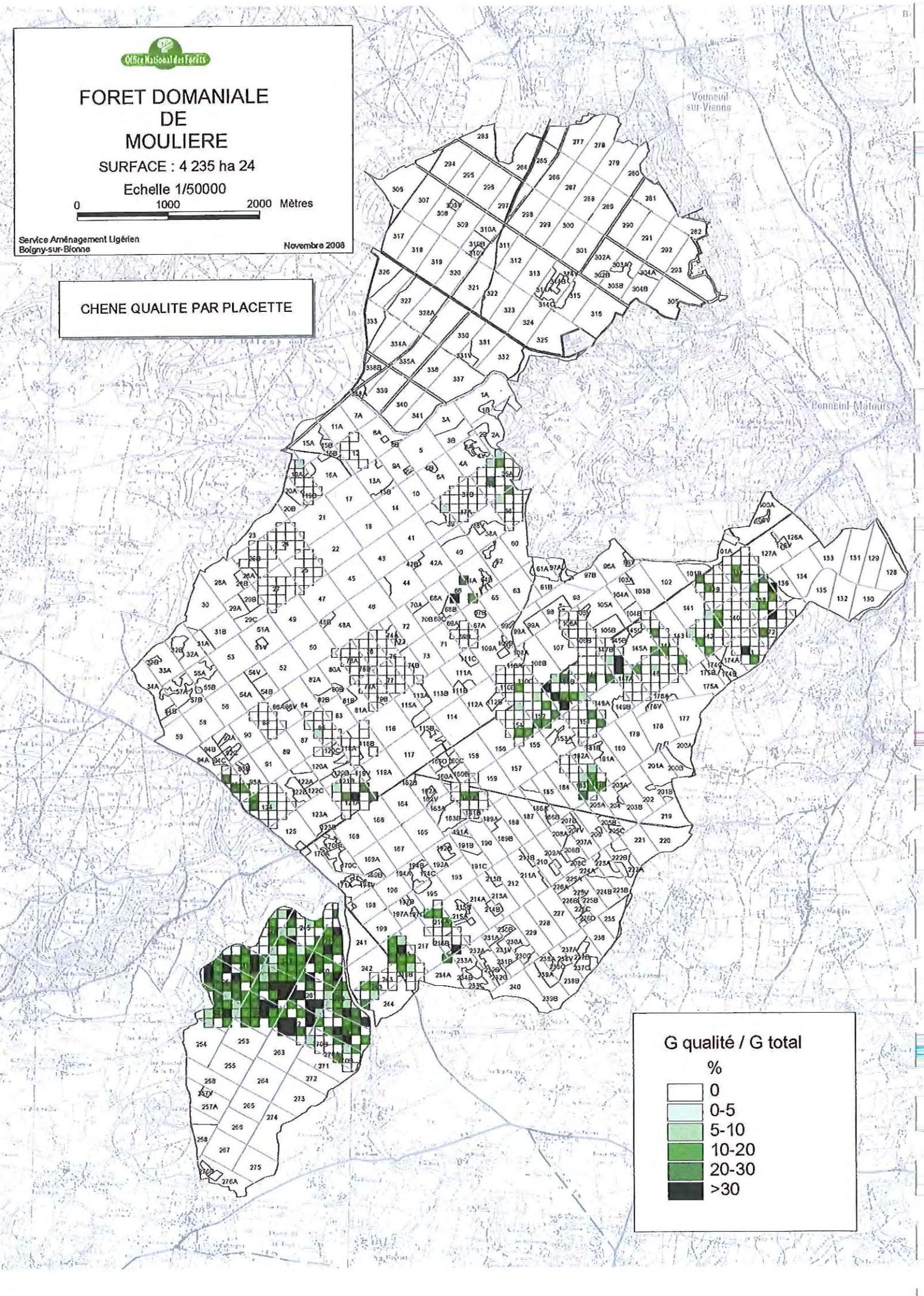
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

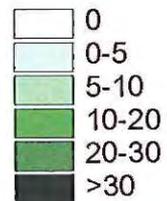
Novembre 2008

CHENE QUALITE PAR PLACETTE



G qualité / G total

%



► Qualité des chênes : l'influence du traitement

Le mode de traitement influe logiquement sur le pourcentage de qualité. En effet, sur la zone inventoriée, le pourcentage de qualité passe de 5% dans les futaies sur souches à 17% dans les futaies vraies.

Cependant, trois parcelles de futaies-sur-souches présentent une certaine qualité : 150 (16%), 66 (13%), et 95 (10%)

Les meilleures parcelles de futaie vraie sont : 262 (30%), 261 (25%), 250 et 251 (24%).

1.5.4 – Conclusions : calcul de la surface disponible à la régénération

La **surface disponible à la régénération** se définit selon les critères arrêtés dans la DRA à savoir :

- Les parcelles de chêne à potentiel de qualité élevé (PQE) de futaie vraie, la qualité du bois varie de 6 à 30%. Le diamètre quadratique des 70 plus gros est supérieur ou égal à 67,5 cm (classe de diamètre 70cm). Les futaies vraies de Moulière (FCHE) entrent dans cette catégorie.

- les parcelles de chêne à potentiel de qualité moyen (PQM), le pourcentage de qualité est inférieur à 15%. Le diamètre quadratique des 70 plus gros est supérieur ou égal à 57,5cm (classe de diamètre 60 cm). Cela concerne les futaies-sur-souches à chêne pur ou en mélange (CCHE et CCPS)

- les parcelles de pin à potentiel de qualité élevé (PQE). Le diamètre quadratique des 100 plus gros est supérieur ou égal à 47,5cm (classe de diamètre 50 cm).

- les parcelles de pin à potentiel de qualité moyen (PQM). Le diamètre quadratique des 100 plus gros est supérieur ou égal à 42,5cm (classe de diamètre 45cm).

Pour estimer la surface disponible jusqu'à la fin de l'aménagement, les accroissements sont estimés sur la base de 4,5 cm sur le diamètre sur 12 ans pour le chêne et 7 cm sur le diamètre sur 12 ans pour le pin maritime. Le diamètre minimum est le diamètre requis pour entrer dans la disponibilité.

Disponibilité à la régénération	Qualité	D minimum (cm)	Surface disponible en 2008 (ha)	Surface disponible pendant l'aménagt (ha)
Futaie vraie de chêne (FCHE)	PQE	63,0	0	0
Futaie sur souches (CCHE, CCPS)	PQM	53,0	28	171
Futaie vraie de pin (FP.M)	PQE	40,5	0	0
Futaie vraie de pin (FP.M)	PQM	35,5	12	134
		Total (ha)	40	305

Les résultats d'inventaire par parcelles figurent en annexes 5 et 6.

1.6 - RELEVÉ DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES

- espèces oiseaux nicheuses en Moulière protégées d'intérêt communautaire :
Directive Oiseaux – Arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant la liste des oiseaux protégés

Nom français	Nom scientifique
Annexe I – espèces protégées	Espèces présentes de Moulière
Bondrée apivore	Pernis apivorus
Busard cendré	Circus pygargus
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus
Cigogne noire (*)	Ciconia nigra
Circaète Jean le Blanc	Circaetus gallicus
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus
Fauvette pitchou	Sylvia undata
Pic Mar	Dendrocopus medius

En gras, figurent les espèces emblématiques de Moulière offrant des populations importantes.

(*) A ce jour, aucun nid de Cigogne noire n'a pu être observé sur le site. Elle n'est contactée qu'irrégulièrement lors des migrations. Elle peut à cette occasion fréquenter les mares du Pinail.

Une liste des autres espèces « oiseaux » remarquables observées en Moulière figure en annexes 7 et 8. Dans celle-ci, les espèces suivantes offrent des populations intéressantes : le Bruant des roseaux, la Locustelle tachetée, le Pipit farlouze

- espèces animales protégées d'intérêt communautaire: Directive Habitats - Arrêtés du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés et du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés – Arrêté du 21 juillet 1983 sur la protection des écrevisses autochtones

L'Annexe II de la Directive Habitats comprend les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation d'une ZSC.

Ces espèces sont principalement inféodées aux landes sèches ou humides, mares et milieux humides du Pinail.

Le Lucane cerf-volant est forestier et associé à la chênaie.

Nom français	Nom scientifique	Habitat Annexe II
AMPHIBIENS (Arrêté du 19/11/2007)		
Crapaud calamite	Bufo calamita	
Crapaud sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	X
Triton crêté	Triturus cristatus	X
Triton marbré	Triturus marmoratus	
Reinette verte	Hyla arborea	
REPTILES (Arrêté du 19/11/2007)		
Couleuvre verte et jaune	Hierophis viridiflavus	
Couleuvre d'Esculape	Elaphe longissima	
Lézard des murailles	Podarcis muralis	
Lézard des souches	Lacerta agilis	
Lézard vert	Lacerta viridis	
INSECTES : ODONATES (Arrêté du 23/04/2007)		
Cordilie à corps fin	Oxygastra curtisii	X
Gomphe à cercoïdes fourchus	Gomphus gralinii	X
Leucorrhine à large queue	Leucorrhinia caudalis	
Leucorrhine à gros thorax	Leucorrhinia pectoralis	X
Agrion de mercure	Coenagrion mercuriale	X
INSECTES : COLEOPTERES		
Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	X
CRUSTACES (Arrêté du 21/07/1983)		
Ecrevisse à pieds blancs	Austropotamobius pallipes	X

1.7 - RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

Il n'existe pas de risques majeurs pesant sur le milieu. Le relief karstique qui peut être à l'origine d'effondrements ne constitue pas un aléa majeur.

Seuls, les gouffres peuvent présenter un danger immédiat accentué par une situation sur des itinéraires touristiques comme pour le Gouffre du Grand Soubis. Mais, les mesures liées aux périmètres de captage vont accentuer la protection de ces sites.

Sinon, la spéléologie, activité à risque, n'est plus pratiquée pour ces problèmes de sécurité.

1.8 - RISQUES D'INCENDIE

La forêt de Moulière est considéré comme présentant un risque élevé au titre de l'incendie avec un risque extrême pour les futaies résineuses et les Landes du Pinail.

Elle est inscrite au Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) validé par arrêté préfectoral di 01 juin 2007.

Le dernier incendie important remonte à août 1991 où 140 ha de landes avaient brûlé au Pinail.

Depuis, la forêt ne connaît plus d'incendies importants pour plusieurs raisons :

- Disparition des contentieux sur le Pinail
- Equipement en pare-feux et points d'eau DFCI décrits au paragraphe 3.3.5
- Réseau de desserte important.
- Fermeture à la circulation automobile d'une grande partie de la forêt.

2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE

Chêne :

La production de grumes de chêne de diamètre 30 et + va diminuer dans le nouvel aménagement. Elle régresse de 30% à 13% du volume grume total produit en Moulière. Les gros bois proviennent de la régénération des futaies-sur-souches avec une qualité moyenne et inégale en fonction de la station. Comme l'a montré la répartition de la qualité du chêne en Moulière, le potentiel qualité s'exprimera quand commencera la régénération des futaies vraies.

Ainsi, les chênes de diamètre 50 et + sont estimés actuellement entre 70 et 115 €/m³.

Par contre, la production des petits bois feuillus va augmenter de 8% à 13% du volume grume total avec des surfaces à parcourir en nette augmentation. Cette contrainte va demander le développement de nouveaux modes de commercialisation. En effet, le mode actuel de vente par contrats à des particuliers ne suffira plus à écouler les produits. La vente de bois de chauffage façonnés à la « botte » est en développement.

Résineux

Le **pin maritime** représente les plus importants volumes récoltés en Moulière. Il va passer de 40% à 50% du volume grume total récolté.

Le développement des futaies de Pin maritime va considérablement modifier les produits commercialisés avec une incidence sur les prix du m³. Jusqu'alors, les petits bois récoltés étaient destinés principalement à la trituration. La production de grumes de bois moyens et gros bois va offrir une gamme de produits de sciage plus étendue

Si le **pin sylvestre** ne va représenter que 7% de la récolte grume totale, il s'agit de gros bois des régénérations et des coupes sanitaires.

Evolution des modes de vente.

La diversité des essences et des catégories de bois a justifié le développement des nouveaux modes de commercialisation en bois façonnés vendus par contrats ou par appel d'offres.

Ce secteur est en plein développement avec :

- des contrats d'approvisionnement pour des Bois Moyens feuillus calibré autour d'1 m³. Ceci valorise au mieux les améliorations des jeunes futaies du Bignolas. Par exemple, sur une coupe de 530 m³ d'ABM, 85% du volume a été vendu en contrat. Ce mode de commercialisation permettra aussi de valoriser les futures coupes de jardinage.

- Des contrats d'approvisionnement pour résineux :

- Petits sciages de pin maritime pour scié canter (Ets Migeon et Archimbaud)
- Bois ronds de qualité de pin maritime et pin sylvestre (SEFC Chauvigny, Bernier)
- Bois de trituration en pin maritime

Les premières éclaircies résineuses sont ainsi mieux valorisées. La proportion de contrats en « canter » passe de 20% à la première éclaircie à 40% à la deuxième éclaircie.

2.2 – FAUNE SAUVAGE - ACTIVITES CYNEGETIQUES

Espèce Cerf :

La recherche d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique n'est pas encore atteint. Pour preuve, les régénérations artificielles sont réalisées à l'aide de clôtures pour éviter les dégâts.

L'optimum se situerait à 80 – 100 animaux sur le massif domaniale soit une densité proche de 2,1 animaux/100 ha. Mais, l'histoire se caractérise par des variations importantes des populations de grands cervidés. Après la surpopulation des années 1990, le retour à l'équilibre des années 2000 est de nouveau menacé. Après 3 ans de restriction des plans de chasse, la décision de plus que doubler l'attribution en 2008 est nécessaire pour contenir la population et éviter une nouvelle explosion. Ainsi, la densité qui était descendue à 3,3 animaux/100 ha pendant les années 2005-2007 semble être de nouveau remontée à 6 animaux/100 ha.

Les comptages montrent aussi une répartition inégale de la population qui est très concentrée au nord de la D3 (85% des animaux vus en domaniale).

Cette situation provient d'un manque de consensus entre les différents acteurs aux intérêts divergents. D'une part, la contractualisation du niveau du plan de chasse triennal ne permet pas d'être assez réactif à l'évolution des populations. D'autre part, les demandes d'attribution de plan de chasse de l'ONF ne rencontrent pas toujours un écho favorable.

Organisation de la chasse

La chasse est louée en 8 lots différents depuis 2004, 4 lots à courre et 4 lots à tir. La partie du Pinail au nord de la D82 est exclue du périmètre adjugé.

Autour du site touristique du Grand Recoïn, il est interdit d'attaquer à courre et de tirer. Cela concerne 10 parcelles représentant 112 ha (parcelles 196 à 199, 217 et 218, 241 à 244).

La partie du Pinail au nord de la D82 est chassée par licences collectives à l'exclusion de la Réserve Naturelle

Le montant des recettes de **160 k€/an** (prix moyen 37,8 €/ha).

Les informations cynégétiques complémentaires figurent en annexe 9.

2.3 - ACCUEIL DU PUBLIC

Contexte

Située à une quinzaine de kilomètres de l'agglomération de Poitiers, Moulière, la plus grande forêt publique du département de la Vienne, est ouverte à une fréquentation de type périurbaine.

Les pôles principaux sont :

- Le Grand Recoïn qui comprend la Maison de la Forêt, les chalets d'hébergement, des circuits de randonnée et un restaurant.
- La Réserve du Pinail avec le Centre d'Initiation à la Nature et à l'environnement de la Vienne (CINEV) situé à Vouneuil-sur-Vienne
- Le GR 364 qui traverse la forêt d'est en ouest.

Sur le Pinail, l'initiation à l'environnement, l'observation et les études naturalistes concernent

un public plus ciblé : scolaires, scientifiques, universitaires et naturalistes.

Fréquentation

La fréquentation est concentrée sur le sud-ouest de la forêt autour de la Maison de la Forêt située en périmètre au plus près de l'agglomération de Poitiers. Le Pinail est accessible par Vouneuil-sur-Vienne. Ailleurs, le plan de circulation restreint la pénétration du public. Il n'existe pas d'enquête sur la fréquentation. Le public majoritaire semble local ou régional. Il est difficile de mesurer l'impact du Futuroscope situé à 10 km pour la venue en forêt d'un public extérieur.

aléas et incidences sur le milieu

La fréquentation touristique n'exerce pas d'influence notable sur le milieu et la gestion forestière.

Cependant pour plusieurs activités, un équilibre doit être maintenu pour que la fréquentation ne perturbe pas le milieu :

- VTT : il existe une attirance des vététistes pour des parcours en milieu naturel hors des chemins autorisés. Ils se concentrent par exemple sur des zones de gouffres et sur certains périmètres marquant leur passage.
- Equitation : réflexion à conduire pour un choix entre une activité libre ou sur des circuits déterminés et balisés.
- Brame : dérangement des populations si la fréquentation pendant le brame est trop importante.
- Landes du Pinail : même si les intentions sont louables, une trop grande activité dans ces milieux naturels fragiles peut nuire aux habitats ou aux espèces les plus sensibles.

Des conflits de voisinage avec les chasseurs en particulier peuvent apparaître au moment du pic de fréquentation lié au ramassage des champignons.

Les partenaires

Actuellement, les relations entre l'ONF et les collectivités territoriales sont handicapées par un nombre important d'interlocuteurs dont les préoccupations légitimes sont divergentes. Les 9 communes sont regroupées au sein de 2 Communautés d'agglomération et 2 Communautés de communes.

La **Communauté d'agglomération de Poitiers** comprend la commune de Montamisé. La CAP est la plus grosse collectivité urbaine proche de la forêt.

La **Communauté d'agglomération du Châtelleraudais** comprend les communes de Bonneuil-Matours et Vouneuil-sur-Vienne.

La **Communauté de communes du pays de Vienne et Moulère** comprend les communes de Bignoux, La Chapelle-Moulière et Liniers.

La **Communauté de communes du Val vert du Clain** comprend les communes de Dissay, Saint-Cyr et Saint-George-les-Baillargeaux.

2.4 - PAYSAGES

Ce paragraphe reproduit la synthèse de l'étude paysagère réalisée au premier semestre 2008 par le Bureau d'Etudes Techniques Poitou-Charentes (Solène QUILLIN).

Eléments de contexte

FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

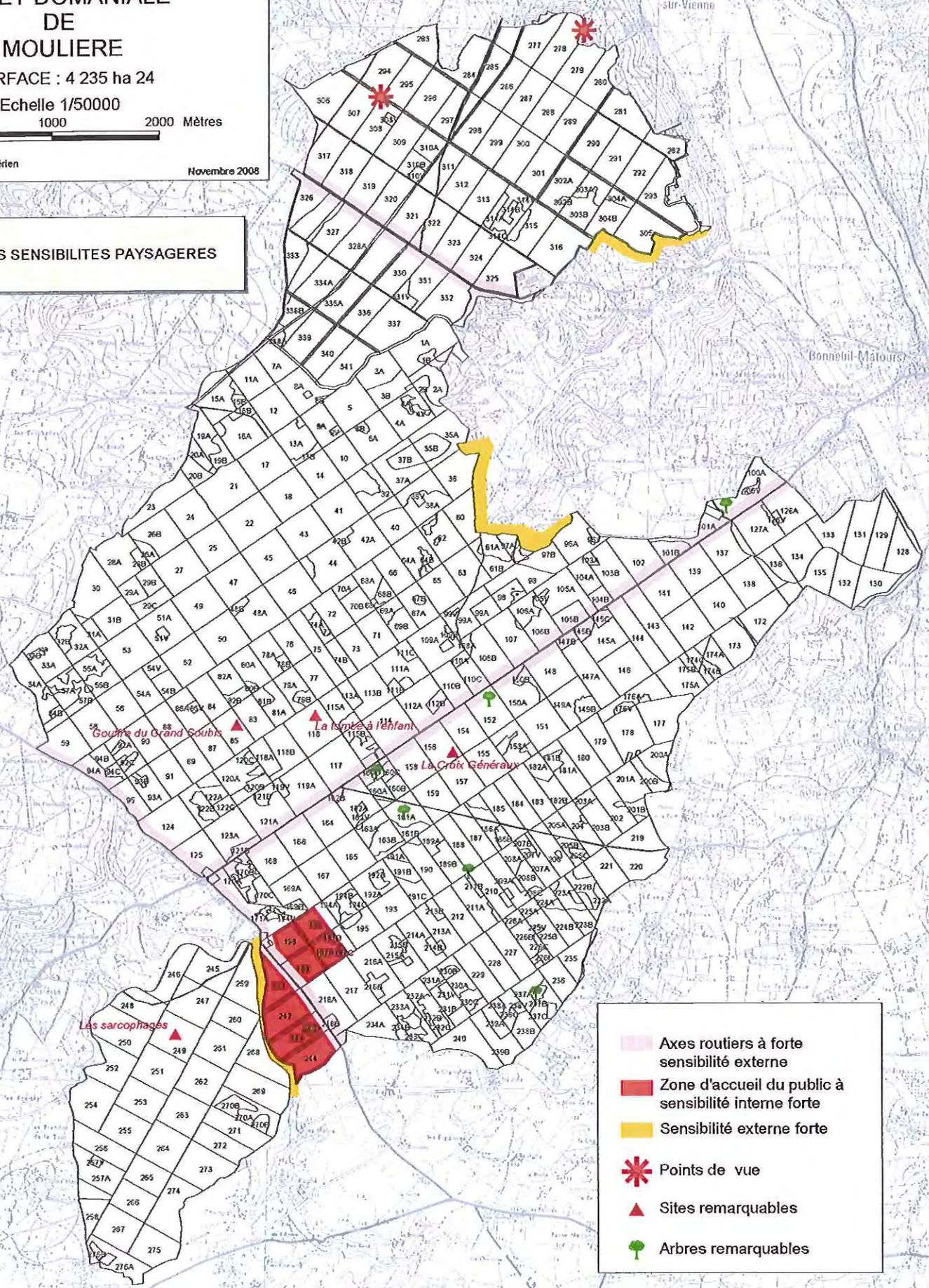
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

CARTE DES SENSIBILITES PAYSAGERES



- Axes routiers à forte sensibilité externe
- Zone d'accueil du public à sensibilité interne forte
- Sensibilité externe forte
- Points de vue
- Sites remarquables
- Arbres remarquables

La forêt de Moulière s'inscrit au sein d'une plaine vallonnée régulièrement entaillée de vallées. Si les vallées concourent au pittoresque des lieux, en arborant fièrement leurs coteaux boisés, la fraîcheur de leurs cours d'eau et la qualité architecturale de leurs villages, les plateaux sont, eux, grevés d'une certaine monotonie, constitués d'horizons assez pauvres où les motifs végétaux sont rares, le relief plat et le bâti clairsemé.

Dans ce contexte paysager (qualifié « Terres de Brandes » par l'Atlas Régional de Poitou-Charentes, en raison de la pauvreté des terrains agricoles), ce sont notamment les beaux arbres isolés au détour d'une route et les grands ensembles boisés qui donnent toute sa qualité au paysage. La forêt de Moulière occupe donc une position tout à fait particulière dans cette ambiance globale.

Lisières et approche de la forêt

Moulière est assise sur un plateau bordé de part et d'autre par la vallée du Clain et la vallée de la Vienne. Si la vallée du Clain forme un axe économique important entre Poitiers et Châtellerauld, la vallée de la Vienne a, quant à elle, conservé son caractère rural et mieux valorisé sa rivière.

Il existe cependant peu de liens visuels entre la forêt et les vallées, ce qui contribue parfois à « isoler visuellement » la forêt au sommet de son plateau karstique.

Les lisières sont très différentes d'un point à l'autre de la forêt : Certaines sont « franches », où le relief plan et le caractère dénudé des espaces agricoles accentuent le contraste vide/plein. La forêt peut être appréhendée d'un seul regard, les visions sont lointaines.

D'autres sont plus complexes, plus floues, plus sinueuses : notamment quand des parcelles boisées, associées à un relief plus ondoyant, s'imbriquent avec la forêt, diminuant ainsi l'impression de compacité de celle-ci.

La configuration des lisières conditionne également la perception des entrées dans la forêt. Certaines sont frontales comme à partir de Saint-Georges-lès-Baillargeaux, d'autres plus progressives à partir de Poitiers par exemple.

Perceptions Internes

Les perceptions internes sont très rythmées de prime abord par les pistes forestières, qui forment un quadrillage régulier. Cette orthogonalité entêtante accentue les perspectives et n'invite pas à la découverte.

Les carrefours formés par ces nombreuses pistes sont peu différenciés. Il existe pourtant là un fort potentiel identitaire, puisque la toponymie y est particulièrement riche et que les carrefours qui se distinguent déjà (à l'instar du Rond-point des Renardières avec ses chênes corniers) recueillent un intérêt considérable.

Le relief du massif est difficilement perceptible, sauf à la faveur d'une coupe. D'ailleurs, les espaces ouverts en forêt (prairies, abords des maisons forestières...), ainsi que la présence de l'eau, revêtent une importance toute particulière, par la lumière qu'ils apportent et en ce qu'ils dynamisent le paysage.

Les ambiances intra-forestières sont très variées : du caractère étouffant des boisements de pins à l'ambiance aérée d'une futaie adulte mélangée, les perceptions des contrastes, des rythmes, des transparences... sont contraires. Les lisières internes sont souvent inopportunément frontales et peu travaillées à l'image des lisières avec les parcelles en

2.6 - AUTRES SUJETIONS : CONCESSIONS AU 01 JANVIER 2008

Une concession particulière concerne la mise à disposition du terrain occupée par la Maison de la Forêt.

La concession, à titre gratuit, correspond à la partie au nord de la sommière des Chirons Noirs. L'ONF a mis ce terrain à disposition de la commune de Montamisé. Celle-ci, selon les termes de la convention, a construit la « Maison de la forêt » à vocation d'accueil et d'information muséographique et didactique sur la forêt. Le parking au sud est sur la commune de Liniers. Il est aménagé et entretenu par l'ONF et compté en surface domaniale hors cadre.

Objet concessions	Quantité	Parcelle	Client	Période
Maison de la Forêt	5000 m ²	198	Commune de Montamisé	1/1/1991 - 31/12/2020

La liste des autres concessions figure en annexe 10.

2.7 - STATUTS OU DISPOSITIONS PARTICULIERES DE PROTECTION POUVANT SE SUPERPOSER AU REGIME FORESTIER

2.7.1 Eléments relatifs à une réglementation zonale :

- Réserve Naturelle Nationale, article L 332-2 du Code de l'environnement

➤ La Réserve Naturelle du Pinail a été créée par le décret 80-135 du 30 janvier 1980, en vue de conserver la lande à bruyères et les eaux acides qui lui sont liées. Elle est gérée depuis le 16 janvier 1989 par l'association GEREPI (GEstion Réserve Pinail) par convention entre le préfet de la région Poitou-Charentes représentant le Ministre de l'environnement et GEREPI. La réserve couvre une surface de 145 ha, parcelles 277 à 280, 286 à 289, 298 à 301 (voir carte d'aménagement).

captages de source déclarés d'utilité publique : réglementation applicable aux périmètres de protection immédiate , rapprochée , éloignée (art L 21 du Code de la Santé publique)

Voir carte jointe « Périmètres de captage ».

La forêt domaniale est concernée par 3 périmètres de captages et est limitrophe d'un autre. Elle n'est pas concernée par des périmètres de protection immédiate autour des captages.

➤ Captage de « Charassé », commune de Montamisé, arrêté préfectoral de DUP du 28/09/2000.

Le périmètre de protection rapprochée comprend le canton du Bignolas, parcelles 245 à 276 pour une surface géographique de 411 ha

Le périmètre de protection éloigné s'étend sur une zone de 1 191 ha de la forêt limitée comme suit :

- Au nord-ouest, la RF du Pas Peloton jusqu'au rond-point du Grand Remblai.
- Au nord-est, la RF du Défens jusqu'au rond-point de La Chapelle et une partie des parcelles 150 et 151 au lieu dit Saint-Rom pour inclure le gouffre.
- Au sud-ouest, le périmètre de la parcelle 244 et la RF des Chaignons



FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

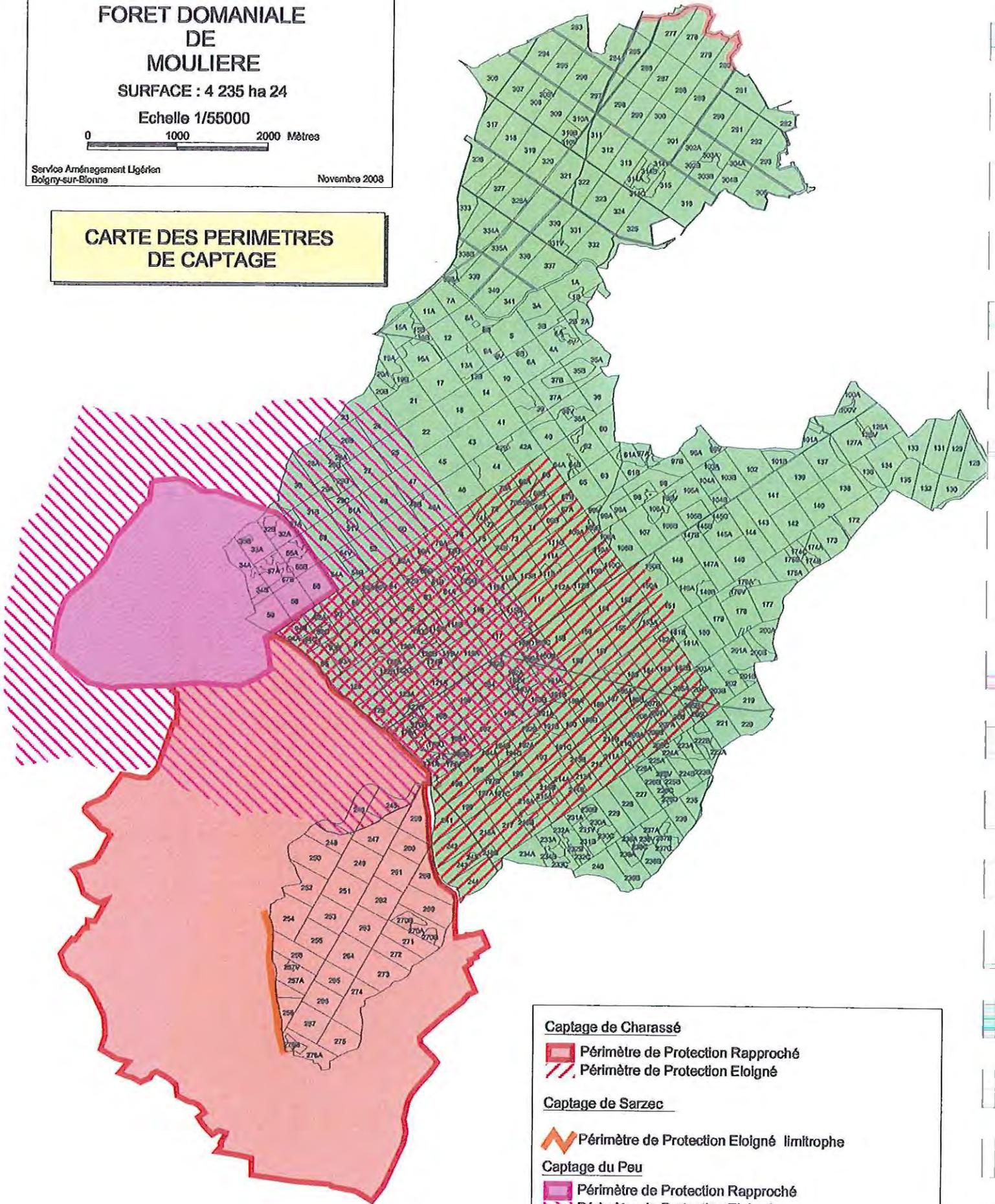
Echelle 1/55000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

CARTE DES PERIMETRES DE CAPTAGE



Captage de Charassé

- Périètre de Protection Rapproché
- Périètre de Protection Eloigné

Captage de Sarzec

- Périètre de Protection Eloigné limitrophe

Captage du Peu

- Périètre de Protection Rapproché
- Périètre de Protection Eloigné

Captage de Vouneuil

- Périètre de Protection Eloigné limitrophe

➤ Captage du « Peu », commune de Saint-George-les-Baillargeaux, arrêté préfectoral de DUP en cours

Le périmètre de protection rapprochée comprend les parcelles forestières 32p, 33, 34, 55 à 59 pour une surface de 87 ha

Le périmètre de protection éloigné s'étend sur 806 ha au nord-est jusqu'à la RF du Chêne l'Abbé et au sud-est jusqu'à la RF des Chirons Noirs.

➤ Captage de « Noyer Jaune », commune de Vouneuil-sur-Vienne, arrêté préfectoral de DUP du 27/12/1995.

Le périmètre de protection éloigné englobe une petite partie de la parcelle 277 au Pinail jusqu'au chemin rural et est limitrophe des parcelles 285 et 277 à 279.

➤ Captage de « Montamisé-Sarzec », commune de Montamisé, arrêté préfectoral de DUP du 19/05/1993.

Le périmètre de protection éloigné suit la Voie Communale de Bignoux à Charassé et est limitrophe des parcelles 254, 256 à 258 et 276.

Pour l'ensemble de la forêt, les périmètres de protection rapprochée couvrent 498 ha. Les périmètres de protection éloignée qui se recouvrent s'étendent sur 1 474 ha.

Les contraintes de gestion liées au PPR (protection rapprochée) sont :

- interdiction du déboisement et du dessouchage
- tranchées et déblais à éviter dans les calcaires pour la construction ou la modification des voies de communication.

Le PPE (protection éloignée) est soumis à la réglementation générale. Cependant, pour le captage de « Charassé », il est prévu des interventions spécifiques au système Karstique concernant les gouffres du « Grand Soubis », du « Puits de la Brousse », de « Saint-Rom », du « Tombereau » et de la « Vallée Brune ».

L'ONF négocie actuellement avec la CAP (communauté d'agglomération de Poitiers) une convention pour « l'inventaire et la caractérisation des effondrements » qui pourrait aboutir à contractualiser les actions de protection et suivi.

Les contraintes suivantes sont à prendre en compte :

- zone d'accueil du public (en particulier le Grand Soubis)
- classement environnemental (ZPS : Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux).

2.7.2 Eléments relatifs à un zonage et relevant d'un cadre contractuel

Réseau NATURA 2000 : respect des mesures définies par le DOCOB pour chaque site afin d'éviter les causes de détérioration des habitats et de perturbation des espèces présentes.

1 - Directive Habitats, Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : art L 414-1, I du Code de l'Environnement :

➤ **SIC FR5400453: Landes du Pinail**

Ce Site d'Intérêt Communautaire qui a été proposé en avril 2002 comprend pour sa partie domaniale, l'ensemble du Pinail, parcelles forestières 277 à 341.

2 - Directive Oiseaux, Zone de Protection Spéciale (art L 414-1, II du Code de l'Environnement) :

➤ **ZPS FR5410014: Forêt de Moulière – Landes du Pinail – Bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran.**

Cette Zone de Protection Spéciale d'une surface de 8 123 ha et désignée par arrêté ministériel du 6 juillet 2004 englobe la totalité de la forêt domaniale. Le premier document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) a été validé en juin 1998. L'opérateur est la LPO Vienne.

La ZPS provient du classement après remaniement de la **Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** « Le Pinail, forêt de Moulière, Bois du Défens » d'une surface de 6 098 ha.



FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

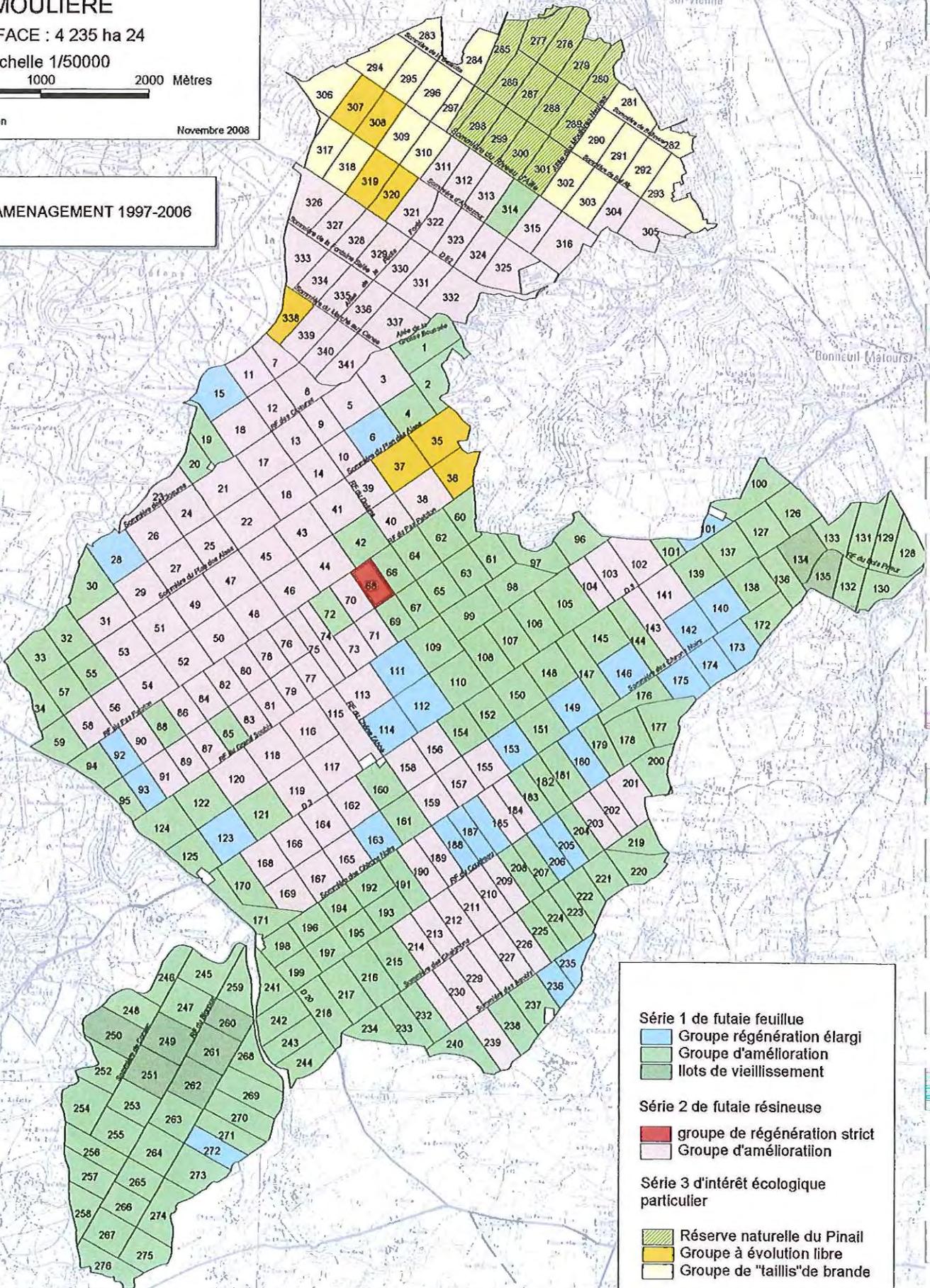
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

CARTE D'AMENAGEMENT 1997-2006



- Série 1 de futaie feuillue**
 - Groupe régénération élargi
 - Groupe d'amélioration
 - lots de vieillissement
- Série 2 de futaie résineuse**
 - groupe de régénération strict
 - Groupe d'amélioration
- Série 3 d'intérêt écologique particulier**
 - Réserve naturelle du Pinail
 - Groupe à évolution libre
 - Groupe de "taillis" de brande

3 - GESTION PASSEE

3.1 – BILAN DU DERNIER AMENAGEMENT: 1997 - 2006

Une durée courte de 10 ans se justifiait par le soucis de lier la durée de l'aménagement à celle du DOCOB. Ce premier aménagement « expérimental » pour la mise en œuvre des mesures Natura 2000 se voulait une période d'études et d'observations.

Objectifs

Série	1 ^{ère} : Production Feuillue	2 ^{ème} : Production résineuse	Total Production	3ème : Intérêt écologique particulier
Surface totale (ha)	2 053,66	1 604,79	3 658,45	505,96
Traitement	Futaie régulière de chêne sessile	Futaie régulière de pins		
Méthode d'aménagement	Groupe de régénération élargi	Groupe de régénération strict		
Durée de renouvellement -Chêne -Chêne qualité (Bignolas) -Chêne rouge	180 ans 220 ans 100 ans	PM : 70 ans PS : 80 ans PL : 80 ans		
Groupe de régénération :	327,35 ha	9,04	336,39	
Possibilité de régénération				
Essence objectif	Chêne sessile	Pin maritime, pin sylvestre, pin laricio		

Série 1 et 2, composition du groupe de régénération :

Sous-groupe	Surface (ha)	Dont régénérée	Dont régénérer à
1 ^{ère} série, surface entamée à terminer	131,91	73,79	58,12
1 ^{ère} série, surface à ouvrir	195,44		71,88
2 ^{ème} série, groupe strict	9,04		9,04
TOTAL	336,39		130,00

L'effort de régénération était de 204 ha et la surface à régénérer de 130 ha dont 72 ha sans assise géographique selon le principe du groupe de régénération élargi.

Le bilan des régénérations sur la forêt est le suivant :

Destination	Surface (ha)
Surface régénérée	170,97
Surface reclassée en amélioration	2,98
Surface ajournée	53,82
Régénération en cours à cours à terminer	102,71
Surface reclassée dans le GR 2008 : à ouvrir	4,59
Total	335,07

La différence de surface avec l'aménagement de 1997 provient de la prise en compte de la surface géographique.

La surface réellement régénérée est de 97,18 ha puisque le bilan de 171 ha contient une surface de 74 ha considérée comme déjà régénérée en 1997. Elle est inférieure à la surface prévue de 130 ha.

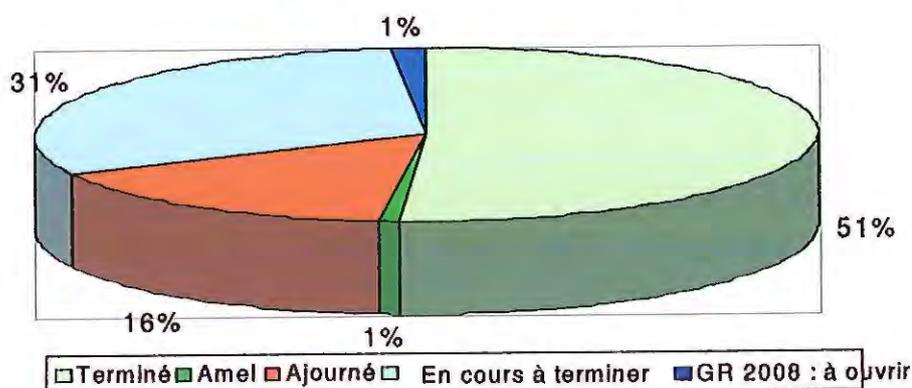
Les parcelles 140, 142, 146 et 173 ont été ajournées à cause de leur faible diamètre moyen en deçà des critères actuels d'exploitabilité. L'inventaire de 2006 donne un Diamètre moyen des 70 plus gros de 51 cm pour l'ensemble de ces quatre parcelles.

Les sous-parcelles 68C, 93B, et 111B sont reclassées en amélioration.

Les sous-parcelles 15B et 123B, laissées comme îlots paysagers sont reclassées en surface à ouvrir.

(Voir en annexe, la carte d'aménagement 1997 – 2006)

Bilan des surfaces du GR : 335,07 ha



Bilan comparatif des récoltes :

	Volume total à récolter prévu en moyenne annuelle à l'aménagement passé		Volume total vendu en moyenne annuelle au cours des 4 dernières années (2004-2007)	
	M³	% du total	M³	% du total
Essence				
Chêne 50+	1156	13%	3355	16%
Chêne 30/45	1864	21%	2956	14%
Chêne 20 - 25	896	10%	1669	8%
Sous-total chêne	3916	44%	7980	38%
Autres feuillus	110	1%	157	1%
TOTAL FEUILLUS	4026	45%	8137	38%
TOTAL RESINEUX	3005	34%	10048	47%
V Taillis		0%	7	0%
V Houppiers Feuillus	1252	14%	3031	14%
V Houppiers résineux	626	7%	2	0%
Total Houp	1878	21%	3033	14%
Volume Grume	7031	79%	18028	86%
VOLUME TOTAL	8909	100%	21226	100%

La prévision de récolte de l'aménagement passé était manifestement sous-estimée. De plus,

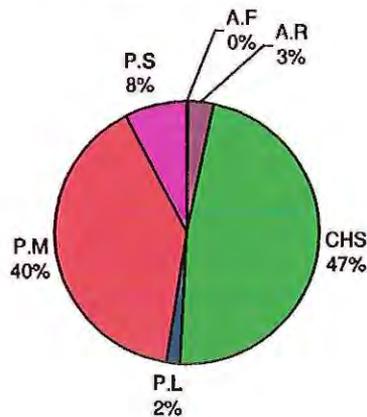
la récolte des 4 dernières années est largement supérieure à la moyenne de l'aménagement de 16 300 m³. Ceci s'explique par :

- La mise en place d'une sylviculture plus dynamique pour le pin maritime avec un fort rattrapage par des rotations plus courtes.
- Une décapitalisation raisonnée pour le chêne selon les directives territoriales.

La récolte en amélioration était majoritaire au cours des 4 dernières années : 74 % de la récolte totale.

Bilan de la récolte Grume par essence :

RECOLTE GRUME PAR ESSENCE



La récolte est logiquement proportionnelle à la représentation des essences sur la forêt

3.2 - AUTRES ACTIONS CONCERNANT LES MILIEUX NATURELS DE LA FORET

Bilan des techniques utilisées pour le rajeunissement et la restauration de la lande :

L'ONF en concertation avec la LPO teste depuis une douzaine d'année des techniques pour rajeunir la lande. Le bilan est le suivant :

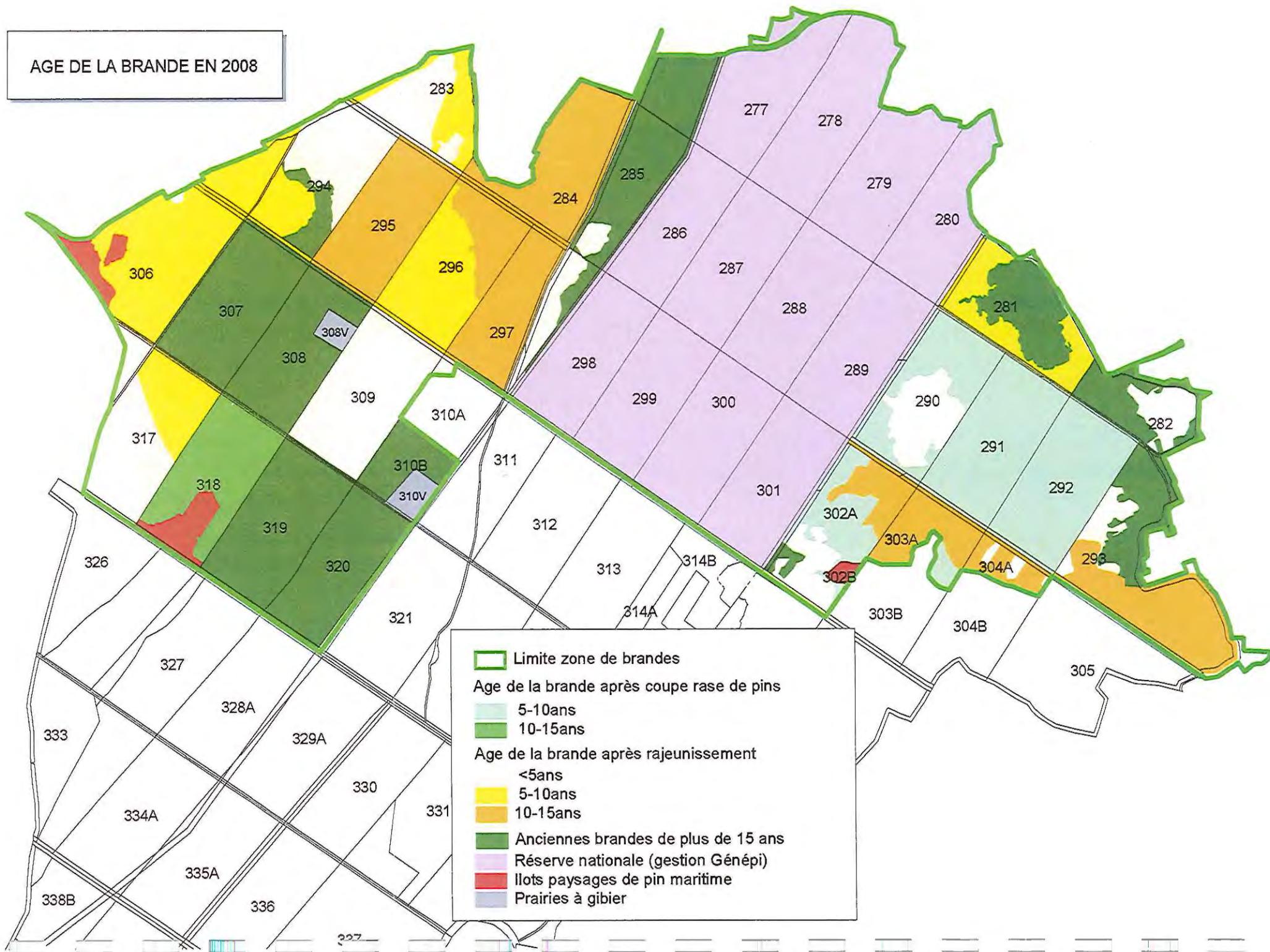
Les broyages mécaniques des bruyères

➤ Le broyage avec exportation du broyat pour transformation en compost. Le broyeur de marque Tarup a l'inconvénient de secouer le système racinaire. Ainsi affaibli, il est constaté une mauvaise reprise des bruyères qui favorise le développement de la molinie. La méthode a été abandonnée par absence de filière locale pour les composts.

➤ Le broyeur à axe horizontal assure lui une bonne qualité de broyage. Mais les broyats sont laissés sur place. Donc, l'exportation souhaitée de la biomasse reproduisant les anciennes pratiques de pâturage n'est pas respectée.

➤ La technique la plus satisfaisante dans les connaissances actuelles est la **coupe avec exportation**. Elle est réalisée avec une moissonneuse adaptée avec barre de coupe rotative à couteaux. Les produits de coupe laissés en andins sont enlevés en vrac. Cette technique a été mise au point par une entreprise locale qui exploite et commercialise la brande. Cette pratique de gestion repose sur cette seule entreprise. Ce sont les limites et

AGE DE LA BRANDE EN 2008



la fragilité du système.

Les produits sont exportés pour la fabrication de bio filtres en mélange avec de la tourbe à destination des usines d'équarrissage.

Les broyages sont possibles sur les zones relativement planes ou sans mares.

➤ Ailleurs, les techniques possibles sont :

-La coupe avec exportation manuelle et mise en fagots pour la fabrication de palissades.
-Le brûlis contrôlé est une alternative difficile à mettre en œuvre pour des problèmes évidents de sécurité. Il est pratiqué dans la réserve naturelle par GEREPI. Un seul essai a été réalisé conjointement par la LPO et l'ONF.

Bilan des surfaces de landes renouvelées :

Type de travaux	Surface (ha)	Observations
Coupe manuelle	3,8	
Coupe mécanique	51,5	
Broyage mécanique	80,0	Dont 8,5 ha de compostage
Incendie contrôlé	3,4	Dont 1,8 ha gyrobroyé
Labour	2,3	
Total	141,0	

Rénovation du Rivau d'Aillé

Dégagement manuel sur 605 ml

création de seuils empierrés sur 400 ml de fossés alimentant le rivau

Retour à la lande de futaies de pin maritime

Une première exploitation de pins avait agrandi la lande de 15,45 ha en 1994. Cette surface a ensuite été rajeunie en 1997 (302n 303 et 304) et 2005 (290)

Puis, pendant le dernier aménagement, une surface de 45,1 ha de pins maritimes a été exploitée en coupe rase. Le détail est le suivant :

Parcelle	1994	Dernier aménagement
290	5,00	7,0
291		12,5
292		12,8
302	3,20	2,8
303	4,90	
304	2,35	
318		10,0
Total	15,45	45,1

FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

Echelle 1/30000

0 1000 Metres

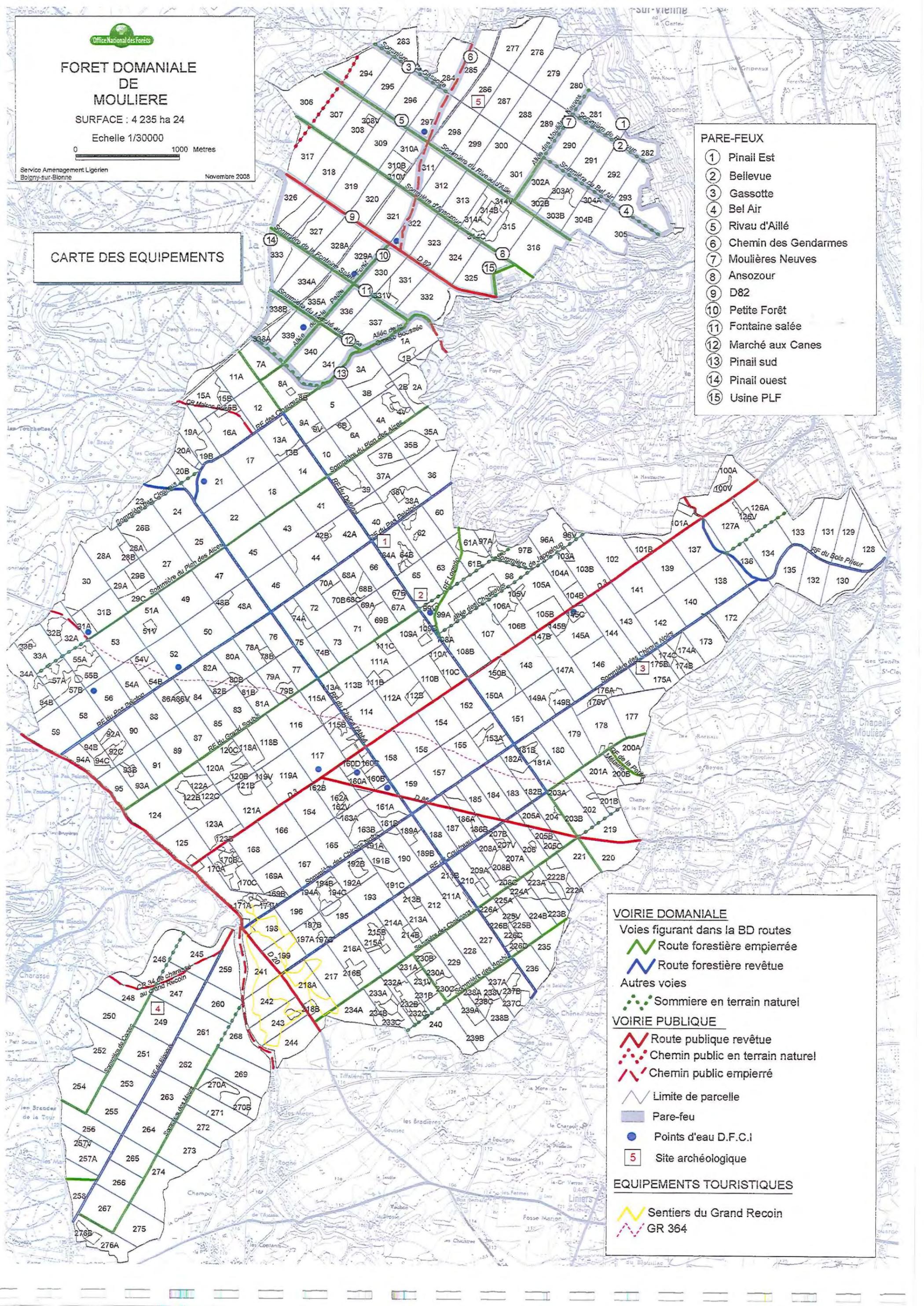
Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

CARTE DES EQUIPEMENTS

- ### PARE-FEUX
- ① Pinail Est
 - ② Bellevue
 - ③ Gassotte
 - ④ Bel Air
 - ⑤ Rivau d'Aillé
 - ⑥ Chemin des Gendarmes
 - ⑦ Moulières Neuves
 - ⑧ Ansozour
 - ⑨ D82
 - ⑩ Petite Forêt
 - ⑪ Fontaine saïée
 - ⑫ Marché aux Canes
 - ⑬ Pinail sud
 - ⑭ Pinail ouest
 - ⑮ Usine PLF

- ### VOIRIE DOMANIALE
- Voies figurant dans la BD routes
 - Route forestière empierrée
 - Route forestière revêtue
 - Autres voies
 - Sommiers en terrain naturel
- ### VOIRIE PUBLIQUE
- Route publique revêtue
 - Chemin public en terrain naturel
 - Chemin public empierré
- Limite de parcelle
 - Pare-feu
 - Points d'eau D.F.C.I
 - Site archéologique
- ### EQUIPEMENTS TOURISTIQUES
- Sentiers du Grand Recoin
 - GR 364



3.3 - ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

3.3.1 - Matérialisation des limites périmétrales

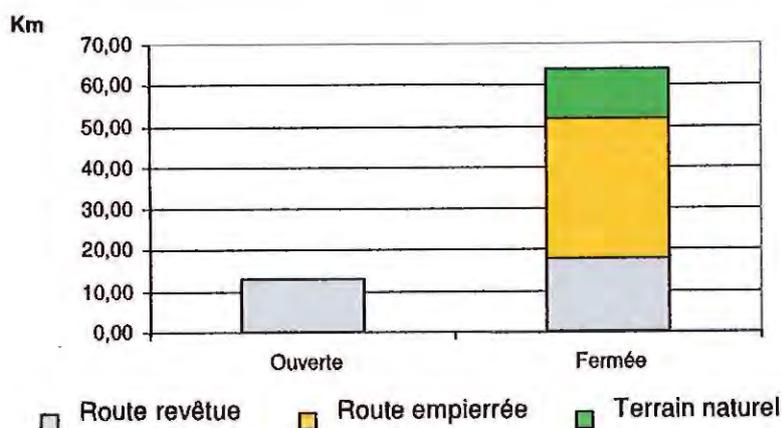
Les limites de la forêt sont correctement matérialisées par des fossés et des bornes. Le bornage effectué au Pinail entre 1996 et 2000 a levé les dernières contestations.

Désignation	Longueur en m
Fossé domanial	24 245
Fossé riverain	11 925
Fossé mitoyen	5 800
Opération de Bornage du Pinail (1996-2000)	9 730
Total limites	51 700

Les limites nées de la traversée de voies publiques en forêt ne sont pas prises en compte. Voir carte du foncier et des limites de l'annexe 1.

3.3.2 - Equipements de desserte

	Longueur appartenant au réseau domanial (km)		Longueur totale (km)	%
	ouverte	fermée		
Routes revêtues	13,00	17,90	30,90	40 %
Routes empierrées		33,96	33,96	45 %
Autres routes en terrain naturel		11,68	11,68	15 %
TOTAL	13,00	63,54	76,54	100 %
Densité km réseau en km/100 ha			1,80	



La forêt est très correctement desservie par des routes forestières empierrées ou revêtues et des sommières en terrain naturel nécessaires à la mobilisation du bois. La densité est de 1,80 km/100 ha (moyenne bassin de la chênaie atlantique: 1,2 km/100ha). La longueur des lignes de parcelles est de 157,8 km.

Le réseau public complétant la desserte est le suivant :

Réseau public	Ouvertes	%
Routes revêtues	13,79	71%
Routes empierrées	4,61	24%
Routes en terrain naturel	1,07	5%
TOTAL	19,47	100%
Densité (km/ 100 ha)	0,46	

Le réseau de desserte est bien réparti à l'exception des cantons des Ecuries du Roi et Gaschet de Villiers. Les accotements des nombreuses routes fermées à la circulation publique offrent des surfaces de dépôt de grumes importantes. En conséquence, le besoin en places de dépôt aménagées est moindre.

Un point noir est la dangerosité des départementales 3 et 20. La D3, traversant la forêt, est particulièrement dangereuse dans sa partie Est. Le pare-feux dans sa partie ouest améliore la visibilité et permet un meilleur dégagement. Si la circulation sur la D20 est moins importante, son caractère sinueux n'est pas sans danger.

Voir carte des équipements

3.3.3 - Réseau d'assainissement des parcelles

L'assainissement des parcelles ne pose pas de problèmes particuliers. Le drainage des parcelles en régénération pourrait être amélioré par un curage des fossés existants. Il n'est pas programmé de travaux lourds en hydraulique.

3.3.4 - Equipements cynégétiques

Il existe 25,5 ha de prairies à vocation cynégétique. Ces milieux ouverts présentent aussi un intérêt pour la diversité biologique et des paysages.

3.3.5 - Equipements concernant les risques d'incendie

Points d'eau DFCI

Treize points d'eau sont aménagés pour la lutte contre les incendies :

- 4 au Pinail, parcelles 297, 322, 329 et 339.

- 9 sur le massif principal, parcelles 21, 31, 52, 56, 99, 117, 145, 159 et 160.

Ils présentent les caractéristiques de profil, profondeur et accessibilité nécessaires à leur fonction. Des aménagements ultérieurs d'intérêt écologique ont permis une meilleure intégration paysagère tout en les rendants accueillants pour la faune.

Pare-feux

Toutes les sommières du Pinail empierrées ou en terrain naturel sont élargies d'un pare-feux, de même que la D82. Les 15 pare-feux occupent une surface de 46 ha.

3.3.6 - Equipements pour l'accueil du public

Un **sentier d'interprétation** s'articule autour de 3 boucles au départ du au Grand Recoin:

- circuit des Chirons Noirs (2000 m)
- circuit du Coudreau (1800 m)
- circuit de la Vallée des Mœurs (3300 m)

Il existe peu de mobilier en forêt, quelques bancs principalement sur le sentier d'interprétation.

3.3.7 - Dispositifs de recherche

Deux dispositifs de recherche font l'objet d'un suivi :

Organismes	Essence	Année de mise en place	NUMERO	Parcelle	Surface (ha)	Titre de l'essai
INRA	Chêne rouge	1987A	1.82.06.05	59	3,3	Test de provenances
ONF	Chêne sessile	1991-1992	CHS86	242	1	Placette RENECOFOR

4 - SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX – DUREE D'APPLICATION DE L'AMENAGEMENT : 12 ans, 2008 - 2019

4.1 - ANALYSE DES PROBLEMES POSES - SOLUTIONS ENVISAGEES

Les enjeux : Moulière se singularise par des enjeux de production et environnementaux élevés. Elle est la plus grosse forêt domaniale de la Vienne, dans la région Poitou-Charentes où la superficie forestière est limitée (16%). Les landes du Pinail offrent un milieu naturel remarquable et unique. Pour les peuplements forestiers, l'accroissement de la part prise par les plantations de pin a focalisé la demande sociale pour une protection maximum de la chênaie et en particulier des vieux peuplements.

Cependant, intégrée à la chênaie atlantique, cette forêt publique doit optimiser sa production tant feuillue que résineuse. Les chênaies du Bignolas et du Coudreau sont à comparer aux crus plus renommés du secteur centre-loire. Les futaies de pin maritime constituent un bassin d'approvisionnement régional important pour la filière bois.

En continuité de l'aménagement de 1997, la multifonctionnalité de la forêt est confirmée par le maintien de deux séries.

Sur Moulière et le Bignolas, l'objectif déterminant de production n'est cependant pas exclusif. La sylviculture et les mesures de gestion de la chênaie souhaitées par le DOCOB peuvent se conjuguer. Sans être exhaustif, la politique environnementale de l'ONF donne les outils pour cet équilibre : îlots de sénescence et vieillissement, maintien d'arbres « bio », variété des traitements.

La série d'intérêt écologique particulier est logiquement confirmée autour des landes du Pinail dont la surface est stabilisée à 430 ha.

Une durée d'aménagement courte : La surface disponible à la régénération pour les 10 prochaines années est faible. Elle est de 305 ha répartis entre 171 ha de futaies-sur-souches et 134 de futaies de pin maritime. Par contre, la problématique est bien de régénérer en 40 ans, 1260 ha de pin maritime. Mais, les connaissances actuelles ne permettent pas de savoir quelles parcelles seront disponibles pour ce renouvellement, dans 10 ans au sein de 605 ha de peuplements de diamètre 30-35 cm.

L'aménagement s'applique donc sur une courte durée de 12 ans pendant laquelle seront régénérées des parcelles choisies parmi la surface disponible puisque des parcelles de futaies-sur-souches de faible potentialité sont orientées vers le traitement irrégulier. En complément, des parcelles atteintes par le dépérissement du pin sylvestre seront régénérées. Cette période courte sera également consacrée à la mise en place d'un suivi d'aménagement précis des parcelles de résineux. Ainsi, en fin d'aménagement, le futur groupe de régénération « résineux » sera facilement appréhendé.

La politique environnementale : Depuis 1997, celle-ci s'est affirmée. Sur certains points, elle est en contradiction avec les propositions de l'aménagement passé. En particulier, le statut des parcelles « en évolution libre » ne correspondait pas à un mode de gestion actuellement normalisé.

Le maintien de la série d'intérêt écologique centrée sur les landes du Pinail se justifie avec les modifications suivantes par rapport à l'aménagement précédent :

- Les parcelles 35, 36 et 37 ne font plus partie de la SIE. Elles réintègrent la « chênaie domaniale » mais bénéficient de mesures adaptées au contexte environnemental : création d'un îlot de sénescence, traitement irrégulier pour le reste de la surface.
- Le maintien de parcelles de landes en évolution libre ne constitue plus un objectif. Elles intégreront le plan de renouvellement des landes.

- La parcelle 314 intègre la SIE (landes et suintements autour du Rivau d'Aillé, zone de transition avec retour partiel à la lande)
pour les parcelles 303 et 304, le périmètre de la SIE suit la limite des landes. Les futaies de pin sont classées dans la série de production.

Le docob est en cours de validation : Les décisions prises dans les aménagements forestiers doivent être compatibles avec les propositions de gestion préconisées. Mais, cet aménagement est produit avant que la révision du Document d'Objectif Natura 2000 ne soit validée.

Les propositions de gestion retenues pour cet aménagement s'appuient donc sur l'ancien docob, sur les documents provisoires disponibles pour la révision du docob en cours et sur l'expérience de l'ONF dans la gestion des milieux intraforestiers et tout particulièrement pour les landes.

Le choix des essences objectifs se pose pour gommer l'impact paysager négatif des reboisements passés. Le pin maritime s'est systématisé en Moulière au-delà des stations pauvres auxquelles il était destiné. La demande environnementale est forte pour redonner place à un plus grand **mélange d'essences avec une priorité aux feuillus**.

un plan d'action est proposé pour favoriser le mélange d'essences et la diversité des peuplements :

Si le chêne sessile est confirmé comme essence feuillue noble, le choix des essences objectif doit être réfléchi au moment de la mise en régénération des parcelles. Globalement, la répartition entre feuillus et résineux est stabilisée. Le chêne pourra reconquérir Moulière dans des proportions limitées. Sa réintroduction sera étudiée au cas par cas sur les stations qui lui sont favorables. A partir de la carte des essences objectif, on favorisera la substitution du pin maritime par le pin laricio. La proposition d'essences objectif s'appuie sur les connaissances actuelles. Elle sera à confirmer par des études terrain à la mise en régénération. Le pin sylvestre, résineux « adapté » à Moulière sera maintenu en mélange grâce à sa dynamique naturelle.

Une **variété des traitements sylvicoles** par le choix du **traitement irrégulier** sur 172 ha de futaies sur souches au Marchais plat et sur 2 sous-parcelles au Chêne l'abbé. Ce traitement permettra de valoriser au mieux les peuplements feuillus sur des stations médiocres et favorisera le mélange chêne / pin sylvestre. Il assure une continuité paysagère. Par ailleurs, le **taillis simple de châtaignier** sera maintenu sur les faibles surfaces qu'il occupe.

La politique d'accueil du public subit un contexte politique et économique défavorable.

L'ONF cherchera se rapprocher des collectivités territoriales. Seule, une politique de partenariat permettra de développer un projet novateur pour Moulière.

FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

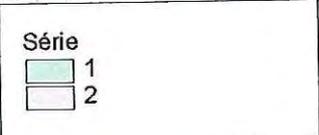
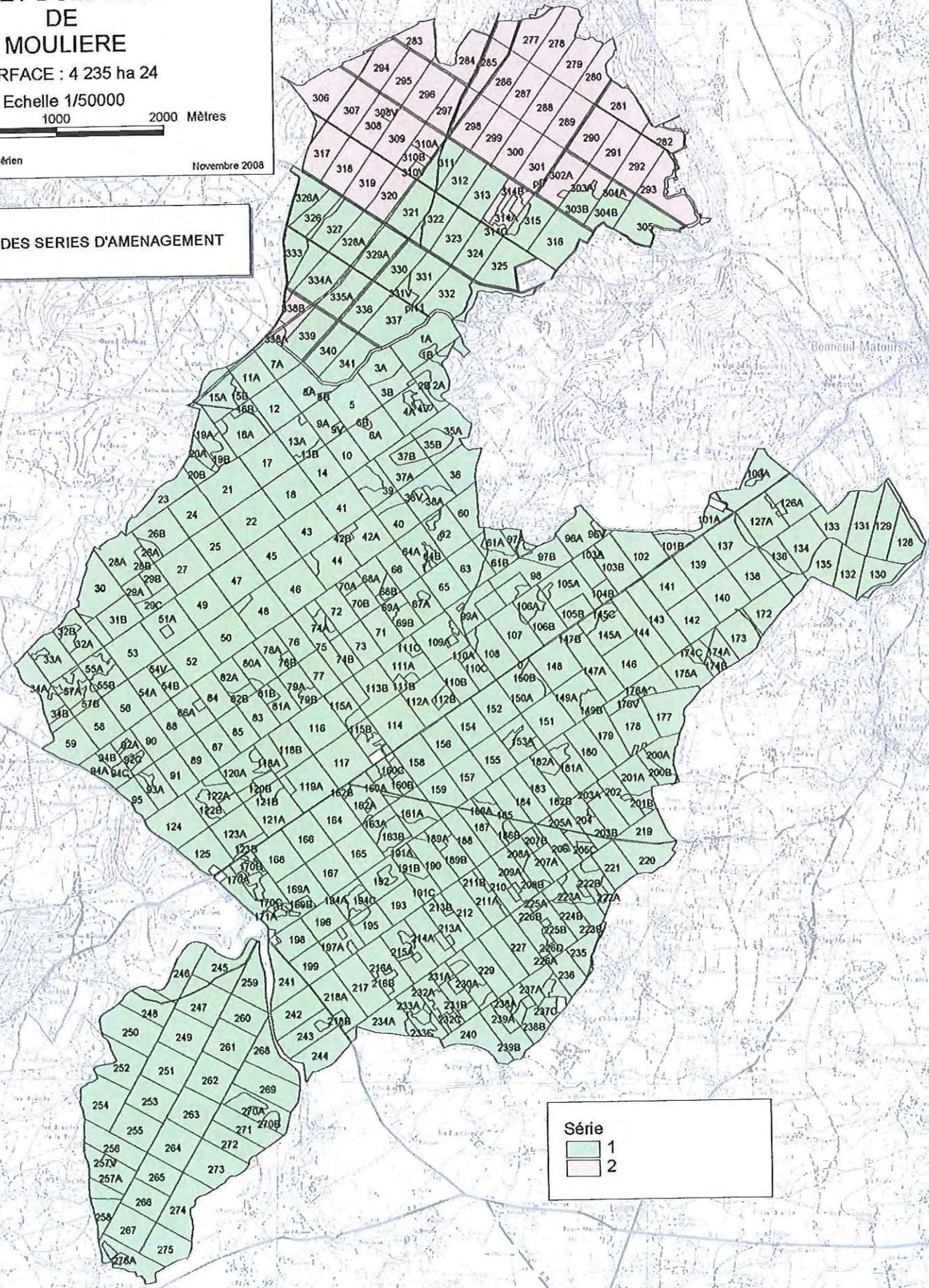
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

CARTE DES SERIES D'AMENAGEMENT



4.2 - OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

Compte tenu des peuplements présents et des problèmes posés, la forêt est divisée en 2 séries ayant les objectifs principaux indiqués dans le tableau ci-dessous;

Série	Surface (ha)	Parcelles	Objectifs		Type de traitement
			<i>principal</i>	<i>associé</i>	
1	3 729,00	Toutes à l'exclusion de la série 2	Production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages	Accueil du public	Futaie régulière et irrégulière, conversion en futaie régulière, taillis simple
2	506,08	277 à 302, 303A, 304A, 306 à 310, 314, 317 à 320, 338	Intérêt écologique particulier	Accueil du public	Conservation des milieux et des espèces remarquables
surface gestion	4 235,08				

La 2^{ème} série concerne les landes du Pinail. Elle forme un groupe homogène à l'exception de la parcelle 338 majoritairement en landes.

4.3 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE

4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement

La multiplicité des peuplements induit plusieurs modes de traitement qui occupent les surfaces suivantes :

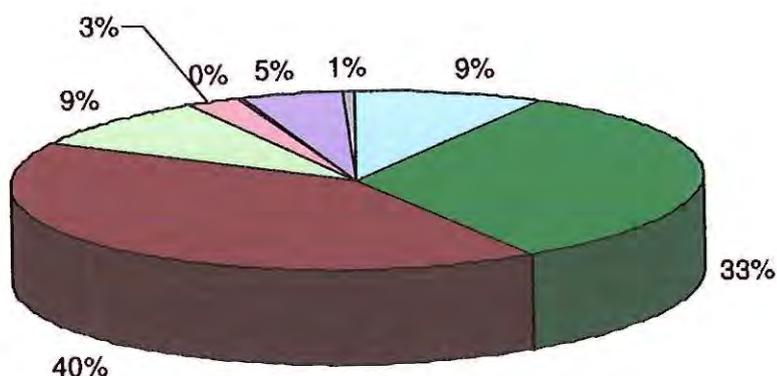
Mode de traitement	Surface (ha)
Futaie régulière feuillue	1478,40
Futaie régulière résineuse	1752,49
Conversion FR	273,92
Irrégulier	171,96
Taillis simple	7,36
Hors sylviculture (IS + arborétum)	21,6
Vides	23,27
Surface totale 1 ^{ère} série	3 729,00

La futaie régulière est prépondérante (87% de la surface) alors que la conversion est bien avancée (7% de la surface)

Méthode d'aménagement :

Les 3705,73 ha de surface boisée ou à boiser se répartissent ainsi :

- 1 groupe de régénération (325,76 ha)
- 1 ensemble de jeunes peuplements feuillus (328,58 ha)
- 1 ensemble de jeunes peuplements résineux (96,54 ha)
- 1 ensemble d'amélioration feuillus (1 218,14 ha)
- 1 ensemble d'amélioration résineux (1 531,65 ha)
- 1 groupe irrégulier (171,96 ha)
- 1 îlot vieillissement (11,50 ha)
- 1 groupe hors sylviculture (21,6 ha)



□ Régénération	■ Amélioration Feuillus	■ Amélioration résineux
□ Jeunes peuplements feuillus	■ Jeunes peuplements résineux	□ Îlot vieillissement
■ Irrégulier	■ Sénescence	■ Hors sylviculture

4.3.2 - Essences objectif et critères d'exploitabilité

Il a été retenu les objectifs suivants :

Traitement	Essences principales et objectifs	Structure	Potentiel de qualité	Sylvicultures optimales		Diamètre minimum de disponibilité	Age maximum	Surfaces partielles	Surfaces	%
				Diamètre	Age					
Régulier	Chêne sessile	F	PQE	80	180	70	270	1 418,54	1 698,53	46%
		C	PQM	70	180	60	230	279,99		
	Pin maritime	F	PQE	60	60	50	120	1 456,91	1 456,91	40%
		F	PQM	55	60	45	120			
	Pin laricio	F	PQE	55	80	50	120	238,24	238,24	6 %
		F	PQM	50	80	45	120			
	Pin sylvestre	F	PQE	55	100	50	120	48,77	48,77	1%
			PQM	50	100	45	120			
Chêne rouge	F		50	75	60	100	61,56	61,56	2%	
Irrégulier	Chêne sessile			70		60		157,39	171,96	5%
	Pin sylvestre	F		50		45		14,57		
Taillis	Châtaignier	T		30	40			8,16	8,16	0%
TOTAL								3 684,13	3 684,13	100%

F : futaie vraie, C : futaie sur souches, T : taillis

PQE : potentiel de qualité élevé, PQM : potentiel de qualité moyen

Ce tableau présente les objectifs pour l'aménagement pour les essences principales. Les autres résineux (cèdre, épicéa et sapin pectiné) seront conduits à leur exploitabilité si leur état sanitaire le permet.

L'objectif pin sylvestre est conservé pour les peuplements purs actuels qui seront conduits jusqu'à leur exploitabilité.

Les futaies mélangées Pin sylvestre/chêne qui représentent 74,65 ha sont comptabilisées dans la surface à objectif chêne. A terme, ces parcelles garderont un peuplement de chêne susceptible d'offrir une régénération au moins partielle. Le pin sylvestre est considérée comme essence de mélange.

Ce tableau présente la proportion des différentes essences forestières :

Essences	Répartition des essences objectif en % du couvert (au sein de la surface boisée)					
	Actuelle		A l'issue de l'aménagement		Long terme	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Chêne majoritaire	1852	50	1855	50	1890	51
Pin maritime	1475	40	1423	39	995	27
Pin laricio	223	6	275	7	791	21
Chêne rouge	60	2	60	2		
Pin sylvestre	52	1	49	1		
Autres résineux	14	0,5	14	0,5		
Châtaignier	8	0,5	8	0,5	8	1
TOTAL	3684	100	3684	100	3684	100

La surface « chêne majoritaire » englobe les peuplements mélangés chêne/pins sylvestre

Evolution prévue pour la fin de l'aménagement : dans le groupe de régénération, substitution du pin maritime par le pin laricio sur 52 ha et substitution du pin sylvestre par le chêne sur 3 ha

Evolution prévue pour le long terme :

Elle est estimée sur les essences objectif principales. La carte des essences objectif existante donne les résultats suivants :

Essences objectif	%
Chêne majoritaire	57 %
Pin maritime	27 %
Pin laricio / pin sylvestre	16 %

Pratiquement, la nature des peuplements en place et l'historique de la sylviculture contraignent à maintenir globalement l'équilibre entre feuillus et résineux. On peut raisonnablement envisager une faible augmentation de la surface en chêne et une substitution importante du pin maritime par le pin laricio. La transformation résineux vers feuillus sur station riche est estimée à 35 ha sur quelques parcelles à confirmer (40, 165, 167). Sinon, le chêne rouge, le pin sylvestre et les autres résineux seront remplacés en priorité par le pin laricio. Les taillis de châtaignier existants seront pérennisés.

4.3.3 – Détermination de l'effort de régénération

Détermination de l'effort de régénération feuillu : il est choisi en priorité parmi les parcelles disponibles de futaies sur souches à chêne pur ou mélangé avec le pin sylvestre. Les parcelles de futaie vraie de chêne (FCHE) n'atteignent pas les critères de disponibilité et sont classées en amélioration

Les autres critères pris en compte sont :

- choix du traitement irrégulier pour des parcelles disponibles
- constitution d'un îlot de sénescence et d'un îlot de vieillissement
- prise en compte du dépérissement du pin sylvestre et régénération de parcelles mélangées qui n'ont pas atteint les critères de disponibilité.

Dans le tableau suivant, les parcelles à chêne majoritaire sont classées par Diamètre quadratique des 70 plus gros chênes décroissant (Dg70) :

Pile/UG	Sparc (ha)	Code Peup	NT CHE	Dg Che+ Pins	G CHE m ² /ha	Dg CHE	Dg70 CHE	%G CHP	%G CHEQ	G Pins m ² /ha	G tot m ² /ha	%G Pins	Dg Pins
150	14.11	CCHE5	149	0.49	27.4	0.48	0.59	0%	16%	3.61	31.0	12%	0.51
151	13.65	CCHE5	143	0.48	27.1	0.49	0.59	8%	3%	1.18	28.3	4%	0.33
152	11.82	CCPS4	125	0.45	21.9	0.47	0.56	0%	9%	5.96	27.8	21%	0.39
37	15.76	CCHE5	174	0.45	29.3	0.46	0.55	2%	1%	1.09	30.4	4%	0.32
124	16.83	CCPS5	102	0.50	20.5	0.51	0.55	15%	4%	4.80	25.3	19%	0.47
95	7.10	CCHE5	67	0.54	15.3	0.54	0.54	0%	10%		15.3	0%	
66	9.43	CCPS4	112	0.48	19.0	0.46	0.54	0%	13%	5.44	24.5	22%	0.45

Pile/UG	Sparc (ha)	Code Peup	NT CHE	Dg Che+ Pins	G CHE m²/ha	Dg CHE	Dg70 CHE	%G CHP	%G CHEQ	G Pins m²/ha	G tot m²/ha	%G Pins	Dg Pins
154	11.45	CCPS4	140	0.46	23.8	0.47	0.54	0%	5%	5.76	29.6	19%	0.43
139	13.42	CCPS4	114	0.44	20.0	0.47	0.54	1%	3%	6.63	26.6	25%	0.37
137	14.13	CCHE5	130	0.46	22.2	0.47	0.53	0%	3%	1.69	23.9	7%	0.36
142	13.49	CCPS4	140	0.44	23.6	0.46	0.53	0%	5%	5.82	29.5	20%	0.36
35	17.61	CCHE4	207	0.43	30.3	0.43	0.53	0%	3%	0.07	30.4	0%	
36	12.34	CCHE5	115	0.47	20.6	0.48	0.53	31%	3%	0.51	21.2	2%	
88	9.42	CCHE5	118	0.46	20.4	0.47	0.52	0%	0%	0.78	21.2	4%	0.32
147A	13.85	CCPS4	126		16.6	0.44	0.52		5%	9.16	28.0	33%	0.43
182B	5.22	CCHE4	116		18.4	0.45	0.52	0%	7%	14.68	33.1	44%	0.31
172	11.58	CCPS4	154	0.42	22.6	0.43	0.51	0%	6%	8.94	31.6	28%	0.39
173	11.61	CCHE4	175	0.40	25.1	0.43	0.51	0%	4%	3.32	28.4	12%	0.28
85	8.99	CCPS5	72	0.60	14.3	0.50	0.51	39%	1%	10.03	24.4	41%	0.51
148	14.14	FPSC4	91	0.46	15.5	0.47	0.50	0%	3%	15.11	30.6	49%	0.45
183	9.43	CCPS4	148	0.41	20.4	0.42	0.50	0%	6%	6.11	26.5	23%	0.38
146	14.69	CCHE4	164	0.41	22.4	0.42	0.50	0%	3%	3.32	25.7	13%	0.39
140	14.03	CCPS4	164	0.38	22.4	0.42	0.50	0%	1%	6.20	28.8	22%	0.30
19A	6.74	CCHE1	164	0.39	19.5	0.39	0.50	10%	1%		19.5	0%	
138	13.61	CCHE4	194	0.39	24.5	0.40	0.49	0%	8%	3.17	27.7	11%	0.32
121	15.76	FPSC4	85	0.43	14.1	0.46	0.49	19%	12%	9.04	23.1	39%	0.39
144	13.65	CCPS4	170	0.39	19.1	0.38	0.47	0%	6%	4.97	24.1	21%	0.43
110	14.80	CCPS4	132	0.36	14.7	0.38	0.45	0%	1%	6.05	20.7	29%	0.47
161	11.94	CCPS4	73	0.45	10.7	0.43	0.44	3%	4%	5.31	16.0	33%	0.47
69B	5.75	CCPS3	91		8.5	0.34	0.37	0%	0%	5.20	13.7	38%	0.39

Le détail est le suivant :

- choix du traitement irrégulier pour les parcelles 36, 137, 139, 142 (53,38 ha ôtées de la surface disponible.
- division des parcelles 35 et 37 en sous-parcelles bénéficiant de traitements différents (35A et 37A en traitement irrégulier pour 22,79 ha ; 35B et 37B en îlot de sénescence pour 10,58 ha)
- création d'un sous-parcellaire pour la parcelle 150 :
La parcelle 150A (11,50 ha) forme un îlot de vieillissement justifié par sa qualité (16%) et un traitement paysager autour de la vallée de Saint-Rom.

La parcelle 150B (2,61 ha) où sont localisés les pins est classée en régénération
 - Le dépérissement en cours des pins sylvestres adultes impose de mettre en régénération les parcelles 147A (CCPS4) et 148 (FPSC4) pour une surface de 27,99 ha. La parcelle 148 est une futaie de pin majoritaire en mélange avec une futaie-sur-souche de chêne. Le nombre de réserves de chêne est suffisant pour assurer la régénération feuillue. Le pin sylvestre sera conservé en mélange.

- création d'un sous-parcellaire parcelles 110, 121 et 161 pour régénérer des unités de peuplements à pin sylvestre pur ou majoritaire. Les sous-parcelles 110B (FPSC4), 121B (FP.S4) et 161B (FPSC4) seront régénérées avec un objectif chêne avec une régénération artificielle si nécessaire. Les sous-parcelles 110A, 121A et 161A sont classées en amélioration.

- régénération de la sous-parcelle de pins 123B qui forme écran en bordure de la D3
 - maintien des parcelles 152 et 154 en amélioration gros bois pour leur irrégularité relative et la présence importante de bois moyens. Les pins sylvestres pourront être extraits si le dépérissement les atteint.

L'effort de régénération feuillu (surface à ouvrir) est de 104,00 ha pour 12 unités de gestion.

Détermination de l'effort de régénération résineux comprend les parcelles de FP.M4 et certaines de FP.M3.

Dans le tableau suivant, les parcelles sont classées par Diamètre quadratique des 100 plus gros pin maritime décroissant (Dg100) :

Pile/UG	Sparc ha	NT PM	G PM m ² /ha	Dg PM	Dg 100 PM	NT Pins	G Pins m ² /ha	Dg Pins	Dg100 Pins	Qualité
12	11.74	175	27.7	0.45	0.49	183	28.2	0.44	0.49	PQM
76	8.49	154	23.2	0.44	0.47	166	23.6	0.43	0.47	PQM
75	10.77	155	21.5	0.42	0.46	155	21.5	0.42	0.46	PQM
79A	6.78	201	22.8	0.38	0.45	228	23.7	0.36	0.45	PQM
77	8.51	80	12.5	0.45	0.45	97	13.1	0.41	0.41	PQM
78	9.25	63	9.6	0.44	0.44	96	11.0	0.38	0.38	PQM
24	12.48	213	24.1	0.38	0.43	213	24.1	0.38	0.43	PQM
26B	12.41	207	23.1	0.38	0.43	207	23.1	0.38	0.43	PQM
27	15.36	211	23.3	0.37	0.42	211	23.3	0.37	0.42	PQM
25	12.94	160	16.7	0.36	0.39	163	17.0	0.36	0.39	PQM
120A	9.58	152	14.9	0.35	0.39	166	15.8	0.35	0.39	PQM
19B	3.81	78	9.0	0.38	0.38	79	9.1	0.38	0.38	PQE
118	15.9	87	8.7	0.36	0.36	256	15.9	0.28	0.36	PQM

PQE : potentiel de qualité élevé, PQM : potentiel de qualité moyen

La totalité des parcelles est régénérée à l'exclusion de la parcelle 118 qui contient des petits pins sylvestres en mélange et dont le diamètre moyen de la parcelle est de 28 cm.

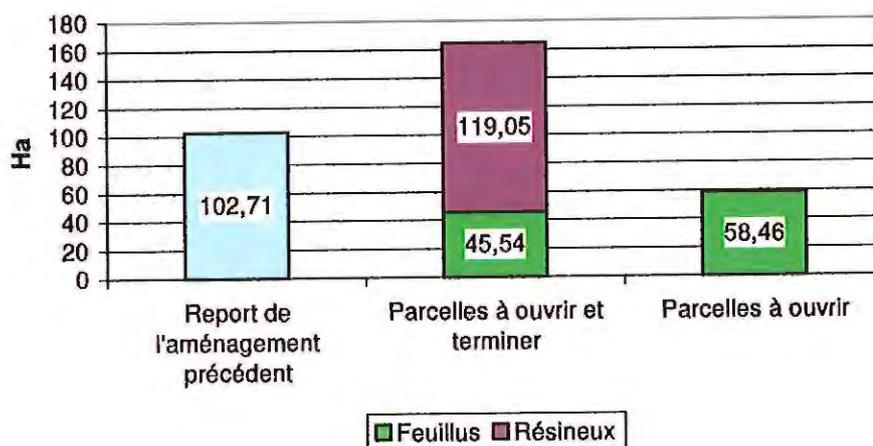
Une priorité est de régénérer les parcelles de pin maritime gélifs d'origine portugaise (parcelles 24, 25, 26B et 27). Elles seront exploitées sans attendre le diamètre d'exploitabilité puisqu'une plus-value n'est à attendre.

La partie plus jeune de la 78 sera conservée (78B). S'ajoute la parcelle 15B, peuplement de pins adultes laissés sur pied dans la parcelle 15 en cours de régénération feuillue.

Le groupe de régénération résineux (surface à ouvrir) est de 119,05 ha pour 12 unités de gestion.

Composition du groupe de régénération : 325,76 ha

surfaces du groupe de régé. :	S1	S2	S3	TOTAL
	report de l'aménagement précédent	parcelles à ouvrir et à terminer	parcelles à entamer	
GR = Groupe de Régénération	102,71 ha	164,59 ha	58,46 ha	325,76 ha
		So = Surface à ouvrir		
		223,05 ha		18,6 ha/an
	Sr = Surface Régénérée et terminée pendant l'aménagement.			
Durée de l'aménagement : 12 ans	267,30 ha			22,3 ha/an
	Se=Surface d'équilibre	430,00		35,8 ha/an



L'effort de régénération doit être comparé aux différentes surfaces théoriques.

Calcul des contraintes de régénération : (détail des calculs en annexe 11)

Elles sont calculées sur une période de 60 ans correspondant à trois aménagements.

Surface d'équilibre (Se) : 430 ha

Surface maximale (Sm) : contrainte de durée de survie : 232 ha

Il n'existe pas de contrainte liée à la durée de survie.

Surface minimale (Sd) :

Il existe une contrainte de disponibilité. Calculée sur l'âge d'exploitabilité, la disponibilité absolue est de 236 ha pour les 12 ans à venir. Mais, la disponibilité calculée sur le diamètre est de 305 ha. La contrainte sur une période de 20 ans, conduirait à régénérer 399 ha sur 12 ans pour minimiser les sacrifices d'exploitabilité. Mais, cette approche est difficile à rapprocher des données sur le diamètre nécessaires pour asseoir un groupe de régénération.

S maximale < S disponible < S équilibre

En conclusion :

L'effort de régénération est inférieur à la surface d'équilibre par manque de disponibilité.
Pour le chêne, le choix de régénérer une surface proche de la surface d'équilibre, contribue à la recherche de l'équilibre des classes d'âge de la chênaie et à la présence de vieux bois souhaités par le DOCOB.

Mesures d'accompagnement en faveur des paysages :
création de 2 îlots paysagers :

- Parcelle 151 autour du rond-point et de l'ancienne digue.
- Parcelle 85 autour du gouffre du Grand Soubis.

Ces aménagements paysagers devront cependant assurer la sécurité de ces sites très fréquentés.

4.3.4 - Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Les unités de gestion seront classées dans les groupes suivants :

1 groupe de régénération (325,76 ha)

- R0 - régénération en cours à terminer (102,71 ha)
- RF - régénération feuillue (104,00 ha)
- RR - régénération résineuse (119,05)

1 groupe de jeunes peuplements, norme régénération (JPR), 163,02 ha

- JPRF – jeunes peuplements feuillus, norme régénération (121,48 ha)
 - JPRR – jeunes peuplements résineux, norme régénération (41,54 ha)
- Ce groupe comprend les parcelles de jeunes peuplements au stade semis (S), d'une hauteur inférieure à 3 m. Ils seront suivis pour des travaux de régénération et amélioration.

1 groupe de jeunes peuplements, norme amélioration (AJP), 262,10 ha

- AJPF – jeunes peuplements feuillus, norme amélioration (207,10 ha)
 - AJPR – jeunes peuplements résineux, norme amélioration (55,00 ha)
- Ce groupe comprend les parcelles de jeunes peuplements au stade éducation (E), d'une hauteur supérieure à 3m. Ils seront suivis par des travaux d' amélioration. Une partie passera en première éclaircie avant la fin de l'aménagement

1 groupe d'amélioration au profit des Petits Bois (APB), 1 224,96 ha

- Ce groupe comprend les feuillus et résineux de diamètre 25 et moins
- APBF – Amélioration petits bois feuillus. Ce groupe intègre les 7,36 ha taillis de châtaignier (591,52 ha)
- APBR – Amélioration petits bois résineux (633,44 ha)

1 groupe d'amélioration au profit des Bois Moyens (ABM), 1 163,93 ha

ABMF – Amélioration bois moyens feuillus (444,43 ha)

Feuillus de classes de diamètre 30/45 cm, et les parcelles petits bois dont le diamètre dominant (Do) atteint la classe de diamètre 30 cm.

ABMR – Amélioration bois moyens résineux (719,50 ha)

Résineux de classes de diamètre 30/35 cm, et les parcelles petits bois dont le diamètre dominant (Do) atteint la classe de diamètre 30 cm :

1 groupe d'amélioration au profit des Gros Bois (AGB), 372,40 ha

Ce groupe comprend :

AGBF – Amélioration gros bois feuillus dont un îlot de vieillissement d'une surface de 11,5 ha (193,69 ha)

Feuillus de classes de diamètre 50 cm et plus, et les parcelles bois moyens dont le diamètre dominant (Do) atteint la classe de diamètre 45 cm.

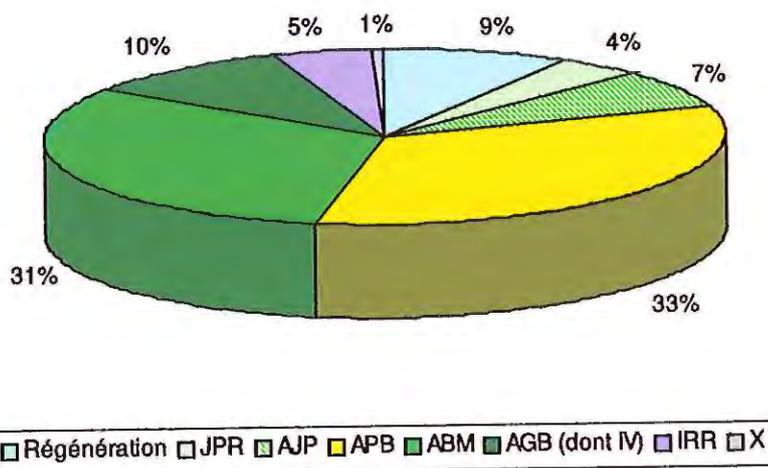
AGBR – Amélioration gros bois résineux (178,71 ha)

Résineux de classes de diamètre 40 cm et plus, et les parcelles bois moyens dont le diamètre dominant (Do) atteint la classe de diamètre 40 cm.

1 groupe irrégulier (171,96 ha), code IRR

1 groupe hors sylviculture (21,6 ha), code X

dont un îlot de sénescence de 20 ha et le quercetum de Moussel d'une surface de 1,60 ha.



Les vides représentent 32,65 ha

Les parcelles sont classées en amélioration d'après leur diamètre dominant déterminé par les inventaires ou les diagnostics sylvie. Ce Do pour les résineux ou Dg 70 pour les chênaies est calculé sur le peuplement d'avenir à favoriser.

Groupe de régénération

Classement	Parcelles / UG	sous-total surface (ha)	Nombre parcelles/UG
RO Régénération en cours à terminer	15A, 68A, 93A, 101A, 114, 123A, 153A, 163A, 187, 188, 206	102,71	11
RF Régénération Feuillue	66, 85, 95, 110B, 121B, 123B, 124, 147A, 148, 150B, 151, 161B	104,00	12
RR Régénération résineuse	12, 15B, 24, 25, 26B, 27, 75, 76, 77, 78A, 79A, 120A	119,05	12
TOTAL GROUPE DE REGENERATION		325,76	35

Groupes d'amélioration

Classement	Parcelles / Unités de gestion	sous-total surface (ha)	Nombre de parcelles / UG
JPRF JEUNES PEUPLEMENTS FEUILLUS NORME REGENERATION	6A, 28A, 42A, 42B, 92A, 111A, 115B, 149A, 174A, 180, 186A, 205A, 236, 272.	121,48	14
JPRR JEUNES PEUPLEMENTS RESINEUX NORME REGENERATION	6B, 28B, 31A, 68B, 79B, 92B, 92C, 109B, 111C, 120C, 149B, 153B, 153C, 163B, 174B, 174C, 230B, 230C	41,54	18
TOTAL JEUNES PEUPLEMENTS NORME REGENERATION		163,02	32
AJPF JEUNES PEUPLEMENTS FEUILLUS NORME AMELIORATION	20A, 20B, 94A, 94B, 109A, 112A, 112B, 122A, 128, 130, 133, 145A, 160A, 160C, 170A, 170B, 170C, 175A, 181A, 191A, 200A, 200B, 204, 208C, 235, 253, 263, 271.	207,10	28
AJPR JEUNES PEUPLEMENTS RESINEUX NORME AMELIORATION	11A, 64B, 94C, 122C, 160B, 170D, 175B, 181B, 186B, 191A, 191C, 205B, 205C, 207B, 321.	55,00	15
TOTAL JEUNES PEUPLEMENTS NORME AMELIORATION		262,10	43

Classement	Parcelles / Unités de gestion	sous-total surface (ha)	Nombre de parcelles / UG
APBF AMELIORATION PETITS BOIS FEUILLUS	2B, 4A, 29A, 59, 60, 61B, 62, 63, 64A, 65, 74A, 96A, 97B, 98, 99A, 100A, 105A, 125, 126A, 127, 129, 131, 132, 134, 135, 136, 145B, 147B, 171A, 176A, 179, 199, 203A, 207A, 208B, 209B, 211B, 216B, 219, 220, 221, 222A, 223B, 224B, 225B, 226C, 232A, 233A, 234A, 240, 254, 255, 256, 257A, 258, 264, 265, 266, 267, 273, 274, 276B Amélioration taillis : 232C, 233B, 234B, 237B	591,52	66
APBR AMELIORATION PETITS BOIS RESINEUX	2A, 9A, 13B, 22, 31B, 49, 50, 51A, 52, 53, 54A, 54B, 56, 58, 61A, 68C, 69A, 73, 74B, 78B, 80, 87, 97A, 110A, 111B, 113A, 118A, 122B, 141, 145C, 155, 156, 157, 162A, 189A, 189B, 203B, 208A, 213B, 214B, 225A, 226B, 227, 228, 229, 232B, 303B, 304B, 305, 311, 312, 313, 315, 316, 322, 323, 324, 326, 327, 328A, 329A, 330, 331A, 334A, 335A, 336, 337, 339, 340, 341.	633,44	70
TOTAL AMELIORATION PETITS BOIS		1 223,98	136
ABMF AMELIORATION BOIS MOYENS FEUILLUS	1B, 30, 32A, 33A, 34A, 55A, 57A, 67, 69B, 72, 105B, 106A, 106B, 107, 108, 121A, 154, 161A, 177, 178, 183, 192, 193, 194A, 195, 196, 197A, 197B, 198, 215B, 216A, 217, 218, 226D, 238C, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 252, 270A, 275, 276A	444,43	46
ABMR AMELIORATION BOIS MOYENS RESINEUX	1A, 3A, 3B, 5, 7A, 10, 13A, 14, 17, 18, 21, 23, 26A, 29B, 29C, 32B, 33B, 34B, 38A, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 55B, 57B, 70B, 71, 81A, 81B, 82A, 82B, 83, 84, 86A, 89, 90, 91, 93B, 101B, 102, 103, 104A, 104B, 118B, 119A, 120B, 143, 158, 159, 162B, 164, 166, 167, 169B, 182A, 184, 185, 190, 194B, 194C, 197C, 201A, 201B, 202, 209A, 213A, 222B, 223A, 224A, 226A, 230A, 231A, 231B, 238A, 239A, 239B, 270B, 325, 332, 333.	719,50	84
TOTAL AMELIORATION BOIS MOYENS		1 164,91	130
AGBF AMELIORATION GROS BOIS FEUILLUS	19A, 110C, 152, 182B, 215A, 237C, 248, 249, 250, 251, 259, 260, 261, 262, 268, 269, flot de vieillissement :150A,	193,69	17
AGBR AMELIORATION GROS BOIS RESINEUX	8, 16A, 19B, 48, 70A, 113B, 115A, 116, 117, 165, 168, 169A, 210, 211A, 212, 214A.	178,71	16

Classement	Parcelles / Unités de gestion	sous-total surface (ha)	Nombre de parcelles / UG
TOTAL AMELIORATION GROS BOIS		372,40	33
IRR JARDINAGE EN TRAITEMENT IRREGULIER	16B, 35A, 36, 37A, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 146, 172, 173, 237A, 238B.	171,96	15
X HORS SYLVICULTURE	160D (arboretum) 35B, 37B, 88 (flots de sénescence)	21,60	4
TOTAL SERIE DE PRODUCTION		3 705,73	428

4.4 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE

Affectation des parcelles de la deuxième série :

gestionnaire	Groupe	Parcelles ou sous-parcelles	Surface (ha)
Réserve Naturelle du Pinail (Gestion GEREPI)	Landes du Pinail	277, 278, 279, 280 286, 287, 288, 289 298, 299, 300, 301 (parcellaire théorique qui n'existe pas sur le terrain)	144,73
(Gestion ONF)	Landes du Pinail	281 à 285 290 à 297 302A, 303A, 304A, 306, 307, 308A, 309, 310B, 317 à 320, 338B	285,82
	Parcelles boisées programmées en retour à la lande	310A, 314B	12,42
	Parcelles boisées bénéficiant d'une gestion sylvicole	302B, 314A, 314C, 338A	7,58
Vides	Dont 46,15 ha de pare-feux		55,53
TOTAL deuxième série			506,08

La réserve naturelle gérée par GEREPI bénéficie d'un plan de gestion spécifique validé par le CNPN.

Les objectifs de l'aménagement : Continuer la gestion conservatoire des landes et la protection des habitats et des habitats d'espèces conformément au Document d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB).

Les parcelles de lande en évolution libre (307, 308, 319, 320 et 338A) seront intégrées dans le plan de renouvellement. Cependant, un bouquet pourra être conservé sans gestion dans chacun des 2 groupes de parcelles 308-309 et 319-320.

FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

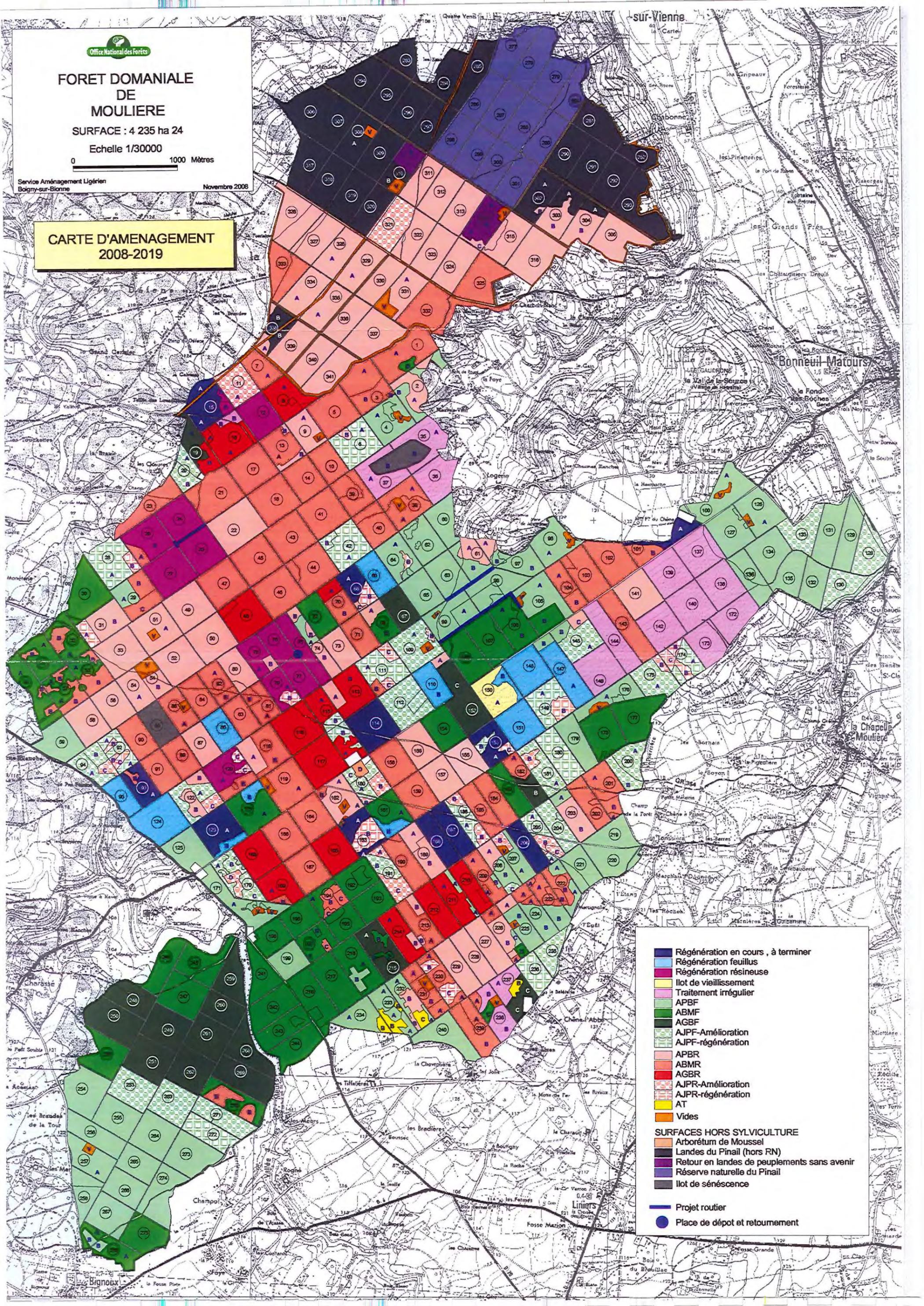
Echelle 1/30000

0 1000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

CARTE D'AMENAGEMENT 2008-2019



- Régénération en cours , à terminer
 - Régénération feuillus
 - Régénération résineuse
 - Ilot de vieillissement
 - Traitement irrégulier
 - APBF
 - ABMF
 - AGBF
 - AJPF-Amélioration
 - AJPF-régénération
 - APBR
 - ABMR
 - AGRB
 - AJPR-Amélioration
 - AJPR-régénération
 - AT
 - Vides
- SURFACES HORS SYLVICULTURE**
- Arboretum de Mousset
 - Landes du Pinail (hors RN)
 - Retour en landes de peuplements sans avenir
 - Réserve naturelle du Pinail
 - Ilot de sénescence
- Projet routier
 - Place de dépôt et retournement

5 - PROGRAMME D'ACTIONS

Les montants prévisibles des dépenses sont calculés d'après les coûts des Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles (ITTS), le catalogue de prestations des travaux patrimoniaux et pour les opérations sur devis, selon les moyennes pratiquées régionalement.

5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER – TRAVAUX DE MAINTENANCE

Une attention particulière sera portée au maintien en l'état du bornage du Pinail. Ces bornes récentes n'ont pas la durabilité des anciennes bornes en pierre.

Les travaux de maintenance comprennent l'entretien des limites, l'entretien du parcellaire et l'entretien du Quercétum de Moussel.

La dépense annuelle prévisible pour les travaux de maintenance est de 10 000 €/an.

5.2 - ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRODUCTION DE BOIS

5.2.1 - Opérations sylvicoles : coupes

Groupe de régénération (R)

Les coupes préparatoires à la régénération ne concernent que des parcelles de régénération résineux. En tenant compte des derniers passages en coupe et de la durée de l'aménagement, aucune parcelle de régénération feuillue n'est concernée.

Parcelle / UG	Surfaces (ha)	Codification peuplement	Type de coupe	Année indicative
12	11,74	FP.M4	AGB	2008
78A	7,82	FP.M4	AGB	2010
79A	6,78	FP.M4	AGB	2008
120A	9,58	FP.M3	AGB	2008

Les parcelles 12, 78A, 79A et 120A du groupe de régénération résineux seront parcourues par une dernière coupe d'amélioration avant leur mise en régénération. Un délai de 8 ans sera à respecter entre la coupe d'amélioration et la mise en régénération.

Pour cet aménagement de 12 ans, les régénérations sont étalées sur 2 périodes de 6 ans.

FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

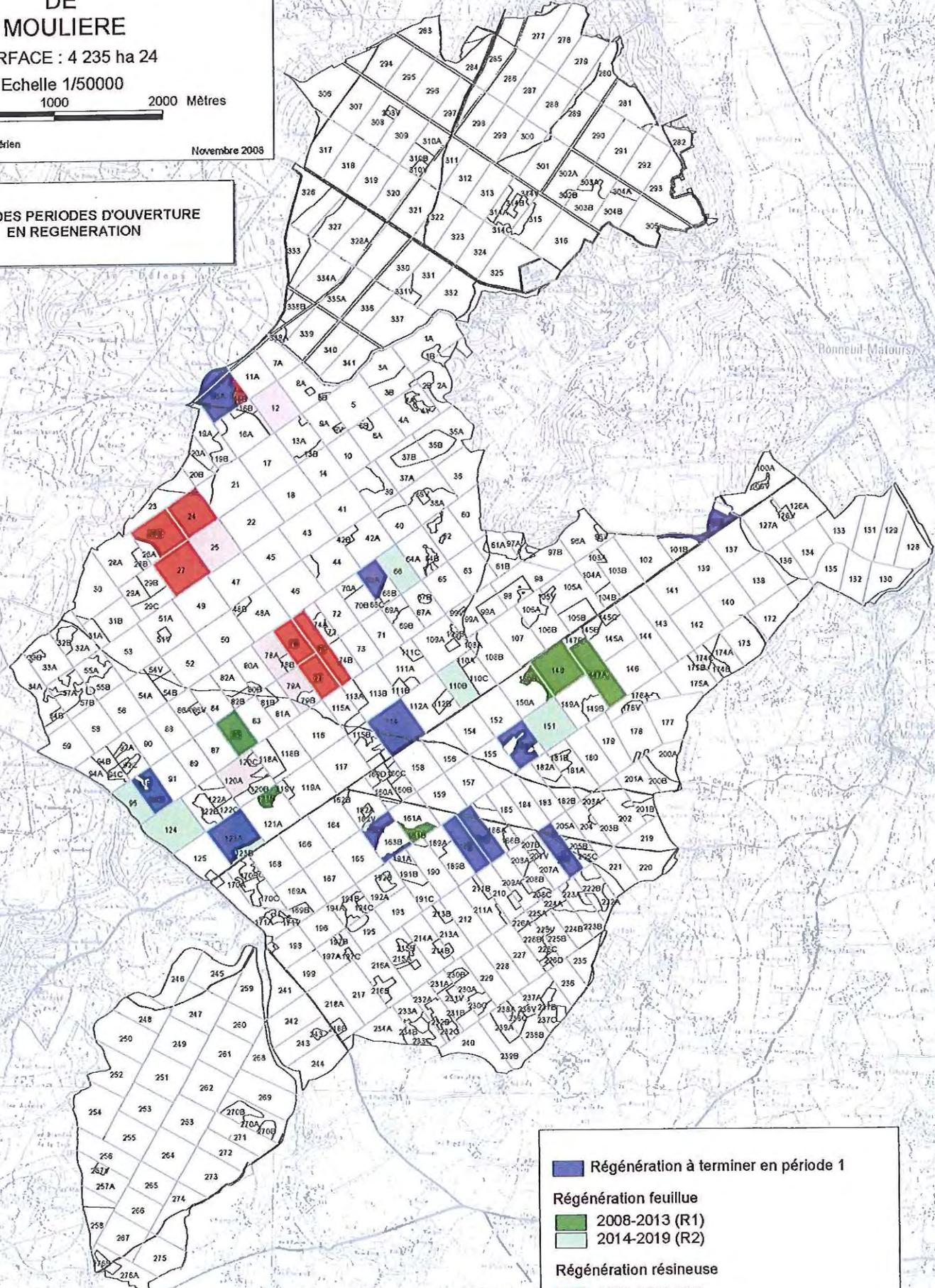
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bionne

Novembre 2008

CARTE DES PERIODES D'OUVERTURE EN REGENERATION



- Régénération à terminer en période 1
- Régénération feuillue**
 - 2008-2013 (R1)
 - 2014-2019 (R2)
- Régénération résineuse**
 - 2008-2013 (R1)
 - 2014-2019 (R2)

Parcelles en cours de régénération 2008 -2013
A terminer dans les 6 premières années de l'aménagement.

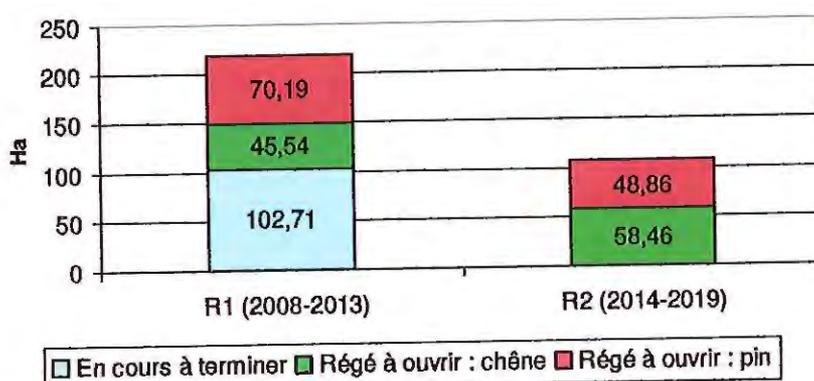
Parcelle / UG	Code DT 2008	Surface parcelle (ha)	Code coupe	Essence objectif	ITTS
15A	CCHER	12,05	RD	CHS	1CHX2
68A	CCHER	6,10	RD	CHS	1CHX2
93A	CCPSR	7,96	RD	CHS	1CHX2
101A	CCHER	5,63	RD	CHS	1CHX2
114	FPSCR	15,38	RD	CHS	1CHX2/1P.S1
123A	CCHER	12,99	RD	CHS	1CHX2
153A	CCHER	8,67	RD	CHS	1CHX2
163A	CCHER	6,06	RD	CHS	1CHX2
187	CCHER	9,32	RD	CHS	1CHX2
188	CCHER	9,66	RD	CHS	1CHX2
206	CCHER	8,89	RD	CHS	1CHX2
	Total	102,71			

Parcelles non ouvertes :
période d'ouverture (R1) : 2008 - 2013

Parcelle / UG	Code DT 2008	Surface parcelle	Essence objectif	ITTS
85	CCPS5	8,99	CHS	1CHX2
121B	FPSC4	2,65	CHS	3CHS1
147A	CCPS4	13,85	CHS	1CHX2
148	FPSC4	14,14	CHS	1CHX2
150B	CCHE5	2,61	CHS	1CHX2
161B	FPSC4	3,30	CHS	3CHS1
Sous-total feuillus		45,54		
15B	FP.M4	2,17	PL	3P.L1
24	FP.M4	12,48	PM	3P.M2
26B	FP.M4	12,41	PM	3P.M2
27	FP.M3	15,36	PM	3P.M2
75	FP.M4	10,77	PL	3P.L1
76	FP.M4	8,49	PL	3P.L1
77	FP.M4	8,51	PL	3P.L2
Sous-total résineux		70,19		
Total 1ère période		115,73		

**Parcelles non ouvertes :
période d'ouverture (R2) : 2014 - 2019**

Parcelle / UG	Code DT 2008	Surface parcelle	Essence objectif	ITTS
66	CCPS4	9,43	CHS	1CHX2
95	CCHE5	7,10	CHS	1CHX2
110B	FPSC4	9,03	CHS	1CHX2
123B	FP.S5	2,42	CHS	3CHS1
124	CCPS5	16,83	CHS	1CHX2
151	CCHE5	13,65	CHS	1CHX2
Sous-total feuillus		58,46		
12	FP.M4	11,74	PM	1P.M1
25	FP.M3	12,94	PM	3P.M2
78A	FP.M4	7,82	PL	3P.L2
79A	FP.M4	6,78	PL	3P.L1
120A	FP.M3	9,58	PL	3P.L1
Sous-total résineux		48,86		
Total 2ème période		107,32		



Règles de cultures

Pour le chêne, l'apparition quasi annuelle de semis de chêne sessile permet des mises enensemencement continu. Les coupes sont assises par contenance et les ensemencements seront étalés pour assurer un approvisionnement régulier en bois. Les coupes secondaires et définitives sont arrêtées par le service gestionnaire en fonction de l'état d'avancement des régénérations - rotation de 3 à 5ans en moyenne. Les directives du guide de sylviculture des chênaies atlantiques s'appliquent pleinement, notamment celles ayant trait aux durées maximales de régénération.

Les ensemencements en chêne ou pin sont étalés à l'intérieur des deux périodes selon des critères de gestion globale : approvisionnement en bois régulier au niveau de la forêt ou d'un niveau supérieur, agence ou territoire.

Récolte prévisible en régénération

Les volumes à récolter ont été estimés :

- pour les parcelles en cours de régénération à partir des inventaires en plein réalisés en 2008

- pour les parcelles à ouvrir à partir des inventaires statistiques réalisés en 2006.

Les coefficients de transformation de G en Volume grume (FH) sont 10 pour le chêne, 8,1 pour le pin maritime, 8,5 pour le pin sylvestre, 7 pour les autres feuillus. Selon la même formule. Il a été considéré que l'intégralité des volumes était récoltée au cours de l'aménagement pour les pins et les parcelles de chêne de la 1^{ère} période. Pour les parcelles de 2^{ème} période, le volume pin sylvestre est totalement prélevé et le volume chêne à moitié prélevé.

L'accroissement (B) est estimé selon la formule $b = z.bo.d$

L'accroissement courant annuel (bo) est estimé à 0,9 m²/ha/an pour les pins et 0,35 m²/ha/an pour le chêne. Le coefficient z est estimé à 0,5 pour les parcelles de pin et 0,7 pour les parcelles feuillues.

**Volume commercial total à récolter en régénération : 73 120 m³
(soit 6 690 m² de surface terrière)**

Répartis en :

**57 680 m³ grume, dont 23 240 m³ de feuillus et 34 440 m³ de résineux, 1 900 m³ Taillis
et 13 540 m³ Houppiers**

La possibilité est de 6 095 m³/an.

Le détail des volumes en régénération figure en annexe 12

Groupe d'amélioration en futaie régulière et groupe de futaie irrégulière

ETAT d'assiette ANNUALISE des coupes d'amélioration en futaie régulière et des coupes de jardinage en futaie irrégulière

L'état d'assiette annualisé par **type de coupe** est présenté ci après.

Le type de coupe est en rapport avec le type de peuplement avec comme critère le diamètre moyen déterminé par inventaire ou diagnostic.

Par soucis de simplification, le programme de coupes inclut la surface négligeable à passer en coupe de la 2^{ème} série. Elle comprend les parcelles 302B, 314A, 314C et 338A pour un total de 7,58 ha.

Il est rappelé que les parcelles classées en îlots de sénescence sont exclues de tout passage en coupe et ont été intégrées à la surface hors sylviculture.

Le tableau comporte pour chaque parcelle ou sous parcelle le dernier passage en coupe impliquant l'ordre de passage à venir en fonction de la rotation, la surface totale qui est parcourue pour chaque unité de gestion au cours de cet aménagement, enfin le type de coupe pratiquée : petits bois (APB), bois moyens (ABM), et gros bois (AGB).

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
1A	IP.MI	16,44	ABMR	2000	10	16,44										16,44		32,88	ABM
1B	CCHE4	1,46	ABMF	2000	10				1,46									1,46	ABM
2A	FP.M2	7,78	APBR	2006	6				7,78						7,78			15,56	APB
2B	FCHE1	5,87	APBF		8								5,87					5,87	APB
3A	FP.M3	9,34	ABMR	2006	5				9,34					9,34				18,68	ABM
3B	IP.MI	7,35	ABMR	2006	9				7,35									7,35	AGB
4A	FCHE1	12,94	APBF	2006	8								12,94					12,94	APB
5	FP.M2	14,98	ABMR	2002	6	14,98						14,98						29,96	APB
7A	FP.M3	8,51	ABMR	1998	6	8,51						8,51						17,02	ABM
8	FP.M3	12,16	AGBR	1998	6	12,16						12,16						24,32	ABM
9A	FP.M2	8,57	ABMR	2007	5					8,57					8,57			17,14	APB
10	FP.M3	9,10	ABMR	2002	6		9,1						9,1					18,2	APB
11A	FP.ME	10,35	AJPR	NON	8						10,35					10,35		20,7	APB
13A	FP.M3	9,26	ABMR	2005	6			9,26						9,26				18,52	ABM
13B	FP.L2	2,18	APBR	2005	6			2,18						2,18				4,36	ABM
14	FP.M3	11,51	ABMR	2004	5		11,51					11,51						23,02	ABM
16A	FP.M3	13,75	AGBR	1998	6	13,75						13,75						27,5	ABM
16B	CCHEI	2,05	IRR	NON	10		2,05										2,05	4,1	JA
17	FP.M3	14,64	ABMR	2002	6	14,64							14,64					29,28	ABM
18	FP.M3	15,16	ABMR	2007	5						15,16					15,16		30,32	ABM
19A	CCHEI	6,74	AGBF	1996	10		6,74										6,74	13,48	ABM
19B	FP.M4	3,81	AGBR	2007	8								3,81					3,81	AGB
20B	FAFPE	4,45	AJPF	NON	8						4,45							4,45	APB
21	FP.M2	17,70	APBR	2007	5					17,7					17,7			35,4	APB

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
22	FP.M2	17,91	APBR	2006	5				17,91					17,91				35,82	APB
23	FP.M3	11,69	ABMR	2007	5					11,69					11,69			23,38	ABM
26A	FP.L3	2,46	ABMR	2008	10											2,46		2,46	ABM
29A	FCHE1	4,60	APBF	NON	8			4,60								4,60		9,2	APB
29B	FP.L3	4,42	ABMR	2003	8			4,42								4,42		8,84	APB
29C	FP.M3	5,27	ABMR	2003	6	5,27						5,27						10,54	ABM
30	FCHE3	16,52	ABMF	2004	10							16,52						16,52	ABM
31B	FP.L2	10,01	APBR	2006(Cs)	8	10,01								10,01				20,02	APB
32A	FCHE3	8,96	ABMF	2004	10							8,96						8,96	ABM
32B	FP.L3	3,18	ABMR	2004	8					3,18								3,18	ABM
33A	FCHE3	11,49	ABMF	2004	10							11,49						11,49	ABM
33B	FP.L3	0,80	ABMR	2004	8					0,8								0,8	ABM
34A	FCHE3	12,55	ABMF	2004	10							12,55						12,55	ABM
34B	FP.L3	1,43	ABMR	2004	8					1,43								1,43	ABM
35A	CCHE4	11,83	IRR	NON	10				11,83									11,83	JA
36	CCHE5	12,34	IRR	NON	10				12,34									12,34	JA
37A	CCHE5	10,96	IRR	NON	10				10,96									10,96	JA
38A	FP.M2	14,36	ABMR	2001	6	14,36						14,36						28,72	APB
39	FP.M3	11,15	ABMR	2006	6					11,15						11,15		22,3	ABM
40	FP.M2	11,19	ABMR	EXP 08	5						11,19					11,19		22,38	APB
41	FP.M3	14,90	ABMR	2006	5				14,90					14,9				29,8	ABM
43	FP.M2	14,99	ABMR	2007	5					14,99					14,99			29,98	APB
44	FP.M2	15,19	ABMR	EXP 08	5						15,19					15,19		30,38	APB
45	FP.M2	14,98	ABMR	2006	5				14,98					14,98				29,96	APB

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation n	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
46	FP.M3	15,49	ABMR	2006	5				15,49					15,49				30,98	ABM
47	FP.M3	14,75	ABMR	2006	5				14,75					14,75				29,5	ABM
48	FP.M3	15,43	AGBR	2007	5					15,43					15,43			30,86	ABM
49	FP.M2	14,92	APBR	2005	5			14,92					14,92					29,84	APB
50	FP.M2	14,84	APBR	2007	5					14,84					14,84			29,68	APB
51A	FP.M2	14,23	APBR	2004	5		14,23					14,23					14,23	42,69	APB
52	FP.M2	14,77	APBR	2007	5					14,77					14,77			29,54	APB
53	FP.M2	15,73	APBR	2007	5					15,73					15,73			31,46	APB
54A	FP.L2	8,50	APBR	2002	9			8,50								8,50		17	APB
54B	FP.M2	4,56	APBR	Exp08	5						4,56					4,56		9,12	APB
55A	FCHE3	4,90	ABMF	2003	10						4,90							4,9	ABM
55B	FP.L3	6,48	ABMR	2003	9					6,48								6,48	ABM
56	FP.M2	11,54	APBR	2007	5					11,54					11,54			23,08	APB
57A	FCHE3	6,31	ABMF	2005	10								6,31					6,31	ABM
57B	FP.L3	5,58	ABMR	2005	8					5,58								5,58	ABM
58	FP.M2	11,82	APBR	2002	5		11,82					11,82					11,82	35,46	APB
59	FAFP1	12,66	APBF	NON	8						12,66							12,66	APB
60	FCHE1	9,70	APBF	1999	9			9,70									9,70	19,4	APB
61A	FA.R2	4,92	APBR	?	9		4,92									4,92		9,84	APB
61B	FCHE1	5,48	APBF	1999	9			5,48									5,48	10,96	APB
62	FCHE1	12,17	APBF	1999	9				12,17									12,17	APB
63	FCHE1	11,81	APBF	1997	9				11,81									11,81	APB
64A	FCHE1	11,14	APBF	2000	8		11,14								11,14			22,28	APB
64B	FP.LE	1,14	AJPR	NON	8										1,14			1,14	APB

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
65	FCHE1	11,46	APBF	1995	8		11,46								11,46			22,92	APB
67	CCHE4	9,07	ABMF	2006	10									9,07				9,07	ABM
68C	FP.L2	0,56	APBR	?	9		0,56									0,56		1,12	APB
69A	FP.L2	3,23	APBR	2001	9		3,23									3,23		6,46	APB
69B	CCPS3	5,75	ABMF	2005	10								5,75					5,75	ABM
70A	FP.M3	3,23	AGBR	2005	5				3,23					3,23				6,46	ABM
70B	FP.L2	6,25	ABMR	2005	9		6,25									6,25		12,5	APB
71	FP.L2	9,21	ABMR	1997	9		9,21									9,21		18,42	APB
72	CCHE3	9,55	ABMF	2003	10						9,55							9,55	ABM
73	FP.L2	9,00	APBR	2006(Cs)	9			9,00									9,00	18	APB
74A	FCHE2	2,53	APBF	???	9			2,53									2,53	5,06	APB
74B	FP.L2	7,05	APBR	2005	9			7,05									7,05	14,1	APB
78B	FP.M2	1,43	ABMR	2002	5			1,43					1,43					2,86	APB
80	FP.L2	9,50	APBR	2006(Cs)	8			9,50								9,50		19	APB
81A	FP.M3	7,05	ABMR	2001	5	7,05					7,05							14,1	APB
81B	FEPC2	2,14	ABMR	2001	8						2,14							2,14	APB
82A	FP.M3	6,83	ABMR	2004	5					6,83					6,83			13,66	ABM
82B	FP.L2	2,49	ABMR	2005	6					2,49						2,49		4,98	APB
83	FP.M3	8,87	ABMR	2004	6	8,87						8,87						17,74	ABM
84	FP.M3	9,46	ABMR	2007	5					9,46					9,46			18,92	ABM
86A	FP.M2	8,66	ABMR	2002	6	8,66						8,66						17,32	APB
87	FP.L2	9,22	APBR	Exp 08	6							9,22						9,22	APB
89	FP.M2	9,13	ABMR	2003	5	9,13					9,13						9,13	27,39	APB
90	FP.M3	9,67	ABMR	2003	7	9,67							9,67					19,34	ABM

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
91	FP.M3	9,64	ABMR	2005	6		9,64						9,64					19,28	ABM
93B	FP.M3	0,91	ABMR	NON	6		0,91						0,91					1,82	ABM
96A	FCHE1	11,48	APBF	NON	8					11,48								11,48	APB
97A	FA.R2	2,56	APBR	1995	8		2,56								2,56			5,12	APB
97B	FCHE1	9,32	APBF	1995	8		9,32								9,32			18,64	APB
98	FCHE1	14,60	APBF	2005	8						14,6							14,6	ABM
99A	FCHE1	14,66	APBF	2002	9			14,66									14,66	29,32	APB
100A	FCHE1	14,83	APBF	2001	8		14,83								14,83			29,66	APB
101B	FP.M3	4,83	ABMR	NON	6		4,83						4,83					9,66	ABM
102	FP.M3	13,49	ABMR	2003	6	13,49						13,49						26,98	ABM
103	FP.M3	13,50	ABMR	2002	6	13,50						13,50						27	ABM
104A	FP.L2	6,08	ABMR	2003	6	6,08						6,08						12,16	ABM
104B	FP.M3	3,12	ABMR	2003	6	3,12						3,12						6,24	ABM
105A	FCHE1	13,30	APBF	2006	8							13,3						13,3	APB
105B	FCHE3	6,07	ABMF	2004	10							6,07						6,07	ABM
106A	FPSC3	5,43	ABMF	2005	8						5,43							5,43	ABM
106B	FCHE3	8,73	ABMF	2005	8						8,73							8,73	ABM
107	FCHE3	14,20	ABMF	2005	8						14,2							14,2	ABM
108	FCHE3	14,16	ABMF	2003	10						14,16							14,16	ABM
110A	FP.L2	1,60	APBR	2001	8		1,6								1,6			3,2	APB
110C	CCHE4	5,77	AGBF	2003	10						5,77							5,77	ABM
111B	FP.M2	1,51	APBR	1997	7	1,51							1,51					3,02	APB
113A	FP.L2	3,31	APBR	2003	7	3,31							3,31					6,62	APB
113B	FP.M3	12,26	AGBR	2003	7	12,26							12,26					24,52	ABM

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotatio n	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
115A	FP.M3	10,47	AGBR	EXP 08	7								10,47					10,47	ABM
116	FP.M3	15,70	AGBR	Exp 08	7								15,7					15,7	ABM
117	FP.M3	15,74	AGBR	2003	6	15,74						15,74						31,48	ABM
118A	FP.S2	5,53	APBR	2006	6					5,53						5,53		11,06	APB
118B	FP.M3	10,43	ABMR	2006	6					10,43						10,43		20,86	ABM
119A	FP.M2	14,33	ABMR	2005	5			14,33					14,33					28,66	APB
120B	FP.L3	4,39	ABMR	2005	8	4,39								4,39				8,78	ABM
121A	CCPS4	13,11	ABMF	1998	10	13,11												13,11	ABM
122B	FP.S1	5,71	APBR	NON	8								5,71					5,71	APB
125	FCHE1	11,95	APBF	2006	9	11,95									11,95			23,9	APB
126A	FCHE1	12,80	APBF	2007	8								12,8					12,8	APB
127	FCHE1	13,62	APBF	NON	9	13,62											13,62	27,24	APB
128	FCHEE	12,07	AJPF	NON	8											12,07		12,07	APB
129	FCHE1	12,55	APBF	NON	8						12,55							12,55	APB
130	FCHEE	11,13	AJPF	NON	8								11,13					11,13	APB
131	FCHE1	13,16	APBF	2006	8							13,16						13,16	APB
132	FCHE1	9,61	APBF	2004	9							9,61						9,61	APB
133	FCHEE	11,30	AJPF	NON	8								11,3					11,3	APB
134	FCHE1	13,30	APBF	NON	9			13,30									13,30	26,6	APB
135	FCHE1	9,83	APBF	2002	9			9,83									9,83	19,66	APB
136	FCHE1	10,93	APBF	2002	9	10,93											10,93	21,86	APB
137	CCHE5	14,13	IRR	1999	10		14,13										14,13	28,26	JA
138	CCHE4	13,61	IRR	2003	10						13,61							13,61	JA
139	CCPS4	13,42	IRR	1999	10		13,42										13,42	26,84	JA

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
140	CCPS4	14,03	IRR	1999	10			14,03										14,03	JA
141	FP.M2	13,61	APBR	2004	6		13,61						13,61					27,22	APB
142	CCPS4	13,49	IRR	1999	10			13,49										13,49	JA
143	FP.M3	13,96	ABMR	2005	6		13,96						13,96					27,92	ABM
144	CCPS4	13,65	IRR	2005	10								13,65					13,65	JA
145B	FCHE2	2,47	APBF	2007	8					2,47								2,47	APB
145C	FP.L1	2,08	APBR	NON	8		2,08								2,08			4,16	APB
146	CCHE4	14,69	IRR	1999	10						14,69							14,69	JA
147B	FCHE2	2,01	APBF	2002	9					2,01								2,01	APB
150A	CCHE5	11,50	IV	2003	10						11,5							11,5	AGB
152	CCPS4	11,82	AGBF	2006	10									11,82				11,82	ABM
154	CCPS4	11,45	ABMF	2005	10								11,45					11,45	ABM
155	FP.L1	10,81	APBR	NON	10	10,81										10,81		21,62	APB
156	FP.M2	10,85	APBR	2004	6			10,85						10,85				21,7	APB
157	FP.M2	11,15	APBR	2004	6		11,15						11,15					22,3	APB
158	FP.M3	12,21	ABMR	2005	6			12,21						12,21				24,42	ABM
159	FP.M3	11,52	ABMR	2003	6		11,52						11,52					23,04	ABM
160B	FP.SE	3,77	AJPR	E	8								3,77					3,77	APB
160C	FAFPE	3,10	AJPF	E	8								3,10					3,1	APB
161A	CCPS4	8,64	ABMF	05+AS07	8			8,64								8,64		17,28	ABM
162A	FP.L2	10,04	APBR	2002	8					10,04								10,04	APB
162B	FP.M3	0,94	ABMR	2002	6			0,94						0,94				1,88	ABM
164	FP.M3	12,55	ABMR	2005	6			12,55						12,55				25,1	ABM
165	FP.M3	12,39	AGBR	2003	6	12,39						12,39						24,78	ABM

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
166	FP.M3	12,35	ABMR	2004	6		12,35						12,35					24,7	ABM
167	FP.M3	12,36	ABMR	2004	6		12,36						12,36					24,72	ABM
168	FP.M3	13,00	AGBR	2004	6			13,00						13,00				26	ABM
169A	FP.M3	10,35	AGBR	2004	6			10,35						10,35				20,7	ABM
169B	FP.L2	1,20	ABMR	2004	8					1,2								1,2	ABM
170C	FAFPE	4,21	AJPF	NON	8								4,21					4,21	APB
171A	FCHE2	14,44	APBF	2005	8						14,44							14,44	APB
172	CCPS4	11,58	IRR	EXP07	10										11,58			11,58	JA
173	CCHE4	11,61	IRR	2007	10										11,61			11,61	JA
174C	FP.MS	1,95	JPRR	1997	8									1,95				1,95	APB
176A	FCHEE	9,79	APBF	NON	8												9,79	9,79	APB
177	FCHE3	14,90	ABMF	2003	10						14,9							14,9	ABM
178	FCHE3	14,55	ABMF	2003	10						14,55							14,55	ABM
179	FCHE1	10,67	APBF	NON	9	10,67									10,67			21,34	APB
182A	FP.M3	4,24	ABMR	2003	5	4,24					4,24						4,24	12,72	ABM
182B	CCHE4	5,22	AGBF	1998	10	5,22										5,22		10,44	ABM
183	CCPS4	9,43	ABMF	2000	10	9,43										9,43		18,86	ABM
184	FP.M3	9,38	ABMR	2004	6		9,38						9,38					18,76	APB
185	FP.M3	9,23	ABMR	2007	6						9,23						9,23	18,46	ABM
186B	FP.ME	3,83	AJPR	2004	8									3,83				3,83	APB
189A	FP.L2	4,07	APBR	2005	8					4,07								4,07	APB
189B	FP.M2	6,82	APBR	2005	6			6,82						6,82				13,64	APB
190	FP.M2	11,22	ABMR	2005	6			11,22						11,22				22,44	APB
192	FCHE2	10,50	ABMF	2003	9				10,50									10,5	ABM

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotatio n	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
193	FCHE2	10,33	ABMF	2003	9				10,33									10,33	ABM
194A	FCHE2	3,73	ABMF	2004	9					3,73								3,73	ABM
194B	FP.S3	3,02	ABMR	2004	8					3,02								3,02	ABM
194C	FP.L3	2,06	ABMR	2004	8					2,06								2,06	ABM
195	FCHE3	8,94	ABMF	2004	10							8,94						8,94	ABM
196	FPSC3	9,39	ABMF	2004	10							9,39						9,39	ABM
197A	FCHE3	8,14	ABMF	2002	10					8,14								8,14	ABM
197B	FAFP3	0,62	ABMF	2002	10					0,62								0,62	ABM
197C	FP.L3	0,72	ABMR	2002	10					0,72								0,72	ABM
198	FCHE2	9,26	ABMF	2002	9			9,26										9,26	ABM
199	FCHE2	9,02	APBF	2004	9							9,02						9,02	APB
200A	FCHEE	7,35	AJPF	NON	8												7,35	7,35	APB
200B	FAFPE	4,65	AJPF	NON	8												4,65	4,65	APB
201A	FP.M2	9,62	ABMR	2001	6	9,62							9,62					19,24	APB
201B	FP.L2	2,51	ABMR	2001	7	2,51							2,51					5,02	APB
202	FP.M3	9,36	ABMR	2001	7	9,36							9,36					18,72	APB
203A	FCHE1	2,15	APBF	NON	9		2,15										2,15	4,3	APB
203B	FP.L2	8,37	APBR	2003	8				8,37								8,37	16,74	APB
204	FAFPE	8,93	AJPF	NON	8							8,93						8,93	APB
205C	FP.ME	1,37	AJPR	NON	6									1,37				1,37	APB
207A	FCHE1	6,45	APBF	2003	8				6,45								6,45	12,9	APB
207B	FP.LE	1,89	AJPR	NON	7						1,89							1,89	APB
208A	FP.M2	3,82	ABMR	2005	5			3,82					3,82					7,64	APB
208B	FCHE1	4,30	APBF		8				4,30								4,3	8,6	APB

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
209A	FP.M3	8,51	ABMR	2006	6				8,51						8,51			17,02	APB
209B	FCHE1	0,69	APBF	NON	8				0,69								0,69	1,38	APB
210	FP.M3	9,29	AGBR	2006	6				9,29						9,29			18,58	ABM
211A	FP.M3	9,41	AGBR	2003	7	9,41							9,41					18,82	ABM
211B	FAFP2	1,87	APBF	?	7	1,87							1,87					3,74	APB
212	FP.M3	11,42	AGBR	2003	7	11,42							11,42					22,84	ABM
213A	FP.M3	9,28	ABMR	2003	7	9,28							9,28					18,56	ABM
213B	FP.L2	2,26	APBR	2003	9					2,26								2,26	APB
214A	FP.M3	10,30	AGBR	2003	7	10,3							10,3					20,6	ABM
214B	FP.L2	1,31	APBR	2003	9					1,31								1,31	APB
215A	FCHE4	12,92	AGBF	2003	10						12,92							12,92	ABM
215B	FAFP2	2,32	ABMF	?	8						2,32							2,32	ABM
216A	FCHE4	12,53	ABMF	2003	10						12,53							12,53	ABM
216B	FAFP2	2,65	APBF	2005	8						2,65							2,65	APB
217	FCHE4	14,97	ABMF	2004	10							14,97						14,97	ABM
218	FCHE4	15,34	ABMF	2003	10						15,34							15,34	ABM
219	FCHE2	9,41	APBF	2007	7							9,41						9,41	APB
220	FCHE2	11,36	APBF	2006	8							11,36						11,36	APB
221	FCHE2	10,15	APBF	2007	8								10,15					10,15	APB
222A	FCHE2	4,14	APBF	2004	8					4,14								4,14	APB
222B	FP.M3	5,85	ABMR	2002	6		5,85						5,85					11,7	APB
223A	FP.M3	5,70	ABMR	2004	6		5,70						5,70					11,4	APB
223B	FCHE2	4,07	APBF	2004	8					4,07								4,07	APB
224A	FP.M3	3,48	ABMR	1998	6		3,48						3,48					6,96	APB

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation n	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
224B	FCHE2	6,79	APBF	2002	8			6,79								6,79		13,58	APB
225A	FP.L2	2,15	APBR	2001	8			2,15								2,15		4,3	APB
225B	FCHE2	7,68	APBF	2002	8			7,68								7,68		15,36	APB
226A	FP.M3	2,59	ABMR	2006	6				2,59						2,59			5,18	APB
226B	FP.L2	5,92	APBR	2006	8							5,92						5,92	APB
226C	FCHE1	0,79	APBF	NON?	8			0,79								0,79		1,58	APB
226D	FAFP3	1,25	ABMF	NON?	8			1,25								1,25		2,5	ABM
227	FP.M2	10,99	APBR	2004	6			10,99						10,99				21,98	APB
228	FP.M2	10,28	APBR	2005	6			10,28						10,28				20,56	APB
229	FP.M2	11,04	APBR	2000	6			11,04						11,04				22,08	APB
230A	FP.M3	6,89	ABMR	2005	6			6,89						6,89				13,78	ABM
231A	FP.L2	5,12	ABMR	2005	8						5,12							5,12	APB
231B	FP.M2	4,19	ABMR	2005	6			4,19						4,19				8,38	APB
232A	FCHE1	5,12	APBF	2004	8			5,12								5,12		10,24	APB
232B	FP.S2	4,02	APBR	1999	8		4,02								4,02			8,04	APB
232C	TCHTE	1,85	AT	?	8											1,85		1,85	TS
233A	FCHE1	8,08	APBF	DEP 04	8					8,08								8,08	APB
233B	TCHTE	2,82	AT	?	8											2,82		2,82	TS
234A	FCHE1	9,61	APBF	1999	8			9,61								9,61		19,22	APB
234B	TCHTE	1,38	AT	?	8											1,38		1,38	TS
237A	IP.MI	5,83	IRR	1998	10		5,83										5,83	11,66	JA
237B	TCHT2	1,31	AT		10												1,31	1,31	TS
237C	CCHE5	5,66	AGBF	2004	10							5,66						5,66	AGB
238A	FP.M2	1,37	ABMR	2001	5		1,37					1,37						2,74	APB

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
238B	IP.MI	8,74	IRR	?	10		8,74										8,74	17,48	JA
238C	FPSC2	1,60	ABMF	?	10		1,6										1,6	3,2	ABM
239A	FP.M2	3,82	ABMR	2003	6	3,82						3,82						7,64	APB
239B	FP.L2	9,39	ABMR	2003	9					9,39								9,39	APB
240	FCHE1	12,99	APBF	2002	8	12,99								12,99				25,98	APB
241	FCHE3	10,73	ABMF	1997	10	10,73										10,73		21,46	ABM
242	FCHE3	12,74	ABMF	2000	10	12,74										12,74		25,48	ABM
243	FCHE3	11,43	ABMF	1999	10	11,43										11,43		22,86	ABM
244	FCHE4	12,06	ABMF	2002	10					12,06								12,06	ABM
245	FCHE4	13,45	ABMF	1999	10		13,45										13,45	26,9	ABM
246	FCHE4	10,43	ABMF	2003	10						10,43							10,43	ABM
247	FCHE4	14,67	ABMF	1999	10		14,67										14,67	29,34	ABM
248	FCHE5	11,06	AGBF	2005	10								11,06					11,06	AGB
249	FCHE5	14,56	AGBF	2003	10						14,56							14,56	AGB
250	FCHE5	17,07	AGBF	2005	10								17,07					17,07	AGB
251	FCHE5	14,78	AGBF	2005	10								14,78					14,78	AGB
252	FCHE4	12,70	ABMF	1999	10		12,7										12,7	25,4	ABM
254	FCHE1	15,64	APBF	2004 ptie	8				15,64								15,64	31,28	APB
255	FCHE1	12,79	APBF	NON	8			12,79								12,79		25,58	APB
256	FCHE1	12,25	APBF	2003	9				12,25									12,25	APB
257A	FCHE1	11,26	APBF	2001	9		11,26									11,26		22,52	APB
258	FCHE2	9,46	APBF	2003	8				9,46								9,46	18,92	APB
259	FCHE5	11,19	AGBF	2007	10										11,19			11,19	AGB
260	FCHE5	10,06	AGBF	Exp 08	10											10,06		10,06	AGB

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
261	FCHE5	13,99	AGBF	04+AS07	10							13,99						13,99	AGB
262	FCHE5	13,96	AGBF	03+AS07	10						13,96							13,96	AGB
264	FCHE1	14,20	APBF	2005	8					14,2								14,2	APB
265	FCHE2	10,05	APBF	2007	8								10,05					10,05	APB
266	FCHE2	10,50	APBF	2007	8								10,50					10,5	APB
267	FCHE2	12,71	APBF	2007_08	8									12,71				12,71	APB
268	FCHE6	12,22	AGBF	2004	10							12,22						12,22	AGB
269	FCHE5	15,17	AGBF	2007	10										15,17			15,17	AGB
270A	FCHE4	7,72	ABMF	2003	10							7,72						7,72	ABM
270B	FPSC4	6,15	ABMR	2004	10							6,15						6,15	ABM
271	FCHEE	11,03	AJPF	NON	8			11,03								11,03		22,06	APB
273	FCHE1	15,34	APBF	2001	10		15,34										15,34	30,68	APB
274	FCHE2	14,87	APBF	2006	8							14,87						14,87	APB
275	FCHE2	12,13	ABMF	2006	8							12,13						12,13	ABM
276A	FCHE2	10,22	ABMF	2006	9								10,22					10,22	ABM
276B	FAFP2	2,09	APBF	2006	9								2,09					2,09	APB
302B	FP.M2	0,53	APBR	EXP 08	5							0,53					0,53	1,06	APB
303B	FP.M2	7,85	APBR	EXP 08	5							7,85					7,85	15,7	APB
304B	FP.M2	8,38	APBR	EXP 08	5							8,38					8,38	16,76	APB
305	FP.M2	14,34	APBR	EXP 08	5							14,34					14,34	28,68	APB
311	FP.M1	9,67	APBR	2006	5				9,67					9,67				19,34	APB
312	FP.M1	12,08	APBR	2006	5				12,08					12,08				24,16	APB
313	FP.M1	12,00	APBR	2006	5				12,00					12,00				24	APB
314A	FCHEE	3,84	APBF	2006	10											3,84		3,84	APB

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
314C	FP.M1	1,23	APBR	?	5				1,23					1,23				2,46	APB
315	FP.M2	12,62	APBR	2006	5				12,62					12,62				25,24	APB
316	FP.M2	16,99	APBR	2006	5				16,99					16,99				33,98	APB
321	FP.ME	13,45	AJPR	NON	5				13,45					13,45				26,9	APB
322	FP.M2	10,62	APBR	2006	5				10,62					10,62				21,24	APB
323	FP.M2	11,91	APBR	2006	5				11,91					11,91				23,82	APB
324	FP.M1	12,19	APBR	2001	5				12,19					12,19				24,38	APB
325	FP.M2	14,27	ABMR	2007	5					14,27					14,27			28,54	APB
326	FP.M1	16,32	APBR	2006	5					16,32					16,32			32,64	APB
327	FP.M1	12,48	APBR	2006	5					12,48					12,48			24,96	APB
328A	FP.M1	11,36	APBR	2006	5					11,36					11,36			22,72	APB
329A	FP.M1	11,47	APBR	2006	5					11,47					11,47			22,94	APB
330	FP.M1	10,25	APBR	2006	5					10,25					10,25			20,5	APB
331A	FP.M1	9,55	APBR	2006	5					9,55					9,55			19,1	APB
332	FP.M2	18,78	ABMR	2006	5					18,78					18,78			37,56	APB
333	FP.M2	12,88	ABMR	2006	5						12,88					12,88		25,76	APB
334A	FP.M1	11,67	APBR	EXP09	5							11,67					11,67	23,34	APB
335A	FP.M1	10,63	APBR	EXP09	5							10,63					10,63	21,26	APB
336	FP.M2	9,79	APBR	2006	5						9,79					9,79		19,58	APB
337	FP.M2	16,65	APBR	2006	5						16,65					16,65		33,3	APB
338A	FP.M2	1,98	APBR	NON	5						1,98					1,98		3,96	APB
339	FP.M2	11,08	APBR	2006	5						11,08					11,08		22,16	APB
340	FP.M2	10,38	APBR	2006	5						10,38					10,38		20,76	APB
341	FP.M2	11,08	APBR	2006	5						11,08					11,08		22,16	APB

Parcelle / UG	Code peup	Surface (ha)	Class	Passage en coupe précédent	rotation	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total surface parcourue (ha)	Type de coupe
			Récapitulatif surfaces parcourues par types de coupe		APB	158	164	261	255	289	188	177	131	183	198	231	257	Ha	
					ABM	287	158	80	80	109	188	289	296	222	157	159	75	Ha	
					AGB				7		40	32	47		26	10		Ha	
					JA		44	28	35		28		14		23		44	Ha	
					Total	445	366	368	377	398	444	499	487	404	405	399	377	4971	

Règles de culture :

Les améliorations de peuplements au profit des petits bois - APB. La rotation des améliorations feuillues est de 8 ans en moyenne. Pour les résineux, une rotation courte de 5 ans en moyenne permettra de rattraper les densités prévues par les référentiels. Parallèlement, la vente par contrat en bois façonnés permettrait de diminuer les durées d'exploitation et de mieux respecter les rotations prévues.

Les améliorations de peuplements au profit des bois moyens -ABM. Pour les feuillus, les rotations moyennes sont de 10 ans pour le chêne sessile et de 8 ans pour le chêne rouge. Pour le pin maritime, les rotations sont de 5 ou 6 ans en fonction du rattrapage nécessaire. Pour le pin laricio, les rotations varient de 6 à 9 ans.

Les améliorations de peuplements au profit des gros bois - AGB. Pour le chêne, les rotations sont de 10 ans. Pour le pin maritime, les rotations sont de 6 ou 7 ans.

Les coupes d'amélioration de résineux seront systématiquement précédées de diagnostics sylvicoles afin de constituer une base de données permettant un futur tri des parcelles à régénérer. La systématisation des exploitations sur la base de placettes témoins jusqu'à la troisième éclaircie diminuera un temps de martelage utilisable pour le suivi d'aménagement.

L'amélioration des peuplements constituant l'îlot de vieillissement -IV. Cette partie de parcelle bénéficie d'un cycle sylvicole prolongé au-delà de l'âge optimal d'exploitabilité. Elle est donc parcourue par une coupe d'amélioration normale, avec pour objectif le prolongement maximum des peuplements compte tenu de leur intérêt écologique, paysager voir esthétique.

L'îlot de sénescence - IS – n'est pas parcouru mais laissé en l'état. L'objectif est le développement d'un écosystème particulier autour de très vieux arbres -cavités, tronc en décomposition.... Il constitue une surface hors sylviculture.

Coupes de jardinage en futaie irrégulière : les premières coupes permettront de constituer les conditions permettant d'évoluer progressivement vers un type irrégulier :

- diminution de la surface terrière vers un objectif de 15 – 20 m²/ha (moyenne actuelle 28 m²/ha).
- contrôle du taillis et du sous-étage
- travail qualitatif au profit des plus belles tiges dans chaque catégorie de diamètre
- maintien du pin sylvestre en mélange

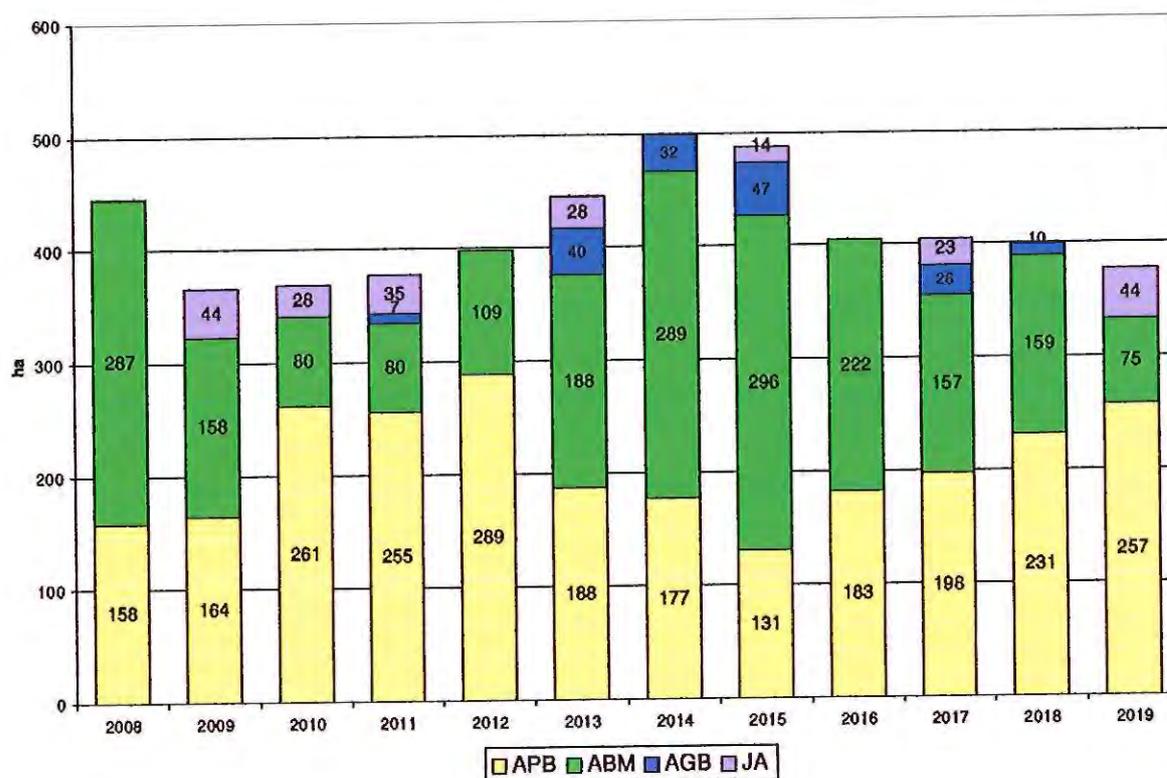
Surfaces à parcourir annuellement par type de coupe en amélioration et coupes de jardinage

Le tableau suivant résume les surfaces à parcourir (hors régénération) **par année et par type de coupe.**

Année	Amélioration petits bois APB	Amélioration bois moyens ABM	Amélioration gros bois AGB	Coupes jardinatoires JA	Total
2008	157,91	286,84			444,75
2009	163,71	158,15		44,17	366,03
2010	261,44	79,51		27,52	368,47
2011	255,4	79,56	7,35	35,13	377,44
2012	289,09	109,08			398,17
2013	187,95	188,22	40,02	28,3	444,49
2014	177,49	289,23	31,87		498,59
2015	131,15	295,87	46,72	13,65	487,39
2016	182,53	221,74			404,27
2017	197,54	157,43	26,36	23,19	404,52
2018	230,65	158,76	10,06		399,47
2019	257,44	75,37		44,17	376,98
Total	2492,30	2099,76	162,38	216,13	4970,57

La surface annuelle moyenne à parcourir en coupes d'amélioration ou de jardinage est de 414 ha.

Surfaces parcourues annuellement

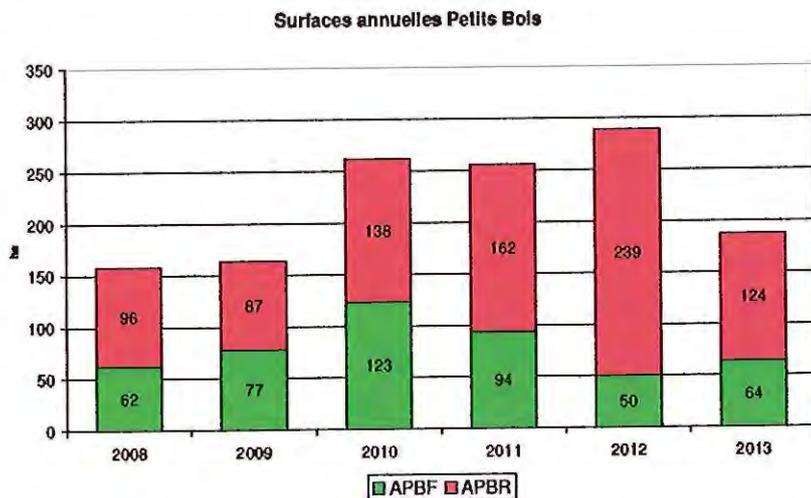


Le gestionnaire lissera les surfaces à parcourir ou les volumes à réaliser en fonction des différents modes de commercialisation (contrats ou appel d'offres) et des produits à récolter (petits ou gros bois, feuillus ou résineux).

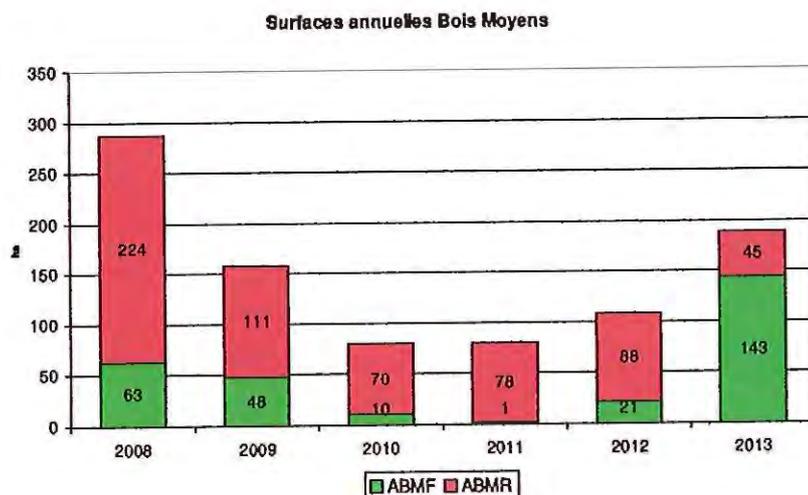
La prévision ne tient pas compte, pour le pin maritime, de l'évolution prévisible d'amélioration

petits bois vers les bois moyens pour les 2^{ème} rotations. Ainsi, pour la 2^{ème} période, à partir de 2014, les proportions petits bois et bois moyens devraient s'inverser.

Une approche plus précise au court terme est donnée dans les histogrammes ci-après. La répartition des surfaces à parcourir entre feuillus et résineux est donnée pour les catégories significatives petits bois et bois moyens et pour les 6 premières années.



La production de petits bois feuillus, avec une moyenne de 85 ha par an, suppose le développement de nouveaux modes de commercialisation. La vente actuelle par cessions à des particuliers ne suffisant plus à l'écoulement des produits. La moyenne en petits bois résineux est de 122 ha par an, avec une progression jusqu'en 2012.



Les bois moyens sont en réduction jusqu'en 2012.
 La moyenne en bois moyens feuillus est de 45 ha par an.
 La moyenne en bois moyens résineux est de 130 ha par an.

Volumes globaux à prélever par types de peuplements

La récolte est estimée à partir de prélèvements types. Ceux-ci ont été calculés sur la base

des données de la Direction territoriale de 2007 d'après les prélèvements types courants constatés. Ces prélèvements seront mis à jour sur les bases des résultats triennaux glissants. Ils constituent un référentiel intéressant par type de peuplement mais ne peuvent être calculés par unités de gestion : en effet, leur valeur statistique n'est pas suffisante à ce niveau.

Code peuplement	V TOT/HA - prélèvt type (m³)	Surface parcourue (ha)	G total annuel (m³)	V Grume annuel	V Total annuel	FH Grume	FH Total	Obs
FCHEE	29	77,54	26	150	186	5,8	7,2	FCHE1corrigé
FCHE1	38	662,06	286	1810	2114	6,3	7,4	
FCHE2	44	224,29	98	725	822	7,4	8,4	
FCHE3	48	220,22	88	724	872	8,2	9,9	
FCHE4	59	167,61	64	629	819	9,8	12,8	
FCHE5	60	121,84	43	455	614	10,5	14,1	
FCHE6	79	12,22	5	60	81	11,6	15,5	
CCHE3	47	9,55	4	27	38	7,2	9,8	
CCHE4	48	78,48	26	204	311	7,8	11,9	
CCHE5	65	68,72	27	251	372	9,2	13,6	
CCHE1	34	17,58	6	35	49	5,4	7,7	
CCPS3	30	5,75	2	13	14	7,4	8,5	
CCPS4	38	152,11	53	419	482	8,0	9,1	
FAFP1	26	12,66	3	26	28	8,4	8,8	
FAFPE	26	25,34	11	53	56	4,8	5,1	
FP.L1	68	25,78	26	143	146	5,6	5,7	
FP.L2	36	232,87	111	675	699	6,1	6,3	
FP.L3	39	40,33	18	122	132	6,7	7,2	
FP.LE	46	3,03	2	11	12	5,0	5,1	
FP.M1 - FP.MS - FP.ME	27	336,55	235	764	771	3,2	3,3	Prelt FP.M1
FP.M2	43	1183,24	794	4078	4281	5,1	5,4	
FP.M3	38	1123,65	502	3285	3577	6,5	7,1	
FP.M4	77	3,81	3	22	25	8,1	8,9	
FP.S2 - FP.S3	40	22,12	10	70	75	6,7	7,2	
FPSC2	24	3,2	1	5	6	5,1	6,0	
FPSC3	30	14,82	4	33	37	7,5	8,6	
FPSC4	39	6,15	2	17	20	7,9	9,1	
IP.MI	53	69,37	31	244	290	7,8	9,2	
TCHT2	90	1,31	1	9	10	8,0	9,0	Rase
TCHTE	28	6,05	2	13	14	6,3	7,0	
FAFP2 - FAFP3	45	13,92	5,8	46	52	8,0	9,0	
FP.SE - FP.S1	54	9,48	8	42	43	5,5	5,5	
FA.R2 - FEPC2	44	18,92	11	62	66	5,7	6,0	
Total		4970,57	2510	15225	17110	6,1	6,8	
Moyenne surface annuelle parcourue en coupe (Ha/an)		414,21	Surface passée en coupe		3 056,80	soit	5,60	m³/ha/an
Moyenne prélèvement (M³ / ha)		41	Surface totale classée en amélioration		3 365,95	soit	5,08	m³/ha/an

**Volume commercial total à récolter en amélioration et coupe de jardinage sur la
durée de l'aménagement :
205 330 m³ (soit 30 130 m² de surface terrière)**

Répartis en :
182 705 m³ grume, dont 65 015 m³ de feuillus et 117 690 m³ de résineux et
3 690 m³ Taillis
18 935 m³ Houppiers

La possibilité calculée sur la durée de l'aménagement est de **17 110 m³/an.**

Récolte prévisible en amélioration et jardinage sur la première période de l'aménagement : **2008 - 2013**

Le tableau ci après résume les volumes prévisionnels en m³ à récolter sur les 6 premières années en fonction des types de peuplements , par application des prélèvements types sur les surfaces parcourues :

Code peup	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Vtotal
FCHE1 - FCHEE	2305	2893	3608	2426	1294	1040	13567
FCHE2	0	0	1154	1332	722	635	3843
FCHE3	1659	0	0	0	387	3395	5440
FCHE4	0	2395	0	0	708	3005	6107
FCHE5	0	0	0	0	0	1724	1724
CCHE3	0	0	0	0	0	451	451
CCHE4	248	0	0	632	0	1621	2502
CCHE5	0	917	0	1512	0	746	3175
CCHEI	0	296	0	0	0	0	296
CCPS4	778	518	1397	0	0	0	2693
FA.R2	0	297	0	0	0	0	297
FAFP1	0	0	0	0	0	333	333
FAFP2	84	0	0	0	0	224	308
FAFP3	0	0	56	0	28	0	84
FAFPE	0	0	0	0	0	117	117
FP.M1 - FP.ME	0	0	0	1666	1963	284	3914
FP.M2	2695	2265	4336	4029	5695	4945	23966
FP.M3	7770	4221	2491	2984	2483	1363	21312
FP.L1	735	141	0	0	0	0	876
FP.L2	828	751	1349	301	1108	184	4522
FP.L3	172	0	173	0	793	0	1139
FP.LE	0	0	0	0	0	86	86
FP.S2	0	165	0	0	226	0	391
FP.S3	0	0	0	0	121	0	121
FPSC2	0	38	0	0	0	0	38
FPSC3	0	0	0	0	0	164	164
FEPC2	0	0	44	0	0	104	148
IP.MI	715	818	0	413	0	0	1947
Total	17989	15716	14610	15296	15528	20422	99561

Il se traduit en fonction des types de produits selon la répartition suivante :

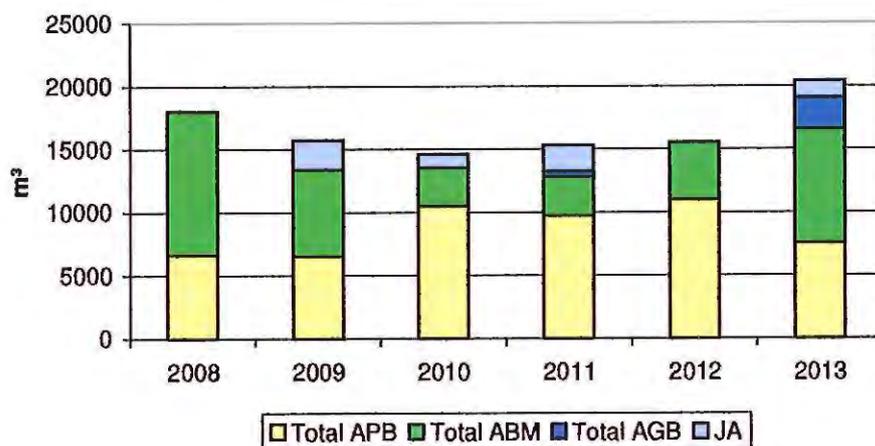
Type coupe	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
APBF	2390	2932	4763	3758	2016	2349	18206
APBR	4258	3619	5730	5997	8993	5208	33804
Total APB	6647	6551	10493	9755	11008	7557	52011
ABMF	2685	2622	390	69	1122	7289	14177
ABMR	8657	4221	2664	2984	3397	1760	23683
Total ABM	11342	6843	3054	3054	4519	9049	37860
AGBF	0	0	0	0	0	2470	2470
AGBR	0	0	0	413	0	0	413
Total AGB	0	0	0	413	0	2470	2883
JA	0	2323	1063	2075	0	1347	6807
Total	17989	15716	14610	15296	15528	20422	99561

Coupes d'amélioration et de jardinage de la période 2008 – 2013 :

La surface parcourue en coupe est de 2 400 ha soit une surface annuelle de 400 ha.

Le prélèvement moyen est de 41 m³/ha.

La récolte annuelle moyenne est de 16 600 m³.

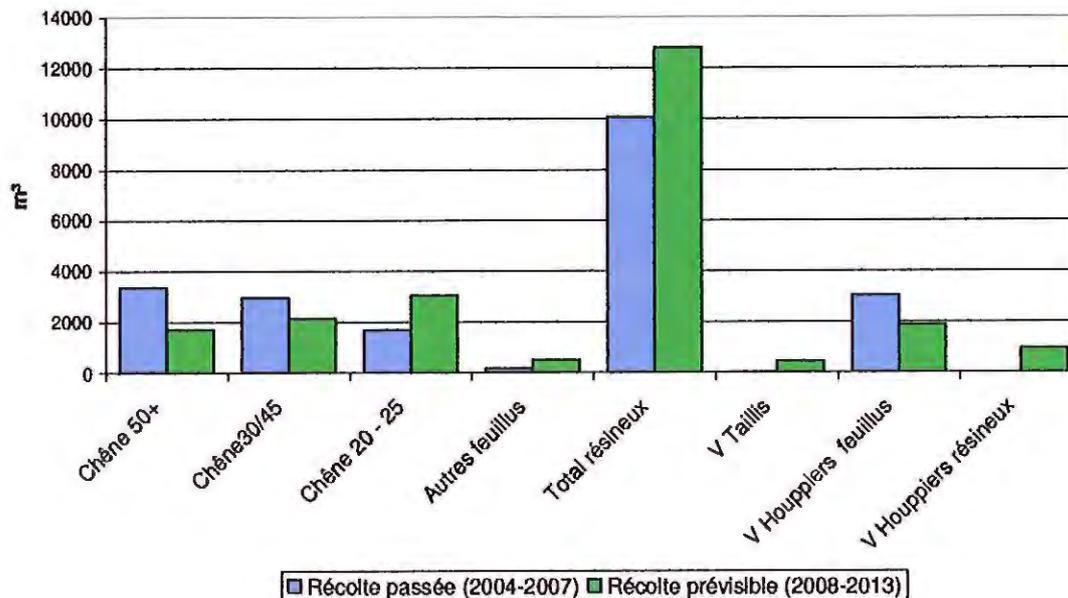


Bilan comparatif entre la récolte passée et la récolte prévisible :

Essence	Volume vendu en moyenne annuelle au cours des 4 dernières années (2004-2007)		Volume prévisionnel au cours des 6 prochaines années (2008-2013)			
	Récolte totale	% du total	AMEL	REGE	Récolte totale	% du total
Chêne 50+	3355	15%	534	1150	1685	7%
Chêne30/45	2956	14%	1615	499	2114	9%
Chêne 20 - 25	1669	8%	2737	307	3044	13%
Sous-total chêne	7980	37%	4887	1957	6843	29%
Hêtre 20-25		0%	13		13	0%
Autres feuillus	157	1%	376	124	500	2%
Sous-total autres feuillus+hêtre	157	1%	389	124	513	2%
TOTAL RESINEUX	10626	49%	9437	3339	12776	55%
V Taillis	7	0%	299	133	432	2%
V Houppiers Feuillus	3031	14%	984	900	1884	8%
V Houppiers résineux	2	0%	597	334	931	4%
Total Houp	3033	14%	1581	1234	2815	12%
Volume Grume	18766	86%	14713	5419	20133	86%
VOLUME TOTAL	21806	100%	16594	6787	23381	100%

La récolte pour les 6 prochaines années est estimée selon les critères suivants :
 en régénération feuillue, le prélèvement est estimé à 75% pour le chêne et 100% pour les pins sylvestre.
 en régénération résineux, la totalité du volume est prélevée.

Comparaison récolte passée - récolte prévisible



Cette prévision met en évidence l'augmentation de la récolte en résineux. Elle s'explique

logiquement par la constitution d'un groupe de régénération résineux qui n'existait pas dans l'aménagement précédent et la montée en puissance des éclaircies de pin maritime : sylviculture dynamique, volume unitaire plus élevé. La baisse du pourcentage des chênes 50 et + est accentuée par l'ouverture en régénération des futaies-sur-souches mélangées où la part de pin sylvestre est importante.

La faible différence entre la récolte prévisionnelle sur la première période (23 380 m³/an) et la récolte moyenne sur l'aménagement (23 200 m³/an) résulte d'une bonne répartition des ouvertures en régénération.

5.2.2 - Opérations sylvicoles : Itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS)

Travaux dans les jeunes peuplements en futaie régulière

On se référera aux guides de sylviculture et aux itinéraires techniques de travaux sylvicoles (ITTS) en vigueur pour chaque essence. Il n'est donc pas précisé d'autres règles de culture particulières.

Pour les pins, la révision en cours du guide des pins de plaine offre de nouveaux itinéraires techniques. En particulier, des plantations à faible densité sont proposées dans des parcelles à fort recru ligneux.

Pour le calcul du montant des travaux dans les parcelles (ou parties de parcelles), des jeunes peuplements, ont été retenus les montants des coûts 2007. Un pourcentage du coût total de la norme est appliqué en fonction de la classe de hauteur et des temps de passage moyen dans les différentes classes.

Pour le chêne

La régénération naturelle est généralisée à l'exception des petites parcelles 121B, 123B et 161B à pin majoritaire, où la régénération assistée par plantation s'avèrera nécessaire.

Normes régénération (0 – 3 m de hauteur)

Parcelles en cours de régénération ou régénération terminée : si en début d'aménagement, la parcelle ou partie de parcelle est :

en classe 1, (semis absent) ont été retenus la totalité des travaux hors travaux préparatoires

en classe 2, ($H < 0,8$ m) ont été retenus la moitié des dégagements prévus en classe 2, et l'intégralité des montants de la classe 3, soit

en classe 3, ($0,8$ m $<$ 3m) ont été retenus la moitié des dégagements prévus en classe 3. Ces parcelles passent en norme amélioration et l'intégralité de la classe 4 est retenue.

Pour les parcelles à ouvrir en régénération :

En R1, ont été retenus la totalité des travaux des classes 1 et 2, soit 50% de l'ITTS

En R2, ont été retenus les travaux de la classe 1 et la moitié des travaux de la classe 2, soit 35% de l'ITTS

Normes amélioration (3 – 12 m de hauteur)

en classe 4, (3 m $<$ $H <$ 6 m) ont été retenus la moitié des travaux prévus en classe 4 et les 3/4 des montants de la classe 5,

en classe 5, (6 m $<$ $H <$ 12 m) ont été retenus la moitié des travaux prévus en classe 5.

Pour les résineux et le chêne rouge

L'ITTS dépend de l'essence objectif choisie en fonction de la station et de l'origine des peuplements. Les itinéraires suivants sont proposés :

- régénération naturelle de pin maritime dans la parcelle 12 (1P.M1)
- plantation de pin maritime parcelles 24, 25, 26B et 27 (3P.M2) en remplacement des pins gélifs d'origine portugaise.

- transformation par plantation de pin laricio (ITTS 3P.L1)

Parcelles 75, 76, 77, 78A, 79A et 120A – plantation à une densité de 1600 plants/ha.

- Pour les parcelles 76, 78A et 79A, où le recru ligneux est important, une alternative est la plantation à faible densité à 560 plants/ha (ITTS 3P.L2)

Dans 3 parcelles, le taillis comprend 90 à 140 tiges/ha pour une surface terrière de 4,5 à 6m².

Afin de prendre en compte les passages rapides entre classes et la révision en cours des ITTS, le calcul simplifié est proposé :

Normes régénération (0 – 3 m de hauteur)

Parcelles en cours de régénération ou régénération terminée : si, en début d'aménagement, la parcelle ou partie de parcelle est :

en classe 1, 50% du coût de l'ITTS

en classe 2, 25% du coût de l'ITTS et 60% du coût de l'ITTS Amélioration

en classe 3, 10% du coût de l'ITTS et 75% du coût de l'ITTS Amélioration

Pour les parcelles à ouvrir en régénération (R1 et R2), la totalité du coût de l'ITTS est retenue.

Normes amélioration

en classe 4, 50% du coût de l'ITTS

en classe 5, 25% du coût de l'ITTS

Pour les parcelles à ouvrir en régénération par plantation de pin maritime ou laricio, la totalité des travaux de l'ITTS est réalisée. Pour la régénération naturelle de pin maritime, l'ITTS pourra être réalisé à l'exclusion du 2^{ème} dépressage soit 85% de l'ITTS.

Tableau récapitulatif du montant des travaux dans les jeunes peuplements :

	Feuillus	Résineux	Total	Surface travaillée	Coût annuel	Coût /ha/an
REGENERATION						
Régénération en cours ou terminées	260 215 €	16 235 €	276 450 €	264,81	23 035 €	87,0
Régénérations à ouvrir (R1 + R2)	120 745 €	182 535 €	302 280 €	223,05	25 275 €	113,3
SS TOTAL REGENERATION	380 960 €	198 770 €	579 730 €	487,86	48 310 €	99,0
AMELIORATION						
Passage d'ITTS régénération en ITTS amélioration	88 670 €	23 270 €	111 940 €	144,37	9 330 €	64,6
Amélioration en cours	145 340 €	28 680 €	174 020 €	485,46	14 500 €	29,9
SS TOTAL AMELIORATION	234 010 €	51 950 €	285 960 €	629,83	23 830 €	37,8
TOTAL TRAVAUX JEUNES PEUPELEMENTS	614 970 €	250 720 €	865 690 €	1117,69	72 140 €	64,5

La dépense annuelle prévisible pour les travaux sylvicoles dans les jeunes peuplements est de

- 48 270 € pour les travaux de régénération
 - 23 830 € pour les travaux d'amélioration
- Soit une dépense annuelle totale de 72 100 €.

Pour une surface avec gestion sylvicole de 3 691,71 ha, la dépense est de 19,5 €/ha/an.
 Pour une surface aménagée de 4 235,08 ha, la dépense est de 17,0 €/ha/an.

Le détail des travaux par parcelle figure en annexe 13, 14 et 15.

Travaux de jardinage en futaie irrégulière

On se référera au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique. Un passage est prévu de manière systématique dans les parcelles à mi-période, 5 ans après la coupe. Une **visite préalable** permettra au gestionnaire de planifier les opérations. Toute intervention se fera après ouverture ou nettoyage des cloisonnements, Le coût unitaire d'intervention est estimé à 180 €/ha sur la base d'un Homme jour/ha, encadrement de chantier compris,

Les tâches préconisées dans le guide des sylvicultures de la chênaie atlantique sont brièvement rappelées ici :

- dégagement de semis dans les trouées d'exploitation,
- façonnage dans des bouquets denses non structurés,
- aide à l'émergence de belles perches de qualité ou d'essences précieuses par l'enlèvement de mauvaises tiges vigoureuses ou concurrentielles,
- complément d'élagage ou de taille de formation pour les essences précieuses.

En fonction du nombre de passages en coupe, la surface à travailler sera de 135 ha.

Libellé tâche	U	PU	Nombre	Coût total	Coût annuel (fonctionnement)
Travaux futaie irrégulière	ha	180	135 ha	24 300 €	2 025 €

Les parcelles concernées sont 16B, 35A, 36, 37A, 137, 138, 139, 140, 142, 146, 237A, 237B.

Point particulier sur le risque de colonisation du raisin d'Amérique (Phyto lacca) :
Cette plante exotique est à classer dans les « pestes végétales ». Elle s'est développée en forêt de Châtellerault et est présente maintenant en Moulière. Son élimination mécanique est très difficile et le problème de son élimination chimique sera posé. On se reportera à la DAL (Directive d'application locale) pour la procédure à suivre.

5.3 - ACTIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

Aux mesures de gestion « courante » des milieux forestiers s'ajoutent des actions particulières en faveur des espèces et milieux remarquables. On distingue la forêt comme habitat d'espèces oiseaux remarquables et le site du Pinail renfermant des milieux et des espèces remarquables.

Les mesures d'ordre général sont précisées dans :

- la nouvelle instruction nationale sur la biodiversité
- le guide des sylvicultures de la chênaie atlantique et guide des pins de plaine en cours d'édition.
- les fiches biodiversité de la région Centre, en cours d'actualisation,

Les actions particulières sont détaillées dans les fiches actions du document d'objectifs Natura 2000.

5.3.1 - Biodiversité et sylviculture

➤ **Conservation d'arbres bio, à cavités ou à fentes, morts ou sénescents**, dans les parcelles adultes, à plus de 50 m des sentiers et routes fréquentées par le public.

➤ **Respect de la législation et des consignes d'emploi des produits phytosanitaires.**
Le traitement aux abords des zones humides dans un rayon de 20 mètres sera particulièrement proscrit. Il conviendra également de s'assurer que le ruissellement de surface dans les parties traitées ne risque pas d'entraîner de produit en zone sensible, les batraciens y étant très sensibles.

➤ **Favoriser le mélange d'essences**, dans l'étage principal et dans le sous-étage, et plus particulièrement les fruitiers. Lors des travaux de dégagements, ne rien enlever dans la mesure où les semis d'essences "objectif" ne sont pas menacés et favoriser les fruitiers et essences d'accompagnement.

Le pin sylvestre sera favorisé en mélange dans la chênaie et en particulier dans les futaies irrégulières.

Pour les résineux, on s'attachera au développement d'un sous-étage feuillu naturel ou introduit lors des plantations.

Sans être exhaustif, une attention particulière sera portée aux milieux forestiers particuliers

suivants :

- au Bois Prieur, versant des parcelles 128, 129 et 130 riche en feuillus précieux
- Vallée des Mœurs, hêtraie sur la bordure des parcelles 241 à 243.

➤ **Maintien de bois morts au sol**

On conservera le bois mort naturel ou des rémanents de coupe.

➤ **Modelage de lisières étagées, progressives et variées.**

L'application de cette mesure est la plus problématique pour le gestionnaire par les coûts de gestion supplémentaires et les sacrifices d'exploitabilité qu'elle induit. Elle sera étudiée pour des peuplements de faible valeur commerciale et dans la mesure où la perte de revenus serait compensée par des aides. L'approche de ces mesures sera différente selon les lisières internes ou externes. Une expérimentation sur les lisières internes pourrait être entreprise sur des bordures de routes forestières.

5.3.2 - Gestion des milieux associés

gestion respectueuse des dépendances vertes

→ Par le choix des dates de fauche (accotements et talus) pour favoriser la richesse floristique et faunistique des bords de route.

→ Le repérage des zones particulièrement intéressantes.

→ Le choix des matériaux de remblai pour la restauration des routes.

La surface des bas côtés des routes, chemins et carrefours herboux est en effet importante sur ce massif.

Un plan de fauchage des dépendances vertes sera établi pour cette forêt pour la préservation de la biodiversité. Les fauches pourront être biennales

Il convient d'éviter par ailleurs la réduction de la banquette au moment du profilage des routes et le passage de la lame sur les bas côtés enherbés. Dans le même esprit, on évitera de gyrobroyer les flancs de talus de manière trop systématique.

Milieux humides en forêt

L'évolution naturelle des mares et milieux humides tend vers une fermeture et un comblement du milieu.

Il sera nécessaire de poursuivre les restaurations, de préférence en automne, afin d'avoir un réseau de mares à toutes les étapes d'évolution de ces milieux pour favoriser le développement d'un maximum d'espèces (végétales et animales).

Les mares situées en forêt, dans les parcelles en régénération, seront restaurées au fur et à mesure de l'ouverture des parcelles.

Mesures en faveur de l'avifaune

➤ **Contrôle des dérangements dans les secteurs de reproduction d'espèces sensibles**

La protection des aires de rapaces passe par le choix des périodes pendant lesquelles doivent s'effectuer l'exploitation et les travaux afin de ne pas déranger les oiseaux durant leur nidification.

Le cahier des charges des ventes de bois rappelle également les mesures essentielles en faveur de la biodiversité.

Un suivi des éléments naturels remarquables est enfin assuré au niveau du sommier de la forêt par parcelle (ou sous parcelle).

5.3.3 - Actions en faveur de la chênaie domaniale (ligne d'action DOCOB)

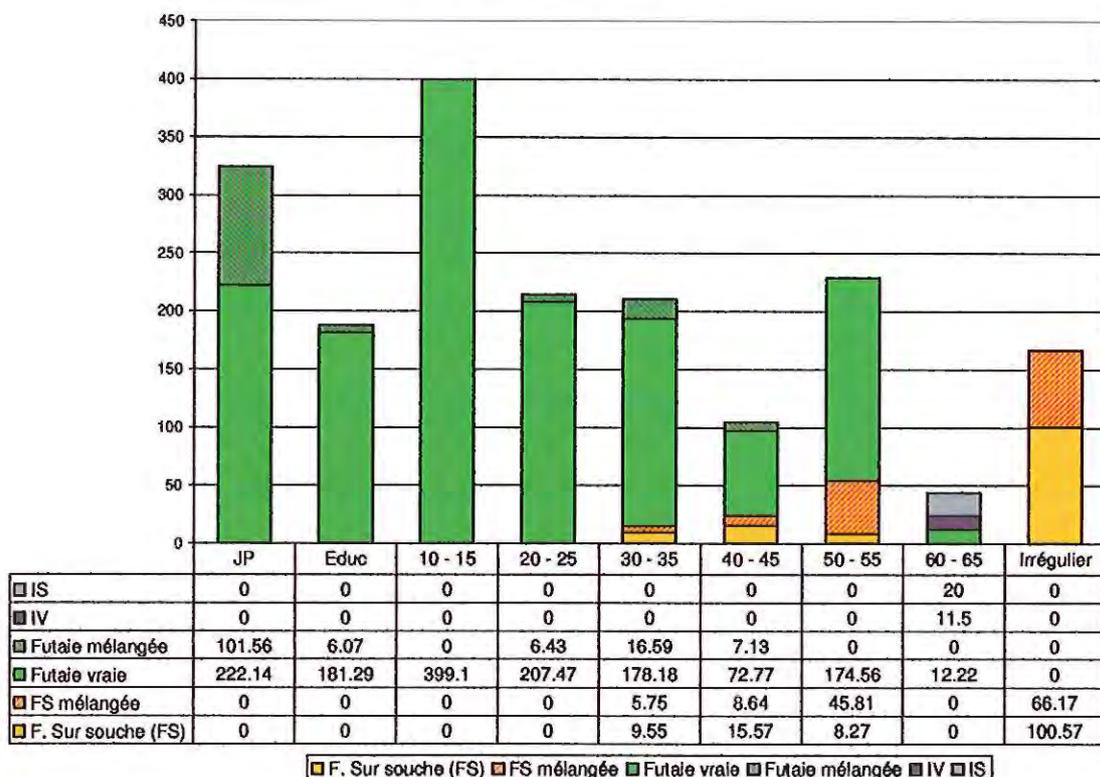
Au titre des mesures spécifiques, on citera en particulier:

- la création d'un îlot de sénescence de 20,00 ha dans les parcelles 35B, 37B et 88.
- la création d'un îlot de vieillissement de 11,50 ha dans la parcelle 150A.

Les potentialités d'accueil pour les oiseaux forestiers seront assurées par une continuité en peuplements adultes (120 ans et au-delà) sur la durée de l'aménagement :

La simulation suivante concerne l'évolution des peuplements à chêne prépondérant en fin d'aménagement.

Simulation peuplements à chêne en 2019



Le passage à la catégorie gros bois des parcelles à bois moyens est estimé d'après l'inventaire de 2007. Par contre, le passage de la catégorie de diamètre 30-35 à 40-45 n'est pas quantifié par manque de données. Les chiffres proposés sont par conséquent des minima.

Les jeunes peuplements (JP) concernent les régénérations dont la hauteur est inférieure à 3 m (code R et S). Le stade éducation (éduc) comprend les peuplements de 3 à 12 m de hauteur.

Le traitement irrégulier assure une stabilité des peuplements avec un pourcentage de gros bois de 50 à 60 % de la surface terrière.

La potentialité en fin d'aménagement est d'un minimum de 540 ha de chênaie de diamètre 40 et + dont 439 ha de chênaie à gros bois de diamètre 50 et +.

5.3.4 – Actions spécifiques en faveur de la série d'intérêt écologique

La zone la plus diversifiée est la réserve naturelle dotée d'un plan de gestion spécifique.

Les principales actions à mener dans la série d'intérêt écologique, en dehors de la réserve nationale, vont concerner la gestion de la lande, le Rivau d'Allé et les chapelets de mares.

Pour mener ces opérations de génie écologique, on se reportera aux recommandations techniques détaillées dans les fiches actions du docob.

Dans les connaissances actuelles, la coupe mécanique avec exploitation de la brande est la technique la plus judicieuse sur les zones accessibles. Les incendies contrôlés et la coupe manuelle seront poursuivis dans les zones non mécanisables.

➤ **Rajeunissement et restauration des landes : surface annuelle de lande à rajeunir (hors Réserve Naturelle):**

La surface à renouveler est de 298,24 ha (285,82 ha + 12,42 de perchis de pins et chêne rouge en retour à la lande)

Le renouvellement est prévu tous les 12 à 15 ans.

La surface annuelle à renouveler est de 20 à 25 ha.

L'objectif est l'obtention d'une mosaïque de landes d'âges différents.

Parcelles programmées pour un retour à la lande

- **Parcelle 310A : si la recherche actuelle de cession en menus produits des pins (arbres de Noël) ne suffit pas, la parcelle sera rasée quand les tiges seront commercialisables.**

- Parcelle 314 : objectif de retour à la lande avec un maintien des parquets bien-venants de chêne.

L'histoire de la parcelle permet d'en comprendre son aspect actuel. La zone centrale d'une surface de 5 ha est un ancien plateau de l'ex STIR. Les plantations effectuées en chêne rouge et sessile sont en situation d'échec à cause de la pauvreté du milieu. Par contre, le reste de la parcelle a bénéficié d'amendements. Ainsi, la vigueur des gaulis de chêne rouge ne doit pas tromper sur la potentialité naturelle des feuillus sur ce milieu.

L'objectif est d'exploiter les chênes rouges de la 315B en menus produits avant qu'ils ne colonisent les landes environnantes. Ce risque n'est pas négligeable à cause du caractère pionnier de l'essence. Le document d'objectif devra fixer les actions d'accompagnement pour le retour et le maintien de la lande.

Les bouquets bien-venants de chêne pédonculé (314A) pourraient être laissés dans cette zone de transition avec les parcelles de production.

Le devenir des prairies à gibier, parcelles 308 et 310 devra être précisé: broyage tous les 5 ans ou intégration dans plan de renouvellement des landes

➤ **Gestion des milieux humides : mares et Rivau d'Aillé**

Les mares situées dans la SIE sont dégagées lors du renouvellement de la lande mais un plan d'action devra concerner les mares situées dans les peuplements de pins hors de la SIE : inventaire, programmation de travaux de dégagement et entretien.

➤ **Landes boisées**

Il est prévu de conserver des zones de transition dans un souci de variété des milieux et des paysages :

- deux parquets, parcelles 307/308 et 319/320 dans l'ancien groupe en évolution libre.

- périmètre parcelles 281 et 282 dans la continuité du périmètre de la réserve nationale. Cette zone où la dynamique de végétation est forte assurera une transition progressive avec les propriétés boisées riveraines.

Ces zones pourront faire l'objet de travaux ponctuels pour les maintenir à l'état de lande boisée et éviter un boisement complet.

5.3.5 – Financement des travaux dans le cadre Natura 2000.

L'arrêté du 16 septembre 2008 précisant les conditions de financement des mesures de gestion de milieux forestiers dans le cadre de **contrats Natura 2000** détaille dans son annexe les cahiers des charges des mesures éligibles. On peut retenir les mesures suivantes pour la ZPS :

F27001 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes.

F27002 - Création ou rétablissement de mares forestières.

F27005 - Travaux d'abattage, marquage ou taille sans enjeu de production.

F27009 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissements visant à réduire l'impact des dessertes en forêt.

F27010 - Mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire.

F27011 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.

F27012 - Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents.

F27013 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.

F27014 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt.

F27015 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive.

L'encadrement des travaux restant à la charge de l'ONF est estimé à **1000 €/an**.

La prise en compte de Natura 2000 est synthétisée dans le tableau de l'analyse et des conséquences de la gestion sur les habitats et espèces d'Intérêt communautaire qui figure en annexe 21.

5.4 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Création d'infrastructures

Les travaux neufs prévus sont dans l'ordre de priorité :

- Un empiérement de la ligne de parcelle 24/25 sur 350 ml (priorité 1)
- Un empiérement de l'allée des Chasseurs sur 900 ml (priorité 2)
- Un empiérement de la RF du Grand Soubis sur 300 ml (priorité 3)

Ces 3 tronçons seront terminés par une place de retournement.

Une place de retournement entre les parcelles 76 et 77 complètera le dispositif.

Les 2 premières opérations améliorent la desserte de parcelles de chênaies petits bois et bois moyens difficilement accessibles dont la production va augmenter. De plus, la desserte de parcelles bordant la D3 sera sécurisée.

La 3^{ème} opération améliore la desserte du groupe de régénération.

L'empiérement de 1,55 Km représente une dépense de 80 000.

La création de 4 places de retournement représente une dépense de 40 000 €

La dépense prévisible en création d'infrastructures (investissement) est de 120 000 € soit une dépense annuelle de 10 000 €.

Entretien des infrastructures

La durée de vie des routes ouvertes peut être estimée à 10 ans et celles des routes fermées à 20 ans.

Les coûts moyens annuels de l'entretien des routes ouvertes ou fermées sont de l'ordre de :

En €/km/an	Coût (€/km/an)	Longueur à entretenir pendant l'aménagement (km/)	Coût total annuel (€)
Routes revêtues ouvertes	900	13	11 700
Routes revêtues fermées	450	10	4500
Routes empierrées fermées	450	20	9000
Routes en terrain naturel	170	12	2040
			27240

La dépense annuelle prévisible pour l'entretien des infrastructures est de 27 000 €
Soit 6,4 €/ha/an.

Entretien des pare-feux

Tous situés au Pinail, ils peuvent abriter une flore à haute valeur patrimoniale. Leur entretien doit donc répondre à des consignes particulières :

- fauchage tardif

- fauchage biennal pour certaines parties à végétation peu dynamique.

On estime une surface annuelle à faucher de 30 ha sur la surface totale de 46 ha.

La dépense annuelle prévisible pour l'entretien des pare-feux est de 2 800 €

5.5 - GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PECHE

L'ONF devra légitimement trouver une meilleure écoute en commission préfectorale pour faire valoir ses revendications en matière d'attribution de plan de chasse.

L'objectif est de maintenir durablement les populations de l'espèce cerf à un seuil permettant le renouvellement sans protections des peuplements feuillus et résineux. Pour ce faire, le plan de chasse triennal n'a pas permis la réactivité nécessaire.

La seule méthode de comptage au phare des grands cervidés devra être poursuivie à un rythme régulier si ce n'est tous les ans. Son interruption de 2001 à 2008 n'a plus permis d'asseoir objectivement l'attribution des plans de chasse. Le plan de chasse triennal doit maintenir une pression constante sur la population pour éviter ces variations importantes de densité.

En parallèle, l'équilibre entre les populations de cerfs et chevreuil doit être recherché. Le maintien des IKA (indice kilométrique d'abondance) permettra un suivi rigoureux de l'espèce chevreuil.

Il est prévu une dépense annuelle de 700 € pour l'entretien des prairies à gibier et l'organisation des comptages.

5.6 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

La problématique d'accueil du public s'inscrit dans un **projet de territoire** permettant de définir les acteurs et les partenaires. La prise en compte de la situation particulière de la forêt à proximité de l'agglomération poitevine est un point fort de cette démarche.

Le préalable à l'action est d'engager une **réflexion concertée** entre tous les acteurs concernés, collectivités et associations, sur l'avenir de l'accueil du public dans cette forêt ayant pour objectif d'aboutir à un **plan global d'aménagement**, programmé dans le temps et dont les coûts sont chiffrés tant en investissement qu'en fonctionnement.

Cette réflexion devrait logiquement aboutir à la création d'un **Comité de massif**, structure opérationnelle pour le projet.

Le projet s'appuie sur 2 axes existants :

Développer et dynamiser le **site du « Grand Recoin »** comme pôle touristique de la Vienne autour de la « Maison de la Forêt ».

Conforter le **site du « Pinail »** comme pôle pédagogique et terrain d'éducation des **scolaires à l'environnement**. Mais, la nécessaire protection environnementale impose de s'orienter vers un accueil dirigé.

Les orientations pourraient être les suivantes :

- **raisonner davantage en terme qualitatif que quantitatif**, l'objectif n'étant pas nécessairement d'augmenter la fréquentation mais d'en **améliorer les conditions d'accueil**; à titre d'exemples, le mobilier devra être propre, sûr et entretenu, la signalisation homogène sur un même site, comme sur l'ensemble des aires, les travaux de propreté réalisés à intervalles réguliers de même que l'exploitation des arbres dangereux, les cheminements bien conçus pour permettre une bonne coexistence entre piétons, cavaliers et « vttistes »...

- accorder une attention particulière aux conditions d'accueil des **personnes handicapées**

- s'appuyer sur une **participation des collectivités locales de proximité** pour le financement des études et travaux d'investissement et de fonctionnement rendus nécessaires par ce plan. Les principales sont la Communauté d'agglomération de Poitiers (CAP), le Conseil Général de la Vienne, la Région Poitou-Charentes, les Communautés de Communes.

L'ONF poursuivra sa participation sur fonds propres pour l'entretien des structures existantes à hauteur des investissements passés. En attente d'un plan global d'aménagement, il n'est pas prévu d'investissement.



FORET DOMANIALE DE MOULIERE

SURFACE : 4 235 ha 24

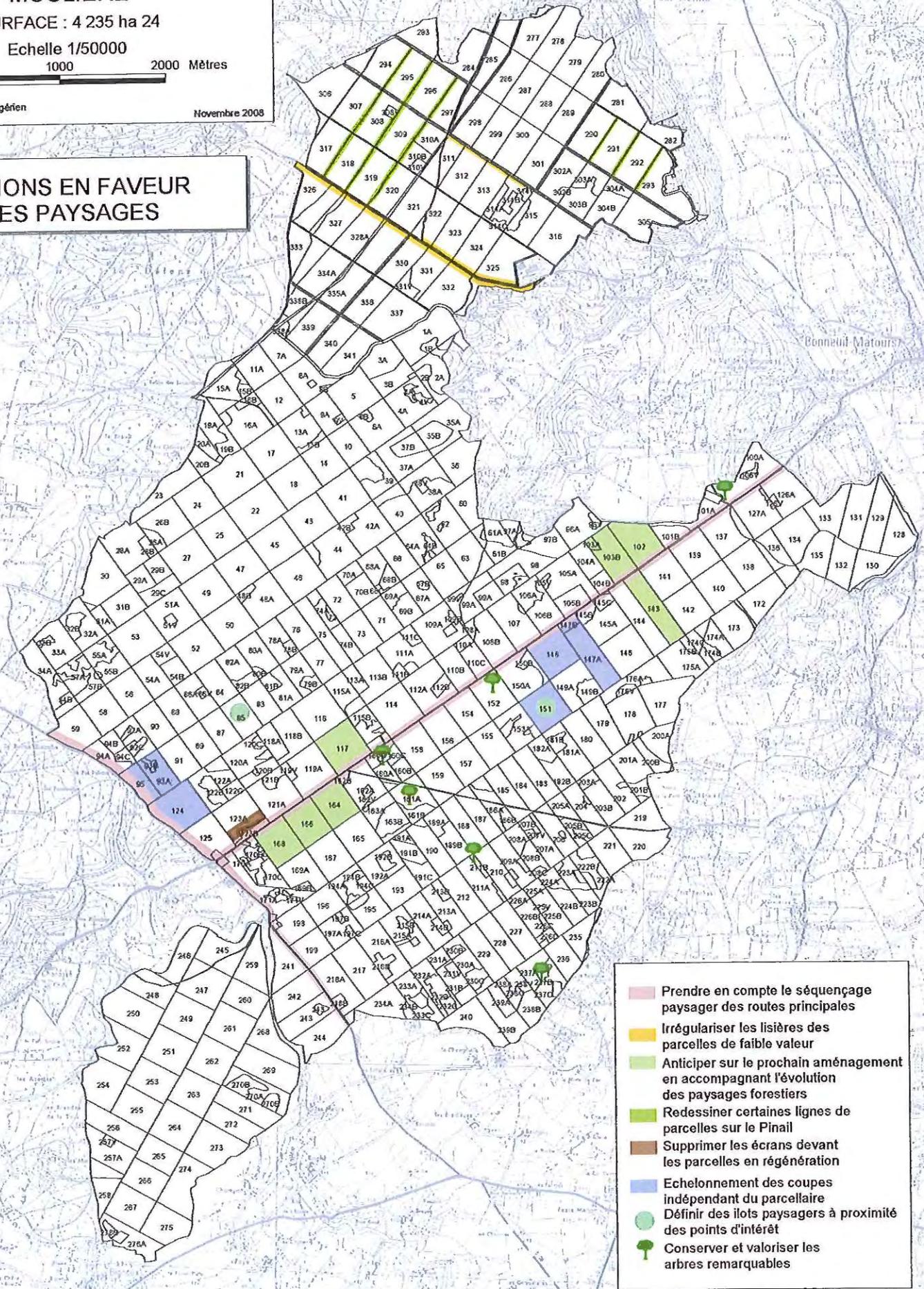
Echelle 1/50000

0 1000 2000 Mètres

Service Aménagement Ligérien
Boigny-sur-Bonne

Novembre 2008

ACTIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES



- Prendre en compte le séquençage paysager des routes principales
- Irrégulariser les lisières des parcelles de faible valeur
- Anticiper sur le prochain aménagement en accompagnant l'évolution des paysages forestiers
- Redessiner certaines lignes de parcelles sur le Pinail
- Supprimer les écrans devant les parcelles en régénération
- Echelonner les coupes indépendamment du parcellaire
- Définir des îlots paysagers à proximité des points d'intérêt
- Conservier et valoriser les arbres remarquables

Coût estimatif annuel	Fonctionnement
Actions en faveur de l'accueil du public	2000 €

5.7 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES

Les lignes d'action répondent aux enjeux majeurs concernant le paysage. Le gestionnaire s'appuiera sur les fiches actions définies par le bureau d'étude de Poitiers. Leur faisabilité implique de conserver une gestion rationnelle et une sylviculture conforme aux référentiels :

- Prendre en compte le séquençage paysager des routes principales, D3 et D20.
- Irrégulariser les lisières des parcelles de faible valeur autour de la D82 et en bordure sud de la réserve naturelle.
- Anticiper sur le prochain aménagement en accompagnant l'évolution des paysages forestiers (D3)
- Redessiner certaines lignes de parcelles sur le Pinail
- Echelonnement des coupes indépendamment du parcellaire dans le groupe de régénération feuillu.
- Définir des îlots paysagers à proximité des points d'intérêt : parcelle 85 et 151.
- Conserver et valoriser les arbres remarquables.
- Supprimer les écrans devant les parcelles en régénération : intégration de la parcelle 123B dans le nouveau groupe de régénération

5.8 - PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL

L'attention du gestionnaire devra se porter sur les parcelles en régénération. La liste des sites fournie par la DRAC n'est pas exhaustive, le milieu forestier n'étant pas le plus prospecté.

Selon la nature des travaux d'infrastructures, ces derniers peuvent être soumis aux dispositions relatives à l'archéologie préventive : loi du 17 janvier et ses décrets d'application.

5.9 - MESURES GENERALES CONCERNANT LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES

Les équipements actuels sont suffisants. Les points d'eau DFCI pourraient perdre de leur utilité avec l'utilisation d'un réseau de bornes incendie plus fonctionnel réparti sur les routes autour du massif.

Cet aménagement a été élaboré avec le concours des personnes suivantes :

Pour la Direction territoriale Centre Ouest :

- Mme Véronique BERTIN, Chargée de développement environnement

Pour l'Agence régionale Poitou-Charentes :

M. Stéphane VILLARUBIAS, Directeur d'agence

M. Patrice MOREAU, Technicien Forêt/suivi aménagement

M. Jean-Marc LINDER, Responsable Forêt/suivi aménagement

Mme Géraldine LEMARCHAND, Responsable études et travaux

Mlle Solène QUILLIN, bureau d'étude de Poitiers, paysagiste

Pour l'Unité Territoriale de la Vienne:

M. Christian ROUSSEAU, Responsable de l'unité territoriale,

MM. Dominique ANTIGNY, Yannick DAVID, Francis GAUVRIT et Jacques LANDRY, Agents patrimoniaux

Pour le Service Aménagement Ligérien :

Mlle Michèle MORINEAU, Responsable du SIG

MM. Jérôme VENAILLE et Pascal MAILLET, agents de réalisation

Duplication, diffusion :, M. Patrice MOREAU, Mme Nathalie VILLARUBIAS

Étudié et rédigé,

à Bourges, le 1 décembre 2008, par :

M. Joël MABILLE

Chef de projet aménagement



Vérfié et présenté,

à Tours, le 17 décembre 2008, par :

M. Michel THOBY

Responsable du Service
Aménagement Ligérien



présenté à Boigny sur Bionne, le 13 mars 2009

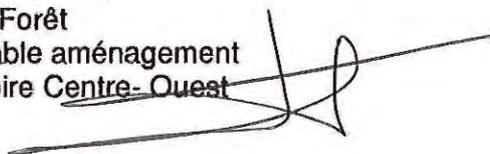
Par

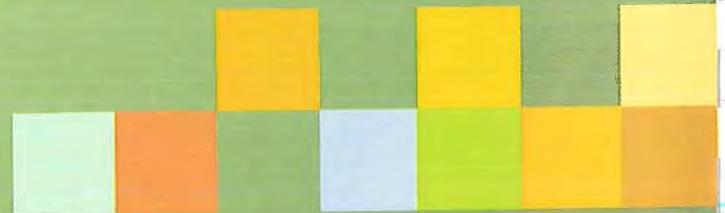
M. Pascal JARRET

Directeur Forêt

Responsable aménagement

Du Territoire Centre- Ouest





**Direction Territoriale Centre-Ouest
Auvergne-Limousin**

**Agence Régionale Poitiers
UT de la VIENNE**

Département de la Vienne

www.onf.fr
Certifié ISO 9001
et ISO 14001

